

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-troisième séance – Mardi 28 novembre 2023, à 17 h 30

**Présidence de M. Pierre de Boccard, président**

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Alfonso Gomez*, maire, *M<sup>me</sup> Léonore Baehler*, *M. Luc Barthassat*, *M. Simon Brandt*, *M<sup>me</sup> Oriana Brücker* (remplacée par *M. François Mireval*), *M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini*, *M<sup>me</sup> Dorothée Marthaler Ghidoni* (remplacée par *M. Jules Lorenzi*), *M. Antoine Maulini* (remplacé par *M. Marc Dalphin*), *M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz* (remplacée par *M. Charles-Antoine Kuszli*), *M<sup>me</sup> Albane Schlechten* (remplacée par *M. Florian Schweri*) et *M. Kevin Schmid*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Christina Kitsos*, vice-présidente, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M<sup>me</sup> Frédérique Perler* et *M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

### CONVOCATION

Par lettre du 15 novembre 2023, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 28 novembre et mercredi 29 novembre 2023, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** M. le maire, Alfonso Gomez, nous a annoncé son absence à cette séance. Il sera présent normalement à 20 h 30.

Nous avons appris avec tristesse le décès de M. André Kaplun, conseiller municipal de juin 1995 à mai 2007 et président de notre Conseil de juin 2003 à juin 2004, qui s'est éteint le 6 novembre 2023. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches. (*L'assemblée se lève et observe une minute de silence.*)

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à notre collègue M<sup>me</sup> Michèle Rouillet. (*Exclamations.*)

*Une voix.* Elle est absente!

**Le président.** Elle n'est malheureusement pas là; je lui souhaiterai donc un joyeux anniversaire quand elle sera présente.

Nous saluons à la tribune notre ancien collègue, M. Eric Bertinat, et ancien président du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

Ce soir, avant les questions orales, nous lirons la lettre de démission de M<sup>me</sup> Marie-Agnès Bertinat, qui nous quitte malheureusement. La lettre sera lue par M. Matthias Erhardt, secrétaire. Après les questions orales, nous traiterons

les renvois directs en commission des propositions du Conseil administratif et des projets de délibération. Puis, selon notre ordre du jour, nous aurons le troisième débat sur le rapport PRD-296 A. A 20 h 30, nous aurons les urgences puis deux points de la rubrique des rapports traités sans débat. Vers 21 h, nous traiterons – ce qui n'est pas habituel – les rapports sortis de commission; le bureau ne trouvait pas normal que ces motions déposées par ces conseillers municipaux ne soient jamais traitées.

Demain, à 17 h 30, nous traiterons la liste de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève concernant les renvois en commission des motions qui vous ont été précisées en marge de l'ordre du jour.

La Direction des systèmes d'information et de communication est présente jusqu'à 19 h; vous pouvez en profiter pour poser des questions sur les systèmes que nous employons, par exemple si vous souhaitez comprendre comment mieux rechercher certains dossiers et ainsi travailler plus facilement.

Je vous annonce que les motions M-1625, «Pour une application mobile claire au service de la population de la Ville de Genève!», et M-1626, «Repas à l'emporter, contenants consignés», ont été retirées par leurs auteurs.

Je vous signale qu'en raison de la diffusion d'un match de hockey entre Rapperswil contre Lugano, notre séance de ce soir ne sera pas diffusée en direct sur Léman Bleu, mais en différé à partir de 23 h.

*Une voix.* Pour ceux qui ont des insomnies...

**Le président.** Je vous annonce également que M<sup>me</sup> Girardin, photographe, viendra demain prendre des photos d'ensemble de la séance pour actualiser le site internet, qui ne l'avait plus été depuis un certain temps. Alors, faites-vous tout beaux demain!

*Une voix.* Ne changez rien! Ne changez rien!

**Le président.** Je vous rappelle aussi que les propos tenus dans cette assemblée doivent être respectueux et que, si des propos inadéquats devaient être tenus, un rappel à l'ordre serait fait. Les propos incriminés seront retranscrits dans le *Mémorial*, conformément à l'article 40 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève, et une exclusion de la séance pourra être prononcée, avec comme conséquence la perte des indemnités. (*Commentaires.*)

*Une voix.* C'est normal.

**Le président.** C'est un rappel de notre règlement.

#### 4. Pétitions.

**Le président.** Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-503, «Pour la piétonnisation de la place du Petit-Saconnex et la régulation du trafic dans les rues adjacentes»;
- P-504, «Nuisances dues aux travaux du boulevard du Pont-d'Arve subies par le restaurant Cap's BBQ»;
- P-505, «Pont-d'Arve: non à une autoroute en centre-ville! Limitons le trafic motorisé individuel à une seule voie».

#### 5. Démission du Conseil municipal.

**Le président.** Je demande maintenant au secrétaire, M. Matthias Erhardt, de lire la correspondance de M<sup>me</sup> Marie-Agnès Bertinat.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 24 novembre 2023

*Concerne:* lettre de démission du Conseil municipal au 29 novembre 2023

Monsieur le président,  
Chers collègues,

Je vous informe de ma démission, non sans regret, du Conseil municipal de la Ville de Genève au 29 novembre 2023. En effet, malgré mes nombreuses recherches pour trouver un logement en Ville de Genève, je suis contrainte de quitter notre belle commune pour m'installer dans une nouvelle localité. Par

conséquent, je ne suis plus en mesure de remplir mes obligations en tant que conseillère municipale pour la Ville de Genève.

Ces presque quatre années au sein de ce délibératif ont été un véritable apprentissage de la vie politique. J'ai toujours défendu les valeurs et les idées pour lesquelles les Genevoises et les Genevois m'ont accordé leur confiance et je les en remercie chaleureusement.

J'ai eu plaisir à débattre de nombreux sujets qui m'ont passionnée et je vous exprime ma gratitude ainsi qu'à l'ensemble de l'administration municipale pour leur précieuse collaboration.

J'ai grandement apprécié travailler avec vous tous et contribuer au bien-être des citoyens de la Ville de Genève. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, chers collègues, tout le succès possible dans vos mandats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, chers collègues, l'expression de mes salutations distinguées.

*Marie-Agnès Bertinat*

*(Applaudissements.)*

**Le président.** M. le secrétaire Pierre Scherb va vous offrir un petit cadeau de départ. *(Applaudissements.)*

Monsieur Vincent Schaller, vous avez la parole pour le groupe de l'Union démocratique du centre.

**M. Vincent Schaller** (UDC). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vais saluer M<sup>me</sup> Marie-Agnès Bertinat et la remercier pour son engagement au sein du groupe de l'Union démocratique du centre, mais avant cela je veux revenir sur sa lettre de démission. Marie-Agnès écrit que, malgré ses nombreuses recherches pour trouver un logement en ville de Genève, elle est contrainte de quitter notre belle commune pour s'installer dans une nouvelle localité. Voilà la raison pour laquelle, bien malgré elle, M<sup>me</sup> Marie-Agnès Bertinat n'est plus admise à siéger au sein de ce Conseil municipal.

Le même constat se renforce d'année en année, entre la Ville de Genève qui loge gratuitement des migrants plus ou moins illégaux (*protestations*) et les professionnels expatriés qui se font payer leur loyer par Procter & Gamble, sans compter les immeubles du Grand-Saconnex qui sont réservés aux fonctionnaires internationaux, il n'y a plus de place pour les Suisses en ville de Genève.

Des milliers de personnes débarquent chaque année dans notre canton, dans notre ville, et Marie-Agnès Bertinat, 35 ans, qui est une très bonne conseillère municipale et qui aurait rêvé de poursuivre son mandat en Ville de Genève, eh bien, elle est à son tour expulsée à la périphérie comme cela arrive tous les jours aux familles de la classe moyenne. C'est parfaitement honteux d'en arriver là et, bien entendu, l'Union démocratique du centre poursuivra son combat pour remettre la situation à l'endroit.

*Une voix.* N'importe quoi!

*M. Vincent Schaller.* Marie-Agnès, ta personnalité va manquer au groupe de l'Union démocratique du centre comme elle va manquer à ce Conseil municipal. Dans ton rôle de conseillère municipale, tu t'es toujours distinguée à la fois par tes principes et par ta gentillesse. C'est assez remarquable: toutes tes interventions sont systématiquement un mélange de principes et de gentillesse naturelle.

*Une voix.* C'est vrai, ça.

*M. Vincent Schaller.* Comme quoi, et c'est un exemple pour la gauche de ce Conseil municipal, la gentillesse n'implique pas nécessairement d'abandonner toute forme de principe.

Marie-Agnès, personne ne doute que ton rôle dans la politique genevoise n'est pas tout à fait terminé; ce n'est qu'un au revoir provisoire pour cause de déménagement.

Au nom du groupe de l'Union démocratique du centre de la Ville de Genève, je te remercie pour ton engagement, je te remercie pour ta bonne humeur. Comme tous mes collègues, je regretterai ton départ, mais je me réjouis de te revoir bientôt, soit au Grand Conseil soit à la mairie d'Avully. (*Rires.*) Et, comme il se doit, je te remets un petit souvenir au nom du parti de l'Union démocratique du centre. (*Applaudissements.*)

*M<sup>me</sup> Marie-Agnès Bertinat* (UDC). Merci.

**M. Daniel Dany Pastore** (MCG). Je ne vais pas être trop long, mais je voulais quand même souligner qu'elle a fait un travail extraordinaire pendant tout le temps où elle a été élue, et même avant, puisque j'ai partagé avec elle la fonction

de commissaire auprès de la Fondation d'art dramatique de Genève. Je pense que c'est une très bonne personne pour la politique genevoise et qu'il est dommage qu'on la perde pour notre Ville. Mais il est possible qu'avec son déménagement elle soit élue dans une commune avoisinante. Je lui souhaite et nous lui souhaitons donc un très bon transfert. (*Applaudissements.*)

**M. Olivier Gurtner** (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chère Marie-Agnès, on a eu le plaisir de travailler à plusieurs reprises dans les mêmes commissions, où j'ai pu apprécier ton esprit de dialogue, d'ouverture, de respect, aussi vis-à-vis des interlocuteurs, des personnes invitées, auditionnées. Une attitude que je salue, en dépit de nos points de vue politiques différents.

Par ailleurs, à une certaine personne qui parle de «honte», je dirais que ce qui est honteux, c'est d'exploiter un joli discours pour des raisons politiques. Le sujet, ce soir, est Marie-Agnès, à qui je souhaite bonne suite et bon vent. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Marie-Agnès, que dire de plus? Tu vas nous manquer. Tu as été un vrai rayon de soleil dans ce plénum comme dans les commissions. J'ai énormément apprécié ta manière de travailler tes dossiers, on voit bien que tu es la fille de ton père, à fond dans la politique. Je pense, en effet, que cela doit être un crève-cœur pour toi de nous quitter, de quitter ce que tu as aimé. Tu t'es investie à fond, des personnes comme toi sont extrêmement appréciées dans ce plénum. J'espère qu'on se reverra bientôt. Je te souhaite, au nom du Parti libéral-radical, le meilleur dans ta nouvelle commune.

**M. Jean-Luc von Arx** (LC). C'est avec grand regret que l'on apprend votre démission. Le Centre perd quelqu'un en votre personne. Non seulement il n'y a pas assez de femmes dans cet hémicycle, mais en plus c'est une femme de qualité qui va nous quitter.

On regrette aussi que ce soit quelqu'un de la famille Bertinat, qui est une famille très engagée en politique – vous les avez tous connus! Manque de chance, les deux partent, l'un après l'autre, pour des raisons semblables.

Je n'ai qu'une seule chose à vous souhaiter: bonne suite! J'espère que vous continuerez la politique dans votre nouvelle commune. Nous avons eu un grand plaisir à côtoyer une personne comme vous, calme, souriante, comme cela a été dit, et pertinente. Vous avez toujours su défendre vos convictions, même isolée.

Nous avons un grand respect pour votre capacité à affronter, à débattre, à tenir votre ligne politique. Je vous félicite. (*Applaudissements.*)

*Des voix.* Bravo!

**M<sup>me</sup> Maryelle Budry** (EàG). Je ne m'attendais pas du tout au départ de M<sup>me</sup> Marie-Agnès Bertinat, alors qu'elle venait de se déclarer fière et heureuse de suivre les traces de son père. Bien que nos avis divergent, j'ai toujours apprécié son sens des responsabilités, sa recherche de solutions positives et son amabilité envers ses collègues de tous les partis. Je n'ai pas de doute, en effet, que sa nouvelle commune l'élira dans son conseil communal. Je lui adresse tous mes vœux. (*Applaudissements.*)

**M. Valentin Dujoux** (Ve). Monsieur le président, permettez-moi de m'adresser directement à Marie-Agnès.

Chère Marie-Agnès, nous avons été élus ensemble pour la première fois en décembre 2020. Je me souviens d'un plateau le soir des résultats sur Léman Bleu. Nous avons ensuite pu siéger ensemble à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication ou à celle de l'aménagement et de l'environnement.

Je tiens à te dire la reconnaissance des Vertes et des Verts pour le travail que tu as effectué en commission. Le groupe salue aussi la conviction que tu as mise dans tes prises de position et la qualité de nos échanges.

Le groupe des Vertes et des Verts prend acte de ta démission. Nous te souhaitons évidemment le meilleur pour la suite, en politique mais aussi dans tous les autres domaines de la vie. L'Union démocratique du centre perd une voix sensée, qui sait défendre ses valeurs et ses convictions loin des polémiques et des récupérations. Tout de bon!

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous avons fini le tour des partis.

Madame Roulet, vu que vous êtes là, je vous souhaite un joyeux anniversaire. (*Applaudissements.*) Tout de bon pour cette nouvelle année!

## 6. Questions orales.

**M. Yves Herren** (HP). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Frédérique Perler. Le 15 novembre, l'Arve a connu une crue exceptionnelle. L'intervention efficace des pompiers du Service d'incendie et de secours (SIS) a permis d'éviter des dégâts importants en ville de Genève, notamment par la pose de boudins provisoires sur les secteurs où la rivière menaçait de déborder.

Toutefois, la précédente crue, déjà exceptionnelle, de mai 2015 a permis d'identifier des points de faiblesse le long des berges de l'Arve, dans le quartier de Plainpalais. On peut dès lors s'étonner qu'aucune mesure constructive pérenne n'ait été réalisée ces huit dernières années, en particulier sur le quai Ernest-Ansermet, riche en institutions d'importance, comme le bâtiment universitaire Sciences II, la Radio Télévision Suisse (RTS) ou le futur bâtiment cantonal des archives en cours de rénovation. Evidemment, il existe des compétences cantonales relatives aux berges, mais le quai lui-même, avec son muret, aurait pu ou pourrait être rehaussé. Le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité n'a visiblement rien entrepris ces dernières années pour sécuriser durablement la ville de Genève contre les inondations de l'Arve; y a-t-il – si j'ose dire – un projet dans les tuyaux?

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** La Ville n'est pas restée sans rien faire après les crues de 2015. Des analyses ont été effectuées, et des mesures ont été préconisées sur le territoire de la Ville. Elles ne sont pas toutes visibles, c'est peut-être pourquoi vous en parlez.

Premièrement, des mesures ont été préconisées par des propriétaires privés, par exemple des rehaussements de soupiroux le long du sentier des Saules, à la Jonction, que vous connaissez bien. Deuxièmement, des mesures ont été prises au niveau des exutoires des canalisations qui se jettent dans l'Arve. Il s'agit de sortes de clapets anti-retour et de divers ajustements, qui permettent d'éviter que la crue remonte dans les réseaux.

Troisièmement, il avait été préconisé de prendre des mesures le long du quai Ernest-Ansermet. Après analyse et discussions, ces mesures constructives et pérennes ont été écartées. Il a été jugé préférable de doter le SIS d'équipements amovibles permettant de retenir l'eau en cas de fortes crues.

Une seule mesure demeure aujourd'hui à réaliser, soit la consolidation d'un mur existant, situé non loin de la tour de la RTS. Des études sont en cours.

De façon générale, la tendance actuelle n'est plus de tenter d'endiguer les rivières ou de les canaliser, ces mesures pouvant avoir des effets aggravants en

cas de forte crue. Au contraire, ces dernières années, les efforts du Canton pour la renaturation ont visé à redonner de l'espace aux cours d'eaux et à prévoir des zones où l'on puisse laisser l'eau s'écouler et déborder sans que cela ne cause trop de dommages. Du reste, je crois que vous avez un camarade de parti qui a passé sa vie professionnelle à casser les digues; vous pourriez vous renseigner auprès de lui.

De façon générale, tous les aménagements actuels sont pensés en fonction du principe de la ville éponge – vous avez pu voir ça dans le plan directeur communal révisé...

**Le président.** Il vous faut conclure, Madame la conseillère administrative.

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.* ... ou du principe de l'eau à la parcelle qui, notamment, désimperméabilise le sol pour prévenir des inondations – les fosses de Stockholm en sont un exemple. Tous ces éléments contribuent à éviter des débordements de crues.

En dernier lieu, je me permets de vous suggérer de relire Marguerite Duras, dont le livre *Un barrage contre le Pacifique* explique assez bien le désarroi auquel on est confronté face aux puissances de la nature.

**M. Maxime Provini (PLR).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Perler et concerne, une fois de plus, la rue de Carouge. Ne voyant pas les travaux démarrer et restant dans le flou jusqu'à présent, je me demandais s'il ne serait pas envisageable de faire parvenir à l'ensemble du Conseil municipal ainsi qu'aux habitants de la rue de Carouge et des rues adjacentes l'agenda actualisé du déroulement du chantier, pour que l'on puisse tous être informés de la date du démarrage des travaux et des différentes phases prévues. Ce serait une bonne chose pour le Conseil municipal, mais aussi pour les habitants des rues concernées. Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Si je ne m'abuse – je vois beaucoup d'associations –, j'ai rencontré les habitants et commerçants de la rue de Carouge ce printemps. Cela étant, l'enquête publique est terminée, et la Ville de Genève est toujours dans l'attente de la délivrance de l'autorisation cantonale de construire en surface. Néanmoins, je suis cet agenda de très près, car comme vous ne l'ignorez pas il est urgent que les Services industriels de Genève réalisent une intervention en sous-sol dont l'autorisation de construire est entrée en force. Plutôt que d'ouvrir, de fermer, puis de rouvrir, nous préférons nous

## Questions orales

coordonner avec l'Etat de Genève, en particulier avec le Département de la santé et des mobilités (DSM).

J'ai tout prochainement, au début du mois de décembre, des rendez-vous avec des associations, à la suite de quoi il y aura probablement une communication.

**M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S).** Ma question s'adresse à M. Gomez. Quelle est la part d'objets recyclés dans les acquisitions de la Ville via la Centrale municipale d'achat et d'impression pour son fonctionnement, notamment en lien avec la municipalisation des crèches? Ces objets recyclés sont du matériel polyvalent précieux pour les enfants et permettraient non seulement de réduire les coûts d'investissement, mais également de valoriser les déchets. Je vous remercie.

**Le président.** M. le maire vous répondra ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve).** Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble, même si mon illustration est relative au domaine de la culture. Prochainement, le Grand Théâtre passera au paiement sans espèces. Cela est aussi exigé lors de certains concerts à l'Alhambra. Certaines personnes craignent que cette obligation de paiement sans espèces s'étende à d'autres activités de la Ville de Genève, sociales, culturelles, sportives, et empêche la participation de certaines personnes, notamment pour des motifs financiers, idéologiques ou encore de manque de compétences numériques. Elles aimeraient savoir quelle est la politique de la Ville par rapport au paiement sans espèces dans ses murs.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Merci pour votre question, qui touche en effet un sujet important et sensible. La Ville de Genève, en tant que telle, dans les activités dont elle a la responsabilité directe, n'a pas de politique d'exclusion du paiement en espèces. Certes, dans l'absolu, la gestion des liquidités peut entraîner des complications. Beaucoup de gens sont d'ailleurs passés au sans contact, car cela est plus simple que de payer avec de la monnaie. Mais nous sommes convaincus qu'il faut garder la capacité de payer en espèces.

Les institutions que vous citez sont autonomes. Ce sont des appareils confiés à une entité autonome; pour le Grand Théâtre de Genève, c'est la Fondation du Grand Théâtre. Il faudrait étudier à quel point il est possible d'imposer certaines pratiques à ces institutions autonomes. La question est pertinente, il faut la creuser. Peut-être pourrions-nous les approcher et, sans forcément imposer, les sensibiliser au fait que le paiement en espèces doit rester possible.

**M. Gazi Sahin** (EàG). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Kitsos. Il y a quelques semaines, nous avons appris avec stupeur, grâce à une enquête de la RTS, que certaines communes du canton réservaient des places de crèches publiques à des entreprises, alors que de nombreux habitants sont en attente d'une solution de garde, favorisant ainsi des pratiques injustes au détriment des habitants les plus précaires. Nous aimerions savoir si cette pratique de privatiser l'utilisation des places de crèches publiques existe aussi en Ville de Genève. Merci de nous éclairer.

**Le président.** M<sup>me</sup> la conseillère administrative vous répondra ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (LC). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Perler et concerne les travaux en cours sur le tronçon de l'avenue Alfred-Bertrand situé entre la rue de l'Athénée et l'avenue Peschier. Comme il n'y a pas de panneaux explicatifs, pourriez-vous nous indiquer la nature de ces travaux et confirmer que la rue sera rendue à la population à la fin du chantier sans mauvaise surprise, c'est-à-dire avec le même nombre de places de parking pour voitures et vélos?

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. M<sup>me</sup> la conseillère administrative vous répondra demain.

**M<sup>me</sup> Ana Maria Barciela Villar** (Ve). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, conseiller administratif. L'opéra *Nabucco*, de Giuseppe Verdi, projeté sur grand écran au parc de La Grange, en juin 2023, a été un immense succès. Une multitude de personnes, de familles, de jeunes, d'enfants se sont installés au sol pour écouter et admirer la performance créée par le Grand Théâtre. Serait-il possible de répéter ce type de performances dans d'autres parcs de la Ville dès l'arrivée du beau temps, afin de rendre la musique et la danse plus accessibles à toute la population? Je vous remercie.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Madame la conseillère municipale, vous avez raison de rappeler cet événement qui, comme vous l'avez dit, a été magique, extrêmement populaire. Il correspond à la politique de la Ville d'apporter la culture et d'autres activités, comme le sport, dans les lieux publics, afin de toucher des gens qui ne viendraient pas forcément dans les lieux culturels ou dans les centres sportifs. C'est une politique importante de partage des prestations publiques.

## Questions orales

Cela implique toutefois une logistique et des coûts assez importants. Je prends note de votre enthousiasme, et je le relaierai, afin de voir ce qu'il est possible de faire.

De manière générale – on en parle souvent avec M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis – le Conseil administratif est toujours enclin à trouver des occasions pour mener des activités grand public dans nos espaces publics, notamment l'été.

**M. Olivier Gurtner (S).** Bonsoir – je commence à parler comme Denis Ruyschaert... J'ai une question pour M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, qui concerne l'écopoint de la rue Michel-Servet. Cet écopoint a vécu durant la période estivale, puis a disparu. Au vu des nombreuses demandes pour cet aménagement, sera-t-il pérennisé à terme? Merci.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis vous répondra-t-elle ultérieurement?

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Oui.

**Le président.** D'accord, merci, Madame la magistrate.

**M. Christian Steiner (MCG).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, avec un peu de retard, car nous avons eu de la peine à poser toutes nos questions orales. La manifestation La Ville est à vous s'est déroulée aux Pâquis du 22 au 24 septembre, avec plus de 2000 stands. Plusieurs participants m'ont rapporté n'avoir pas vu de présence de secouristes ou de sanitaires. Quel était le concept médico-sanitaire, sachant que la fréquentation était bien supérieure à 1500 personnes, voire de 3000 personnes?

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. La Ville est à vous dépend du département de ma collègue, M<sup>me</sup> Kitsos; nous lui transmettrons et elle vous répondra demain.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère administrative. M<sup>me</sup> Kitsos vous répondra demain, Monsieur Steiner.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR).** Ma question s'adresse au Conseil administratif *in corpore*. J'aimerais savoir comment l'on peut refuser un chef multi-étoilé comme Yannick Alléno, pour reprendre le restaurant du parc des Eaux-Vives, sachant que c'est une personne qui a formé plus de 2500 employés et 36 chefs qui sont aujourd'hui étoilés. Yannick Alléno gère 17 établissements. Il a eu, certes, un souci par le passé, mais il me semble que vous louez l'importance d'accorder une deuxième chance. Ce chef s'est largement repris; comment peut-on refuser, pour Genève, une telle opportunité de faire venir du monde dans ce magnifique écrin qu'est le parc des Eaux-Vives, malheureusement totalement déserté pour l'instant?

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. M. le maire vous répondra ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Yasmine Menétray (MCG).** Ma question est pour M<sup>me</sup> Perler. Madame Perler, ce soir nous traiterons la proposition PR-1598 sur le Plan lumière. Il est quand même dommage que nous ne traitons pas d'abord, en urgence, de l'éclairage de nos locaux. Prenons la salle du palais Eynard, à la salle C, nous n'avons pas moins de dix néons. Sachant que les néons sont très énergivores, ne serait-il pas plus judicieux d'enlever tous les néons de nos bâtiments et de mettre des LED à la place, faisant ainsi des économies d'énergie pour le bien-être du personnel de la Ville? Merci.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Madame la conseillère municipale. Les deux propositions n'ont pas exactement les mêmes objectifs. Néanmoins, je retiens votre suggestion, je vais examiner ce qui est prévu et m'enquérir de la raison pour laquelle ces néons n'ont pas encore été changés, si tant est que ce soient bien des néons. Je reviendrai donc vers vous dès que possible.

**M. Pascal Altenbach (UDC).** Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Gomez. Les allées de plusieurs parcs municipaux sont parcourues par des cyclistes qui dérangent les piétons, en roulant sur ces chemins bitumés. Au parc Bertrand, il y a des panneaux qui interdisent la circulation cycliste dans l'entier de ce parc. J'ai appris que la police municipale n'a pas le droit de verbaliser ces dangers publics, complètement inconscients, notamment à l'endroit des enfants, qui courent dans tous les sens, et des personnes âgées, qui doivent vite se protéger à l'arrivée desdits cyclistes. Et cela même nuitamment, ces cyclistes étant souvent dépourvus de feux de signalisation.

## Questions orales

Je le répète: il semblerait que la police municipale n'ait pas le droit de verbaliser ces cyclistes, malgré la pose de panneaux d'interdiction dans le parc Bertrand, dans le quartier de Champel. Quand allez-vous vous décider à prendre des mesures? La population de ce quartier, qui m'a contacté, attend impatiemment une réponse et, surtout, votre intervention pour régler ce manquement de la part de certains de nos concitoyens cyclistes. La plupart des cyclistes, heureusement, sont parfaitement corrects dans leurs déplacements. Merci, Monsieur le président.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. En l'absence de M. le maire, je me permets de répondre, car je suis très surprise de ce que vous me dites. Je ne sais pas d'où vous tenez l'information selon laquelle la police municipale ne pourrait pas verbaliser dans les parcs lorsque la circulation est interdite aux cyclistes. A ma connaissance, la police municipale verbalise, c'est même l'une des actions prioritaires de l'antenne de Champel, qui intervient justement sur le périmètre du parc Bertrand.

Je reviendrai volontiers avec des informations plus détaillées, avec quelques chiffres peut-être sur les verbalisations réalisées depuis le début de l'année. A moins que le parc ne soit autorisé sur certains secteurs aux cyclistes – c'est le cas, par exemple, de l'allée centrale des Bastions ou d'un secteur du parc du Grand-Pré –, quand c'est interdit, c'est interdit, et donc verbalisé.

**M. Christo Ivanov (UDC).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et conseillères municipales, chers collègues, ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez, maire de la Ville de Genève. En effet, la Ville de Genève avait conclu avec l'Etat de Genève une convention datant de 1936, mêlant entretien des routes et frais de police, mais celle-ci n'était apparemment pas respectée. Souvent, notre collègue Daniel Sormanni intervenait lors du budget pour rappeler cet état de fait.

Désormais, un accord aurait été négocié avec le magistrat Pierre Maudet, ce dont nous pouvons nous féliciter et féliciter notre maire Alfonso Gomez. Il semblerait que, dès l'an prochain, l'Etat paiera 8 millions de francs à notre Ville de Genève. Mais qu'en est-il des provisions faites au bilan de la Ville sur ce sujet depuis de nombreuses années, et de leur impact sur le budget 2024? Je vous remercie, Monsieur le président, de transmettre à M. Gomez.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. le maire vous répondra ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG).** Ma question s'adresse aussi au maire, M. Alfonso Gomez, et concerne l'émission d'un emprunt obligataire vert par la Ville. En quoi cet emprunt sera-t-il utile pour la Stratégie climat? Comment interviendra-t-il dans les rénovations prévues? Est-ce qu'il permettra d'avancer plus vite dans les travaux nécessaires et, si oui, de quelle manière? Qui pourra y souscrire? Comment cela fonctionne-t-il? Le communiqué de presse m'a laissée avec toutes ces interrogations. Merci de lui transmettre ma question.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

**M. Pierre-Yves Bosshard (S).** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous apprenons ce soir la réouverture du boulevard du Pont-d'Arve à la circulation pour ce vendredi 1<sup>er</sup> décembre. Nous lisons dans la presse que le Canton a refusé le projet déposé par la Ville et discuté ici ces dernières semaines, notamment en rapport avec la motion M-1792 de notre collègue Vincent Milliard, «Mieux équilibrer les différents moyens de transport au boulevard du Pont-d'Arve, pour les usagers et usagères et ses habitant-e-s», acceptée le 1<sup>er</sup> novembre. A la lecture de ces informations, il apparaît que ce refus pourrait aussi résulter de problèmes de calendrier. Ma question au Conseil administratif est donc la suivante: est-ce que cet intelligent projet de la Ville pourrait quand même aboutir à terme, si l'on fournissait peut-être au Canton les informations supplémentaires que celui-ci réclamerait? Je remercie pour votre attention.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour cette question. Oui, vous avez tout à fait raison. Mon département a diffusé aujourd'hui un communiqué de presse pour indiquer, premièrement, que le tronçon du boulevard du Pont-d'Arve allait rouvrir, comme prévu, le 1<sup>er</sup> décembre et, deuxièmement, que, hélas, nous n'avons pas obtenu l'aval du Canton pour modifier le plan de marquage.

Ce projet peut-il aboutir à terme? Je peux vous assurer que je continue à soutenir le combat que mènent les habitants du boulevard du Pont-d'Arve et aussi d'autres artères surchargées de pollution et de bruit dépassant les normes de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, et je continuerai, dans les contacts avec le Département cantonal de la santé et des mobilités, à revendiquer un apaisement sur cet axe. Il est vrai que, dans les discussions menées depuis la fin de l'été, lorsque le boulevard avait fermé pour les travaux et que l'association des habitants Pont d'Air, soutenue par d'autres associations, demandait justement de pouvoir modifier le plan de marquage, le Canton n'a pas souhaité entrer en

## Questions orales

matière. Je n'ai pas reçu de lettre officielle négative mais un retour des services et du magistrat en charge. En revanche, j'étais en copie d'un courrier adressé à Pro Vélo expliquant pourquoi le DSM n'adhérait pas à cette démarche.

Ma stratégie est de continuer à défendre ce projet. La pétition déposée auprès du Grand Conseil et de votre Conseil municipal offre l'occasion de rouvrir ce débat et d'espérer une issue positive. Dans un deuxième temps, mon souhait est de requalifier ce boulevard – qui le mérite – et de le végétaliser.

*Une voix.* Jamais!

**M. Pascal Holenweg (S).** Ma question s'adresse au conseiller administratif Sami Kanaan. La grande Genève est une mosaïque d'espaces institutionnels divers et variés, de pays, de cantons, de régions françaises, de plus d'une centaine de communes, d'Agglos, d'intercommunalités. Dans cet échec de temps, mon souhait est de requalifier ce boulevard – qui le mérite – et de le végétaliser. Dans cet échec de temps, mon souhait est de requalifier ce boulevard – qui le mérite – et de le végétaliser. Il y en a qui, quand ils entendent le mot culture, sortent leurs ciseaux budgétaires – à Genève aussi, d'ailleurs.

Cette pratique est notamment celle du président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes mais aussi, si l'on en croit un communiqué du Conseil administratif qu'on a tous reçu, du Conseil du Léman, qui vient de suspendre l'appel à projets de soutien à la culture. Certaines collectivités publiques dudit conseil ont retiré leur contribution financière. Résultat: plusieurs centaines de milliers de francs ou d'euros en moins pour la culture et les projets transfrontaliers. Ma question est de savoir si la Ville de Genève, même si elle n'est pas en tant que telle membre du Conseil du Léman, pourrait sur son propre budget, puisqu'il prévoit une ligne pour des projets transfrontaliers, compenser des pertes qui affecteraient la politique culturelle transfrontalière, dont le Conseil administratif dit lui-même, fort justement, dans son communiqué, qu'elle est un «volet indispensable au vivre-ensemble dans le Grand Genève». J'en profite pour lui rappeler que Genève étant un nom propre féminin, on devrait dire la Grande Genève comme on dit la Genève internationale.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, sur la question sémantique et rédactionnelle, je ne suis pas d'accord avec vous, et les autorités non plus, mais ce n'est pas grave. Nous avons estimé que la Grande Genève donnait l'impression que c'est la Ville ou le Canton de Genève qui se boursouffle, tandis que le Grand Genève rappelle les appellations «le projet d'agglomération» ou le «Grand Lyon». Ce n'est pas fondamental. Il est plus important de nourrir la collaboration transfrontalière à travers toutes les politiques

publiques. Dans le court temps qui m'est imparti, je vais essayer d'être aussi clair que possible.

Je voudrais lever un malentendu: le Conseil du Léman n'a pas grand-chose à voir avec le Grand Genève. C'est une instance qui couvre l'ensemble de la région du Léman. Participent aux instances décisionnelles les trois cantons suisses concernés – Genève, Vaud et Valais – et les deux départements – l'Ain et la Haute-Savoie – ainsi que, dans une moindre mesure, d'autres partenaires, mais pas les communes. Nous sommes associés dans les commissions thématiques, dont la Commission jeunesse lémanique et culture.

Pour le Grand Genève, l'instance de gouvernance se nomme Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Après l'échec, lors de la votation cantonale de 2015, du projet de parkings relais en France voisine, le GLCT de l'époque, sous l'égide de M. François Longchamp, avait décrété que toutes les politiques publiques, hormis environnement, transport et aménagement, étaient éjectées – il n'y a pas d'autre mot.

Par défaut, les collaborations en matière de culture, jeunesse, santé, formation, sports ont été héritées par le Conseil du Léman. Ce dernier a été assez ouvert à gérer ad hoc ce périmètre géographique beaucoup plus restreint que son aire naturelle. Sa commission distribue donc deux types de fonds, ceux qui concernent des projets couvrant l'ensemble du territoire – c'est très large, ça va jusqu'en Valais et sur Vaud – et une enveloppe à part qui concerne le Grand Genève. C'est dans ce cadre que nous étions associés à la distribution des fonds.

Il semblerait que, parmi les partenaires du Conseil du Léman, le président du Département de la Haute-Savoie ait décrété, du jour au lendemain, que les moyens qu'il mettait dans l'enveloppe commune devaient être rapatriés sur ses propres projets, ce qui casse la dynamique de partenariat. La Ville, qui est une généreuse contributrice des projets culturels transfrontaliers, pourrait en faire de même, et attribuer directement ses propres fonds, mais l'on se retrouverait avec des appels à projets effectués en parallèle... ce qui ne fait aucun sens.

Nous avons donc interpellé le Conseil du Léman. Or, il semblerait que le domaine de la culture ne soit pas le seul concerné. Il y a une sorte, non de démantèlement, mais de remise en question du principe même de partenariat transfrontalier, alors que, comme vous le dites – et je terminerai par là –, le vivre-ensemble ne passe pas seulement par des trains –, le Léman Express est un excellent instrument qu'il faut développer, je me réjouis d'ailleurs que le Département de l'Ain l'envisage à son tour – mais cela passe aussi par des contacts humains, à travers le sport, la culture et d'autres politiques publiques. Surtout, le plus important serait que le GLCT reprenne ses responsabilités – nous interpellons le Conseil d'Etat à ce sujet – et recrée un espace de collaboration culturelle – nous nous sommes d'ailleurs vus à Divonne en février avec l'ensemble des acteurs du domaine.

**Le président.** Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller administratif

*M. Sami Kanaan, conseiller administratif.* Oui, Monsieur le président. Il faut que ce secteur bénéficie d'un appui et d'une reconnaissance institutionnelle et de mécanismes qui montrent que l'on veut travailler ensemble. J'irai d'ailleurs vendredi au Conseil du Léman, à Bourg-en-Bresse, pour porter ce message. Merci. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (LC).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Frédérique Perler, sauf erreur. Elle concerne le quartier de la rue Viollier qui subit, depuis la création de la Nouvelle Comédie, une pollution lumineuse très importante due, d'une part, à l'éclairage nocturne de la Comédie et, d'autre part, à la présence de 12 lampadaires sur les 500 m du chemin dédié aux personnes à mobilité réduite (PMR). Des habitants m'ont demandé ce que l'on pouvait faire pour que cette lumière n'inonde pas leur salon, voire leur chambre à coucher. Merci.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Madame la conseillère municipale, pour votre question ou votre observation. J'en prends bonne note. Il n'est pas rare que des habitants sollicitent le département par rapport à un éclairage trop intensif. Je vais faire analyser cette situation, de sorte que vous ayez une réponse à communiquer aux personnes qui vous ont sollicitée.

**M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet (S).** Ma question s'adresse à la magistrate Perler. Je voudrais avoir des nouvelles de l'application de la pétition P-475, «Pour la sécurité sur le chemin de l'école à Sécheron», ou – puisqu'une pétition n'a pas à être appliquée – j'aimerais savoir ce qui se passe du côté de mon quartier de Sécheron et de la sécurisation du chemin des écoles.

Pour mémoire, la pétition P-475 demandait la mise en zone piétonne de l'avenue Blanc sur le tronçon allant de la rue Anne-Torcapel au croisement avec l'avenue de France, puis de ce croisement jusqu'à l'avenue de Sécheron. Elle demandait aussi une mise en zone de rencontre, soit une limitation de vitesse à 20 km/h, du reste de l'avenue Blanc et des rues alentour. Elle demandait en outre une régulation des feux plus favorable aux piétons.

Le but de cette pétition est de sécuriser les trajets des écoliers, des enfants des crèches du quartier et des aînés, mais aussi de faire en sorte que les habitants puissent se rencontrer. En somme que notre quartier de Sécheron soit un peu moins dédié au transit.

En commission, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité avait évoqué la possibilité de fermer complètement un tronçon à la circulation, entre l'avenue de France et l'avenue Gustave-Moynier. Nous aimerions donc savoir où en est ce projet d'apaisement du quartier de Sécheron.

**Le président.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. M<sup>me</sup> Perler vous répondra demain.

**M. Alain de Kalbermatten (LC).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Perler et concerne la crue de l'Arve. Je reviens sur le sujet, car j'aimerais connaître le coût total des dégâts infligés au patrimoine de la Ville de Genève. Serait-il possible d'avoir ce chiffre, s'il vous plaît?

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Est-ce qu'il y aurait une réponse du Conseil administratif... D'accord, le Conseil administratif vous répondra demain.

**M. Charles-Antoine Kuszli (Ve).** Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan et concerne le Musée d'art et d'histoire (MAH). Lors de la semaine de vacances scolaires, le MAH a proposé une semaine d'activités pour les petits et les petites sur le thème des «vacances qui donnent la patate». Selon ce que j'ai pu constater, l'animation a connu un certain succès. La semaine comprenait des visites pour les enfants sur le thème des couleurs ainsi que l'installation de coins de lecture.

J'aimerais remercier les organisateurs – ma fille a beaucoup apprécié, c'était un bon moment. D'une manière générale, ce type d'activités culturelles est très apprécié des familles. On peut ainsi voir le MAH battre des records d'affluence les mercredis et les samedis, notamment durant la saison pluvieuse. Serait-il dès lors envisageable de pérenniser ces coins de lecture dans le MAH et d'organiser des visites pour les enfants en dehors des périodes de vacances scolaires, en particulier les mercredis et les fins de semaine?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je vous remercie beaucoup, Monsieur le conseiller municipal, de votre intervention et de votre question; je pense que les équipes du musée apprécieront aussi ce feedback. Cette formule-là – les vacances qui donnent la patate –, en tout cas, est annuelle, avec des variations sur les thématiques. Je vous confirme qu'elle est très appréciée. L'activité

## Questions orales

est particulièrement intéressante, car les parents viennent avec leurs enfants – ils ne se contentent pas de les déposer. Elle a un immense succès.

D'une manière générale, nous constatons – et pas seulement dans mon département, mais également dans le social, le sport et autres – une demande de plus en plus forte d'activités qui font sens pour les familles. Quoi qu'on propose, c'est plein. On s'en réjouit et, du coup, nous évaluons les moyens de renforcer cette offre diversifiée qui s'adresse à toute la population. Cela peut être dans les musées, les bibliothèques, les théâtres ou, comme je l'ai dit, dans le cadre d'autres politiques publiques. Je note donc votre demande de voir perpétués les coins lecture.

Nous devons aussi améliorer l'information, car l'offre globale est en réalité déjà assez riche et diversifiée en cours d'année scolaire. Il est vrai que, durant cette période, on reçoit beaucoup de classes. Je ne connais pas l'âge de votre enfant, mais les profs sont très friands d'amener leur classe dans les musées. Je sais que le MAH, qui ouvre au public à 11 h, accueille auparavant des classes. Je relaierai votre demande au MAH et lui ferai part de votre enthousiasme.

**M. Daniel Dany Pastore (MCG).** Bonsoir, Mesdames, Messieurs. J'ai eu une correspondance photographique avec M. Alfonso Gomez au sujet d'un tout petit parc, qui se trouve à l'avenue De-Luserna. Il est à l'abandon depuis une éternité. Les bancs sont en train de s'écrouler, les poubelles débordent, les chemins sont défoncés et la broussaille règne en maître. La nature avance, Mesdames, et non pas le désert.

Ce serait sympathique d'entretenir ce parc, car les gens apprécieraient, peut-être pas en ce moment, mais à la belle saison, d'y passer des moments. Les enfants pourraient y jouer, faire des bonhommes de neige, puisqu'elle arrive bientôt.

Je n'ai pas eu de réponse de M. Gomez. Je ne sais pas qui s'en occupe, si c'est le Service des espaces verts ou un autre, mais je tiens à préciser qu'à l'entrée du parc il est certifié que celui-ci appartient bien à la Ville de Genève. Je vous remercie de votre attention.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il vous sera répondu ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (PLR).** Ma question s'adressait initialement à M. Alfonso Gomez, mais elle peut être posée à l'ensemble du Conseil administratif. Ceux qui ont siégé durant la précédente législature se souviennent certainement de l'épisode

de la Fondation Genève - cité de refuge. Vous vous souvenez qu'en 2020, une procédure disciplinaire a été ouverte contre M. Pagani, au sujet des circonstances un peu douteuses entourant cette fondation, qui aurait dû être créée mais qui ne l'a finalement jamais été. Vous vous souvenez que M. Pagani misait aussi sur une parcelle qui n'était pas disponible. De plus, il avait pris, pour payer le capital de cette fondation, 50 000 francs à la Ville, sans l'aval du Conseil municipal. Il était donc question que M. Pagani rembourse ces 50 000 francs. Certains se souviennent peut-être qu'un banquier, que nous ne citerons pas ici, grand donateur du Grand Théâtre de Genève, était venu à la rescousse de M. Pagani pour l'aider à épouger cette dette. Or, il semblerait que cette somme ne soit toujours pas remboursée à la Ville de Genève et que le Conseil administratif n'ait rien fait pour la récupérer. Est-ce une rumeur? Qu'en est-il de cette somme de 50 000 francs? Merci de vos précisions.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Il vous sera répondu ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Cathy Jacquier** (UDC). Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez. Après l'éviction du chef multi-étoilé Yannick Alléno qui souhaitait reprendre les rênes du restaurant du parc des Eaux-Vives, avez-vous l'intention de favoriser les candidatures de chefs, étant donné le prestige du bâtiment et de l'endroit, qui offre l'une des plus belles vues sur Genève? Je vous remercie.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale; il vous sera répondu ultérieurement. Pour la dernière question, je passe la parole à M. Sebastian Aeschbach... puis à M. Théo Keel, qui vient de s'inscrire à l'instant.

**M. Sebastian Aeschbach** (PLR). Merci, Monsieur le président, mais c'est une erreur. Vous pouvez m'enlever.

**Le président.** D'accord, merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Théo Keel, vous avez la parole.

**M. Théo Keel** (S). C'est déjà à moi? Merci, Monsieur le président. J'ai une petite question qui s'adresse à M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis. Elle concerne le parking du Bout-du-Monde, où le seul moyen de paiement est un code QR. Il n'y a plus, à ma connaissance, de parcimètre. Est-ce que la Fondation des parkings vous

## Questions orales

a prévenue de ce changement de mode de paiement? Sinon, avez-vous des prérogatives pour demander la présence d'au moins un parcètre par parking?

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal, il vous sera répondu ultérieurement. Monsieur Omar Azzabi, je peux vous donner la parole pour une question orale, mais cela ne se fait pas de demander la parole à la toute fin...

**M. Omar Azzabi (Ve).** Merci, Monsieur le président, ce sera très rapide. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis ou à M<sup>me</sup> Frédérique Perler, et concerne le Plan lumière de la Ville. Nous avons plusieurs retours, chez les Verts et les Vertes, à propos d'une inadéquation des mesures prises dans certaines rues, qui seraient trop ou pas assez illuminées; c'est le cas du parc Vermont et de la rue de Montbrillant. Je voulais savoir ce qui est fait pour ajuster le Plan lumière. Comment consulte-t-on la population, afin de mieux régler les éclairages dans certaines artères où les femmes, notamment, ne se sentiraient pas en sécurité? Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Vous allez être saisi, tout prochainement, d'une proposition du Conseil administratif, s'agissant de la mise en œuvre du Plan lumière, et qui fera donc l'objet d'un travail en commission. Vous aurez là l'occasion de poser toutes les questions qui vous préoccupent, vous-même, ce Conseil, vos collègues ainsi que les habitants de la Ville.

Le Plan lumière est en train de se mettre en place. Il met l'accent sur la trame noire pour préserver la biodiversité, tout en tenant compte, j'insiste sur ce point, des déplacements de la population, hommes, femmes et enfants, au cœur de la nuit.

Vous aurez l'occasion de débattre de la question du sentiment d'insécurité, puisque selon de nombreuses études certains se sentent en sécurité avec davantage d'obscurité et d'autres en étant très éclairés. Il s'agit de trouver un équilibre entre ces différents sentiments, de rassurer la population et, surtout, de préserver notre biodiversité car, sans elle, comme vous le savez, nous ne pourrions survivre.

**Le président.** Je vous remercie, Madame la conseillère administrative. Nous en avons fini avec les questions orales. Je vous annonce que la sonnette ne marche pas. Il faudra que les chefs de groupe ou les groupes appellent les gens pour les votes. Je passe maintenant à l'article 87, soit les renvois directs en commission.

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

**7. Proposition du Conseil administratif du 18 octobre 2023 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 47 654 000 francs, dont à déduire des recettes totales pour 10 042 500 francs, soit un montant total net de 37 611 500 francs, ainsi que diverses opérations foncières, soit:**

- **Délibération I: 38 217 600 francs brut destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations» et à l'aménagement de l'espace public sis route de Ferney, dont à déduire une recette totale de 8 805 500 francs (subventions fédérale et cantonale – H 1 55.04), soit 29 412 100 francs net;**
- **Délibération II: 9 063 500 francs bruts destinés à la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la route de Ferney, dont à déduire une recette totale de 1 237 000 francs (remboursement des propriétaires des biens-fonds et TVA récupérable), soit 7 826 500 francs net;**
- **Délibération III:**
  - **372 900 francs destinés à l'acquisition d'environ 1036 m<sup>2</sup> de la parcelle 3733 (commune de Genève, section Petit-Saconnex), sise avenue De-Budé 2, dépendance de diverses propriétés qui comprend également:**
  - **l'acquisition des emprises concernant les parcelles 2182, 2184, 2344, 2358, 2356, 2357, 2417, 2574, 2739, 3732, 3733, 3998, 4166, 4937, 5431, 5432, 5433, 5434, 5535, 5610, 5632, 5640, 5723, 5774, 5829 et 5830 (commune de Genève, section Petit-Saconnex);**
  - **la désaffectation de 36 m<sup>2</sup> du domaine public communal issu des parcelles 4812 et 4813 (commune de Genève, section Petit-Saconnex), en vue de la création d'une parcelle du domaine privé propriété de la Ville de Genève;**
  - **l'échange de la future parcelle propriété privée de la Ville de Genève, générée par la désaffectation partielle des parcelles 4812 et 4823 (commune de Genève, section Petit-Saconnex), du domaine public communal, avec la parcelle 3732 (commune de Genève, section Petit-Saconnex), propriété de Hôtel Intercontinental Genève SA (PR-1593).**

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

## **Introduction**

Afin de répondre aux exigences de quartiers en mutation, de permettre un moyen de transport collectif efficace et de grande capacité et d'assurer des modes de déplacement doux le long de la route de Ferney, le tram des Nations va être déployé entre la place des Nations et la Commune de Ferney-Voltaire. Ce projet permettra, à terme, de relier la France et de constituer un véritable maillage transfrontalier de déplacement.

Le tram des Nations est l'occasion de changer de paradigme sur cet axe structurant en modifiant la fonction routière sur une partie de la route de Ferney. Il permettra la mise en place d'un moyen de transport performant, accompagnera la transition vers une ville plus durable, valorisera un patrimoine bâti, naturel et existant, et créera des espaces publics de qualité.

Le projet s'étend sur 5,5 km de ligne et est scindé en 2 tronçons: le premier entre la place des Nations et le P+R Grand-Saconnex et le second jusqu'à Ferney-Voltaire. Il traversera le territoire de trois communes: la Ville de Genève, la Ville du Grand-Saconnex ainsi que Ferney-Voltaire et desservira en tout 12 quartiers. Cette ligne s'inscrit dans le prolongement de la ligne 15 et sera exploitée avec une cadence maximale de 6 minutes.

Ledit projet permettra également de créer un axe important et efficace de mobilité douce associé à une amélioration des liaisons douces transversales, qui assureront ainsi des dessertes locales et des quartiers voisins. En complément, des parkings-relais, dont le P47, permettront de laisser sa voiture en périphérie et de rejoindre la ville en tram.

Ainsi, le tram des Nations va structurer et fédérer le territoire en reliant les différentes polarités urbaines qui le composent (Nations, Budé, Cité internationale, Campus-Santé, Carantec et Susette).

Le projet du tram des Nations est l'opportunité de transcrire les objectifs de la Loi cantonale sur la biodiversité de 2012. Cet axe vert, qui reliera les parcs entre eux, renforcera la trame verte du Grand Genève. Cette trame paysagère viendra compléter un système écologique existant et pourra répondre aux enjeux environnementaux et climatiques.

La présente proposition a pour but de voter des crédits de réalisation pour la réalisation des aménagements nécessaires à l'insertion du tram dans l'espace public (délibération I) ainsi que la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la route de Ferney (délibération II). Finalement, cette proposition inclut plusieurs mesures de nature foncière permettant le transfert des surfaces nécessaires à la réalisation de l'ensemble dudit projet au domaine public (délibération III).

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

### **Exposé des motifs**

*Délibération I – Implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations» et aménagement de l'espace public*

Concernant plus spécifiquement le tracé de la future ligne de tram, empruntant la route de Ferney sur le territoire de la Ville de Genève, ce dernier représente 1,1 km de ligne entre la place des Nations et la route des Morillons avec 3 stations (Nations, Intercontinental et Morillons) et 5 quartiers desservis (Jardins des Nations, Sous-Bois, Colombettes, Budé et Morillons). Les qualités patrimoniales, paysagères et environnementales de cette entrée de ville seront mises en valeur. La préservation de la voûte arborée et de ses grands murs de pierres représente également un enjeu fort du projet. Le projet d'aménagement propose de mettre en place une structure paysagère qui soit en mesure d'accompagner le projet de transport mais aussi d'offrir un cadre de vie de qualité pour les nouveaux projets urbains adjacents.

En parallèle des voies du tram, une piste cyclable bidirectionnelle sera créée. La suppression de la circulation automobile dans la portion la plus étroite de ce projet (entre la route des Morillons et l'avenue de l'Ariana) permettra le maintien de cette continuité cyclable. Les cheminements piétons sont également maintenus tout au long du tram avec notamment la création de cheminements dédiés en partie supérieure des murs pour la partie la plus étroite de la route de Ferney.

L'aménagement d'espaces publics tels que la rampe d'accès piétonne au niveau du quartier De-Budé et les liaisons transversales créées telles qu'une passerelle à hauteur de la Cité internationale permettront une meilleure perméabilité inter-quartiers actuellement plus complexe en raison de l'aspect routier de la route de Ferney qui crée une coupure dans le tissu urbain. Cette voie, dont la circulation automobile sera supprimée entre l'avenue de l'Ariana et la route des Morillons, qui agit actuellement comme une séparation, pourra devenir une couture liant les deux côtés de la route. L'ambition est donc d'assurer la desserte de ce territoire en construisant des arrêts de tram dans l'immédiate proximité des nouveaux projets urbains qui agiront comme un nœud dans un maillage de mobilité douce.

En ce qui concerne la répartition des coûts entre le Canton et la Ville de Genève, selon le règlement H1 55.04, la Ville de Genève est maître d'ouvrage pour les aménagements d'espaces publics sur son territoire. Le Canton de Genève participe au financement à hauteur de 50% maximum des aménagements faisant partie intégrante du tram et finance 100% du système de transport, les acquisitions foncières nécessaires à l'implantation de la ligne ainsi que les honoraires de conception. Cette règle est donc appliquée comme illustré dans la coupe ci-après.



Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

collecteurs sont prévus d'être totalement reconstruits entre le chemin Sous-Bois et l'amont du bassin versant, excepté sur un tronçon d'environ 400 mètres à l'amont de l'Hôtel Intercontinental où le collecteur d'eaux mélangées sera réaffecté. Les collecteurs existants mis hors service devront être démolis ou remplis de béton. Le déversoir d'orages VG1 Ferney, à l'aval du projet, devra aussi être redimensionné en fonction des nouveaux flux, et adapté à une mise en place de débitmètres à long terme;

- sur l'avenue De-Budé, le collecteur EM existant est prévu d'être réaffecté aux eaux pluviales et un nouveau collecteur EU devra être réalisé. Une attention particulière sera portée au droit du raccordement sur la route de Ferney qui sera modifié afin de transiter par la parcelle 3732 et non plus sur le domaine privé de l'Hôtel Intercontinental;
- sur le chemin du Petit-Saconnex, le collecteur EM existant est prévu d'être réaffecté aux eaux pluviales et un nouveau collecteur EU devra être réalisé.

En ce qui concerne le traitement des eaux de chaussées, la circulation des véhicules sur le tronçon route des Morillons/avenue de l'Ariana étant supprimée, la problématique du traitement des eaux de chaussées ne se pose plus.

### *Délibération III – Acquisitions foncières*

Le développement d'une telle infrastructure nécessite des emprises sur certaines parcelles voisines, dont certaines étaient déjà prévues dans les différents PLQ. Cependant, les cessions ne peuvent être requises que dans le cadre de la réalisation d'un projet. Or, le projet de tram ne saurait attendre la réalisation de tous les PLQ, raison pour laquelle l'Etat de Genève a déjà engagé des négociations avec les propriétaires concernés. Le but est d'acquiescer la cession des emprises de gré à gré. Au besoin, une procédure d'expropriation pourra être menée sur la base de la décision d'approbation des plans. Actuellement, certaines parcelles sont déjà la propriété de l'Etat de Genève et seront cédées gratuitement au domaine public de la Ville de Genève. D'autres seront acquises dans les prochains mois.

L'ensemble des emprises nécessaires pour les aménagements sera intégré au domaine public communal. La délibération III valide le principe de l'acquisition des parcelles par la Ville de Genève. La démarche suivante a été mise en place avec le Canton de Genève : les services cantonaux engageant les démarches afin d'obtenir l'accord de la cession sur la base des emprises retenues dans la procédure d'approbation des plans (PAP). Une convention avec chaque propriétaire scelle l'accord qui est passé. La Ville de Genève est associée à ces négociations et valide les démarches. Votre conseil est aujourd'hui sollicité pour valider le principe des acquisitions d'emprises nécessaires pour la réalisation du projet.

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

Les emprises définitives seront définies à la fin des travaux par le relevé du géomètre. Le transfert de propriété au domaine public de la Ville de Genève interviendra à la fin des travaux, au moment où l'État de Genève paiera le montant négocié avec les propriétaires concernés.

Certains aménagements nécessaires pour permettre l'accès aux arrêts de tram relèvent de la compétence de la Ville de Genève. C'est le cas, en particulier, de la parcelle 3733 qui doit être acquise pour partie par la Ville de Genève pour permettre la réalisation de la rampe dans le secteur De-Budé. Elle fera l'objet d'une indemnisation par la Ville de Genève.

Si à l'issue des négociations, il est impossible de trouver un accord de gré à gré, la Ville de Genève devra requérir l'expropriation pour la réalisation des aménagements connexes.

## **Transition écologique et cohésion sociale**

### *Impact environnemental*

Le tram des Nations développe des aménagements où le végétal est le fil conducteur.

La voûte arborée existante sera conservée afin de maintenir d'une part son aspect patrimonial mais également environnemental. Une structure paysagère va venir compléter l'existant, ce qui permettra notamment:

- de lutter contre les îlots de chaleur en rafraîchissant l'air;
- d'améliorer la qualité de l'air;
- de gérer les eaux pluviales en synergie avec les espaces verts;
- de maintenir et d'améliorer la biodiversité existante dans ce secteur.

Le choix des essences répondra également aux enjeux du réchauffement climatique, par le biais de plantes adaptées à la situation du réchauffement climatique et permettant de réduire l'arrosage. Les végétaux sélectionnés pour recouvrir les surlargeurs le long des axes modes doux ne demanderont qu'un entretien réduit. La plateforme du tram sera également végétalisée sur la majeure partie du tracé sur le territoire de la Ville de Genève. Des essences rustiques doivent être testées par le biais de planches spécifiques qui permettront de déterminer le substrat et la végétation la plus adaptée au contexte. L'objectif est de limiter l'entretien et les besoins en eau.

Le choix des matériaux favorisera les ressources locales mais aussi le réemploi des matériaux issus du chantier afin de réduire la production de déchets et de limiter le prélèvement de matières premières. Les enrobés seront limités aux voiries et à certaines zones de trottoirs nécessitant un raccordement à l'existant.

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

Des bétons coulés seront mis en place de manière générale sur trottoir, sur certaines zones de la plateforme du tram et en carrefour. Les bordures seront quant à elles en granit. Les zones minérales (trottoirs et pistes cyclables) seront de teintes claires, limitant ainsi l'effet des îlots de chaleur.

Les cheminements piétons créés au-dessus des murs dans la partie la plus étroite de la route de Ferney seront traités en revêtements perméables. L'éclairage mis en place sera conforme au plan lumière de la Ville de Genève et une attention particulière sera portée aux économies d'énergie. Des zones d'ombre seront conservées en particulier dans les zones boisées et ce afin de préserver la faune, la flore, les riverain-e-s, les usagères et les usagers.

La circulation des transports individuels motorisés sera totalement supprimée sur l'avenue de l'Ariana et la route des Morillons. L'aménagement du tram va contribuer à un changement de paradigme en passant de la ville «route» à une ville plus durable.

Le tram des Nations agira comme un fil conducteur entre les différentes séquences qui composent son tracé et permettra de connecter les quartiers importants entre eux. La route de Ferney, perçue comme une coupure inter-quartiers, va devenir un espace de liaison. La qualité des usages est le premier objectif. Cela se traduira par la mise en place d'une topographie générale adaptée aux pratiques de toutes et tous, et en particulier des modes doux ainsi que des personnes à mobilité réduite (PMR).

En matière de réhabilitation du réseau d'assainissement, la nature des travaux proposée vise essentiellement à lutter contre les risques de pollution des eaux souterraines et des sols, ce qui répond à la protection active de l'environnement. D'autre part, la séparation des eaux permet, là où elle est préconisée, de renforcer l'efficacité du traitement des eaux à la STEP (Station d'épuration des eaux d'Aire) et améliore sensiblement la qualité biologique et environnementale des cours d'eau.

Le développement de réseaux séparatifs consiste essentiellement en la réalisation de deux collecteurs distincts en eaux pluviales et en eaux usées (EP et EU) dans les rues qui ne comportent qu'un tuyau en unitaire eaux mélangées (EM) où toutes les eaux sont regroupées. Ce type d'action permet de dissocier les eaux pluviales saines (EP) des eaux usées souillées (EU). Il en découle une importante réduction de la quantité d'eau envoyée à la STEP car toutes les eaux pluviales (EP) sont renvoyées directement au milieu naturel (Rhône, Arve ou lac). Dans ce cas, la STEP d'Aire n'a qu'à traiter les eaux réellement souillées (EU) du réseau.

Le choix du matériau des collecteurs se porte principalement sur des éléments en fibre de verre renforcés qui présentent de grandes qualités pour l'écoule-

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

ment de l'eau, une bonne résistance du point de vue structurel et d'abrasion, ainsi qu'une facilité de mise en place.

L'utilisation de matériaux recyclés permet aussi de réduire l'impact environnemental des chantiers. Les granulats du béton d'enrobage des collecteurs ainsi que les graviers de remblayage des tranchées d'excavation profondes sont réalisés avec des matériaux de démolition valorisés par tri, concassage, criblage et lavage. Les collecteurs en PVC sont fabriqués avec du PVC recyclé. Les enrobés bitumineux qui servent de support au phono-absorbant qui constitue la surface de roulement de nos routes sont composés d'une partie de fraisats de démolition d'anciens revêtements.

Toutes ces valorisations de matériaux permettent de préserver nos ressources naturelles et doivent être réalisées avec attention. Il est en effet essentiel de bien filtrer les matériaux de démolition à la source afin d'éliminer les éléments polluants présents pour ne pas les réincorporer dans les nouveaux ouvrages réalisés. En conséquence, le développement de réseaux en régime séparatif ainsi que l'utilisation de matériaux recyclés participent conjointement à une action durable et avantageuse pour la sauvegarde de l'environnement.

#### *Cohésion sociale et prévention des discriminations*

Enfin, la création de ces équipements s'inscrit également pleinement dans les objectifs de cohésion sociale et de prévention des discriminations de la Ville de Genève puisque l'ensemble du projet est accessible aux personnes à mobilité réduite et respecte les principes fondamentaux en termes d'aménagements non genrés.

Une démarche de concertation a été organisée en 2019 et 2020 pour accompagner le projet de prolongement du tram de la place des Nations en direction du Grand-Saconnex puis de Ferney-Voltaire. La concertation s'est traduite par une concertation numérique permettant de donner son avis, faire des propositions et poser des questions, par la mise en place d'un espace dédié place des Nations durant trois semaines, par quatre sessions d'échanges par le biais de groupes thématiques et enfin par un forum qui a permis une grande rencontre autour du projet. La restitution de cette démarche participative a eu lieu en 2021 autour d'une exposition à la place des Nations.

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

### Estimation des coûts

*Délibération I – Implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations» et aménagement de l'espace public*

#### A. Estimation des coûts

##### Travaux d'aménagement

Revêtement plateforme/quai tramway	2 500 000
Aménagement de surface (bandes et pistes cyclables) trottoirs et voie	7 820 000
Eclairage public	2 900 000
Plantations	2 500 000
Serrurerie	800 000
Mobilier divers	2 200 000
Ouvrage d'art Cité internationale	1 800 000
Mur de soutènement et cheminements piétons	3 700 000
Rénovation des murs	1 500 000
Mise en place WC publics	750 000
Ecopoint avenue De-Budé	300 000
Divers et imprévus 7% (arrondi)	1 900 000
<b>Sous-total travaux d'aménagement</b>	<b>28 670 000</b>

##### Honoraires

Architecte paysagiste, ingénieur-e civil-e et circulation (groupement Uni-T)	2 400 000
Ingénieur-e électricité	1 000 000
Mesures de chantier OCT	330 000
Mesures de chantier TPG	230 000
Ingénieur-e géomètre, cadastration	100 000
Huissier-ère	15 000
Géotechnique, laboratoire, modélisation 3D	80 000
Information publique et communication	40 000
Divers et imprévus 7% (arrondi)	300 000
Total Honoraires	4 495 000
I. Coût total de la construction (HT)	33 165 000

#### B. Calcul des frais financiers

I. Coût total construction (HT)	33 165 000
+ TVA (8,1% arrondi)	2 686 400
II. Coût total de l'investissement (TTC)	35 851 400
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (4% arrondi)	1 434 100
III. Sous-total	37 285 500

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne  
de transport en commun dite «Tram des Nations»

+ Intérêts intercalaires	932 100
IV. Coût total brut de l'opération (TTC)	38 217 600
A déduire	
Part du cofinancement fédéral (PA)	5 696 500
Part de la subvention cantonale (H 1 55.04)	3 109 000
Total	8 805 500
<b>V. Total net du crédit demandé (TTC)</b>	<b>29 412 100</b>

*Délibération II – Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la route de Ferney*

*A. Estimation des coûts*

**Travaux de génie civil**

Travaux de collecteurs EU et EP – Route de Ferney	3 500 000
Travaux de collecteurs EU et EP – Avenue De-Budé	1 500 000
Travaux de collecteurs EU et EP – Chemin du Petit-Saconnex	500 200
Travaux de branchements Les Fins	150 000
Travaux de branchements parcelle 3733 Hôtel Intercontinental	150 000
Divers et imprévus 7%	406 000

**Sous-total travaux de génie civil** **6 206 200**

**Travaux de génie civil à la charge des propriétaires**

Raccordements des biens-fonds privés au collecteur public,  
(sans I y compris les honoraires d'ingénieur-e civil-e)

15 000 × 40 branchements 600 000

Travaux de génie civil 6 806 200

**Honoraires**

Ingénieur-e civil-e 500 000

Mesures de chantier OCT 125 000

Mesures de chantier TPG 125 000

Ingénieur-e géomètre, cadastration 40 000

Huissier-ère 15 000

Géotechnique, laboratoire, modélisation 3D 80 000

Information publique et communication 40 000

Inspection des biens-fonds privés 50 000

Arboriste 15 000

Divers et imprévus 7% 69 000

Total Honoraires 1 059 000

I. Coût total de la construction (HT) 7 865 200

*B. Calcul des frais financiers*

I. Coût total construction (HT) 7 865 200

+ T V A (8,1% arrondi) 637 100

II. Coût total de l'investissement (TTC) 8 502 300

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

+ Prestations du personnel en faveur des investissements (4% arrondi)	340 100
III. Sous-total	<u>8 842 400</u>
+ Intérêts intercalaires	<u>221 100</u>
IV. Coût total brut de l'opération (TTC)	9 063 500
A déduire: remboursement des propriétaires des biens-fonds pour le raccordement au réseau public d'assainissement (coût estimé 15 000 + TVA = 1215) arrondi à	648 600
TVA récupérable sur la construction des collecteurs secondaires (7 865 200-600 000) × 8,1% = 588 481 arrondi à	<u>588 400</u>
<b>V. Total net du crédit demandé (TTC)</b>	<b><u>7 826 500</u></b>

#### *Délibération III – Acquisitions foncières*

##### *A. Estimation des coûts*

Coût d'acquisition parcelle 3733	335 000
Frais de notaire et divers	10 000
I. Coût total de l'acquisition (HT)	345 000
+ TVA (8,1% arrondi)	27 900
IV. Coût total de l'acquisition (TTC)	<u>372 900</u>
<b>V. Total du crédit demandé (TTC)</b>	<b><u>372 900</u></b>

#### **Délai de réalisation**

Après le vote du Conseil municipal et dès le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer sous réserve de l'obtention de l'autorisation de construire. Leur durée est estimée à environ 30 mois. Dès lors, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte dans le chiffrage de cette demande de crédit.

La durée de 30 mois est due à la réalisation simultanée avec les travaux des Services industriels de Genève (SIG). En effet, les réseaux seront réalisés par tronçons et de manière coordonnée.

La date prévisionnelle de mise en exploitation est courant 2027.

#### **Recettes**

##### *Délibération I – Implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations» et aménagement de l'espace public*

Conformément à la Loi fédérale sur le fonds d'infrastructure, la Confédération participe au financement de mesures qui améliorent les infrastructures de transport dans les villes et agglomérations. Les mesures sont issues du projet d'agglomération PA4 et le montant de la contribution est de 5 696 500 francs.

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

La participation de l'Etat de Genève est mentionnée dans le cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois (H 1 55.04 du 14 décembre 1987). Le montant de cette participation est de 3 109 000 francs, basé sur un montant imputable de 6 218 000 francs.

Dans le cadre du Fonds intercommunal d'équipement (FIE), une subvention pourrait être perçue par la Ville de Genève. Une démarche est entreprise, en partenariat avec le Canton de Genève, auprès du fonds afin de déterminer le montant alloué mais il ne peut cependant être inscrit à ce stade.

### *Délibération II – Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la route de Ferney*

#### *Participation des propriétaires privés*

Les travaux de raccordement des collecteurs privés au nouveau réseau d'assainissement doivent être réalisés dans le cadre de la planification générale des chantiers afin de s'assurer de leur parfaite exécution sous le domaine public. Ainsi, tous les frais liés à ces raccordements seront engagés par la Ville de Genève, agissant en qualité de maître d'ouvrage, et seront ensuite facturés aux propriétaires privés riverains.

Conformément à l'article 66 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05 du 5 juillet 1961), les raccordements des biens-fonds privés au réseau public d'assainissement sont à la charge des propriétaires. Ainsi, les montants engagés sont assurés d'être remboursés une fois les travaux achevés. L'estimation financière de ces raccordements est de 600 000 francs HT, soit 648 600 francs TTC.

#### *Assujettissement à la TVA*

Le montant de la TVA récupérable est calculé sur le coût total de l'opération de collecteurs, déduction faite du montant des travaux liés au raccordement des biens-fonds privés. Cette déduction est opérée puisque l'intégralité des travaux liés aux biens-fonds privés fait l'objet d'un remboursement postérieurement à la réalisation des travaux. La TVA récupérable est donc estimée à 588 400 francs pour une assiette de prestations évaluée à 7 265 200 francs.

### *Délibération III – Acquisitions foncières*

Cette délibération permettra de réaliser l'acquisition de parcelles, l'ensemble des cessions ainsi que l'inscription de servitudes et autres droits nécessaires à la réalisation du projet. Il n'y a pas de recettes à prévoir.

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

### **Financements spéciaux et préfinancements**

#### *Validation technique et financière des projets par le FIA*

Le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) remboursera les amortissements sous forme d'annuités, une fois les travaux réalisés. Ces annuités sont versées sur la période d'amortissement considérée pour les réseaux secondaires, soit 40 ans. Conformément à l'article 10 des statuts du FIA fixant les compétences du Fonds, les projets d'ouvrages et les plans financiers des équipements projetés seront soumis pour approbation, par l'intermédiaire des services de l'Etat (OCEAU-SPDE), au Conseil du FIA qui fixera le montant de l'octroi effectivement accordé à la Ville de Genève.

La présentation technique et financière du projet aux services de l'Etat a été réalisée et le Conseil du FIA va être saisi très rapidement, pour approbation. La totalité du crédit est financée, excepté les frais de promotion de 4% dont seule une part forfaitaire de 2,5% est prise en charge depuis les dispositions validées lors du Conseil du FIA du 24 septembre 2020. En conséquence, la charge nette annuelle induite sera de 4600 francs. Cette prise en charge fera l'objet d'une attestation sur l'honneur.

### **Référence au 19<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2024-2035**

Délibération I: Cet objet est prévu, en qualité de projet actif (p. 56), sous le N° PFI 106.504.04 pour un montant de 37 000 000 de francs brut et 28 000 000 de francs net, avec une date de dépôt annoncée en 2023. L'évolution du montant brut de dépense (1 217 600 francs) entre le crédit demandé et le montant figurant au PFI est due à une adaptation du périmètre d'intervention initial pour améliorer les continuités piétonnes et l'aménagement de l'espace public.

Délibération II: Cet objet est prévu, en qualité de projet actif (p. 53), sous le N° PFI 081.504.04 pour un montant brut de 9 000 000 de francs et 7 900 000 net, avec une date de dépôt annoncée en 2023.

Délibération III: Cet objet n'est pas prévu dans la planification financière du PFI.

### **Budget de fonctionnement**

#### *Délibération I – Implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations» et aménagement de l'espace public*

L'entretien et le nettoyage de cet aménagement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et vont augmenter les dépenses générales comme suit:

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

- de 193 000 francs par année pour le Service Voirie-Ville propre (VVP), destinés au nettoyage et à la collecte des déchets;
- de 250 000 francs par année pour le Service des espaces verts (SEVE), destinés à l'entretien des arbres et à l'entretien de la végétalisation des espaces verts;
- de 50 000 francs par année pour le Service logistique et manifestations (LOM), destinés à l'entretien du mobilier urbain;
- de 60 000 francs par année pour le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), destinés aux entretiens des routes et de l'éclairage public.

Les montants précités seront donc à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné de la Ville de Genève.

#### *Délibération II – Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la route de Ferney*

Les travaux envisagés portent sur la création de 810 mètres linéaires de réseaux nouveaux pour la mise en séparatif du secteur de la route de Ferney.

Le coût moyen annuel plafond pris en compte par le FIA est de 11 francs TTC (10,20 HT) par mètre linéaire de collecteur. Ainsi, en termes de budget complémentaire, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) prévoira une somme de 8910 francs, arrondie à 8900 francs HT, sur le groupe 314.110, entièrement compensée par un revenu équivalent provenant du FIA.

#### *Délibération III – Acquisitions foncières*

Les surfaces supplémentaires cédées à la Ville de Genève augmentent les charges de cette dernière et sont précisées en délibération I.

### **Charges financières annuelles**

Délibération I: La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts du taux de 1,5% et les amortissements au moyen de 30 annuités, s'élèvera à 1 224 700 francs.

Délibération II: La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts du taux de 1,5% et les amortissements au moyen de 40 annuités, s'élèvera à 261 600 francs.

Délibération III: La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts du taux de 1,5% et les amortissements au moyen de 40 annuités, s'élèvera à 12 500 francs.

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

### **Validité des coûts**

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel. Les coûts sont en valeur 2023. Les estimations correspondent à un niveau d'avant-projet basées sur un devis estimatif.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

### **Autorisation de construire**

*Délibération I – Implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations» et aménagement de l'espace public*

Une procédure d'autorisation sous forme d'une PAP a été déposée en mai 2022 par l'Office cantonal des transports (OCT).

*Délibération II – Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la route de Ferney*

Une autorisation de construire portant sur les collecteurs sera déposée en automne 2023.

### **Régime foncier**

Conformément à la procédure d'approbation des plans de la Loi sur les chemins de fer du 20 décembre 1957 (LCdF – RS 742.101), l'Office fédéral des transports (OFT) approuve les plans d'emprises formalisés par les fiches d'emprises. Il ressort de ces dernières que:

- la Ville de Genève s'engage à verser de son domaine privé à son domaine public la parcelle 5611 d'une surface totale de 143 m<sup>2</sup> (annexe fiche emprise 8);
- la Ville de Genève s'engage à échanger une surface de 36 m<sup>2</sup> de la parcelle 3732, propriété de l'Hôtel Intercontinental Genève SA, avec une surface équivalente, qui sera désaffectée de son domaine public communal. Cet échange est nécessité par des corrections d'alignement (annexe fiche emprise 15);
- la Ville de Genève s'engage à verser à son domaine privé ou à son domaine public une surface de 1054 m<sup>2</sup> (annexe fiche emprise 30) de la parcelle 2574 provenant d'un échange entre l'Etat de Genève (1054 m<sup>2</sup> de la parcelle 3318) et la propriétaire de la parcelle 2574 et à procéder à l'inscription des servitudes de canalisations qui découleront de ce transfert de propriété;
- sur le territoire de la Commune de Genève, la propriété des emprises de privés sera transférée à la Ville de Genève moyennant le paiement par l'Etat de Genève des indemnités prévues par la Loi fédérale sur l'expropriation du

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

20 juin 1930 (LEx – RS 711). Les emprises ainsi acquises seront versées au domaine public ou privé communal.

A ce titre, les parcelles de l'Etat de Genève et de tiers sont concernées par une emprise définitive.

*Propriétés de l'Etat de Genève*

- 2182: 2047 m<sup>2</sup> – fiche d'emprise 1;
- 2184: 841 m<sup>2</sup> – fiche d'emprise 1;
- 2739: 923 m<sup>2</sup> – fiche d'emprise 26;
- 3998: 102 m<sup>2</sup> – fiche d'emprise 4;
- 4166: 113 m<sup>2</sup> – fiche d'emprise 12;
- 4937: 1200 m<sup>2</sup> – fiche d'emprise 22;
- 5632: 253 m<sup>2</sup> – fiche d'emprise 14;
- 5829: 31 m<sup>2</sup> – fiche d'emprise 37;
- 5830: 1640 m<sup>2</sup> – fiche d'emprise 37.

*Propriétés de tiers*

- 2344: 154 m<sup>2</sup>, dont 154 m<sup>2</sup> de cession prévue par le PLQ 29482 (fiche d'emprise 6);
- 2356: 227 m<sup>2</sup>, dont 227 m<sup>2</sup> de cession prévue par le PLQ 29482 (fiche d'emprise 14);
- 2357: 186 m<sup>2</sup>, dont 186 m<sup>2</sup> de cession prévue par le PLQ 29482 (fiche d'emprise 14);
- 2358: 18 m<sup>2</sup>, dont 18 m<sup>2</sup> de cession prévue par le PLQ 29482 (fiche d'emprise 14);
- 2417: 10 m<sup>2</sup>, dont 10 m<sup>2</sup> de cession prévue par le PLQ 29482 (fiche d'emprise 7);
- 2574: 1054 m<sup>2</sup> (fiche d'emprise 30);
- 3732: 36 m<sup>2</sup> (fiche d'emprise 15);
- 3733: 3012 m<sup>2</sup> (fiche d'emprise 16);
- 5431: 616 m<sup>2</sup> (fiche d'emprise 17);
- 5432: 100 m<sup>2</sup> (fiche d'emprise 18);
- 5433: 129 m<sup>2</sup> (fiche d'emprise 19);
- 5434: 175 m<sup>2</sup> (fiche d'emprise 20);
- 5535: 206 m<sup>2</sup>, dont 206 m<sup>2</sup> de cession prévue par le PLQ 29482 (fiche d'emprise 10);

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

- 5610: 77 m<sup>2</sup>, dont 20 m<sup>2</sup> de cession prévue par le PLQ 29482 (annexe fiche emprise 9);
- 5632: 253 m<sup>2</sup>, dont 253 m<sup>2</sup> de cession prévue par le PLQ 30072 (fiche d'emprise 38);
- DDP 5640: 253 m<sup>2</sup>, dont 253 m<sup>2</sup> de cession prévue par le PLQ 30072 (fiche d'emprise 39);
- 5723: 675 m<sup>2</sup> (fiche d'emprise 24);
- 5774: 62 m<sup>2</sup> (fiche d'emprise 21).

Les cessions précitées seront conclues au bénéfice de la Ville de Genève, en vue de l'incorporation à son domaine public ou privé.

Les emprises sont susceptibles de subir une variation de quelques mètres carrés dans la mesure où les levées et les abornements des biens-fonds sont réalisés à l'issue des travaux. Il se peut que, dans le relevé final des cessions au domaine public, les surfaces diffèrent de quelques mètres carrés par rapport aux chiffres énoncés ci-dessus.

Les frais de notaires et géomètres relatifs à ces opérations sont à la charge de l'Etat de Genève.

S'agissant de la parcelle 3733, la Ville de Genève doit acquérir une emprise de 1036 m<sup>2</sup> afin de permettre la réalisation de la rampe De-Budé permettant aux PMR un accès au quartier De-Budé depuis l'arrêt «Intercontinental». Cette parcelle étant libre de droit à bâtir, elle a tout de même une valeur résiduelle de 50 fr./ m<sup>2</sup>. Ainsi, il a été estimé que l'aménagement nécessitait une emprise définitive de 1036 m<sup>2</sup> environ, raison pour laquelle l'indemnité a été estimée à 55 000 francs auxquels il faut ajouter les frais de notaire, les droits d'enregistrement et les autres émoluments/frais, estimés à 10 000 francs.

A ce montant, il faut ajouter une indemnité de 10 000 francs par place de parking supprimée, ce qui porte le montant de l'indemnité à 280 000 francs, considérant que le projet supprime 28 places de stationnement privées. Le montant de l'acquisition ainsi que l'indemnité ont été calculés par l'Etat de Genève (et validés par la Ville de Genève) selon les principes applicables et découlant de la Loi fédérale sur l'expropriation.

### **Information publique**

Un processus de concertation du projet «Tram des Nations» a été mis en place par le Canton de Genève afin d'accompagner la prise de décision vers un changement de paradigme (phase 1 en 2019) puis de participer à l'amélioration du projet (phase 2 en 2020).

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

Divers dispositifs ont été mis en place: forums, focus groupes, résidence au kiosque de la place des Nations et un vélo qui a parcouru les rues adjacentes de la future ligne dans l'optique de pouvoir étendre la zone d'interaction avec la population.

La restitution de cette démarche participative a eu lieu en 2021 autour d'une exposition à la place des Nations.

### **Services gestionnaires et bénéficiaires**

Le service gestionnaire et bénéficiaire des délibérations I et II est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

Le service gestionnaire de la délibération III est l'Unité des opérations foncières (DACM-UOF) et le service bénéficiaire est l'AGCM.

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

<b>Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement - [A/B] Impact sur le budget de fonctionnement - [C]</b>		
<b>Objet : Délibération I – Implantation d'une ligne de transport en commun dite « Tram des Nations » et aménagement de l'espace public</b>		
<b>A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)</b>		
	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Honoraires	4 495 000	12%
Travaux d'aménagement	10 320 000	27%
Eclairage public	2 900 000	8%
Plantation	2 500 000	7%
Serrurerie	800 000	2%
Mobiliers divers	2 200 000	6%
Ouvrage d'art Cité Internationale	1 800 000	5%
Mur de soutènement et cheminements piétons	3 700 000	10%
Rénovation des murs	1 500 000	4%
WC publics	750 000	2%
Ecopoint De-Budé	300 000	1%
Divers et imprévus	1 900 000	5%
Frais financiers	5 052 600	13%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>38 217 600</b>	<b>100%</b>

<b>B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)</b>			
<b>Année(s) impactée(s)</b>	<b>Dépenses brutes</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses nettes</b>
<b>Année de vote du crédit par le CM : 2024</b>	750 000		750 000
<b>2025</b>	12 000 000		12 000 000
<b>2026</b>	12 000 000		12 000 000
<b>2027</b>	12 000 000	8 805 500	3 194 500
<b>2028</b>	1 467 600		1 467 600
<b>Totaux</b>	<b>38 217 600</b>	<b>8 805 500</b>	<b>29 412 100</b>

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

<b>C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs) (nouvelles charges et nouveaux revenus)</b>		
<b>Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit</b>		
<b>Service bénéficiaire concerné : AGCM</b>		
<b>CHARGES</b>		
30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	553 000	
31 - Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	1 224 700	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>1 777 700</b>	
<b>REVENUS</b>		
40/42 - Revenus fiscaux et taxes		
43 - Revenus divers		
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)		
46 - Subventions et dédommagements reçus		
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>	
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-1 777 700</b>	

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

<b>Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement - [A/B] Impact sur le budget de fonctionnement - [C]</b>			
<b>Objet : Délibération II – Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la route de Ferney</b>			
<b>A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)</b>			
	<b>Montant</b>	<b>%</b>	
Honoraires	1 059 000	12%	
Travaux de génie civil	5 800 200	64%	
Travaux de génie civil à la charge des propriétaires	600 000	7%	
Divers et imprévus	406 000	4%	
Frais financiers	1 198 300	13%	
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>9 063 500</b>	<b>100%</b>	
<b>B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)</b>			
<b>Année(s) impactée(s)</b>	<b>Dépenses brutes</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses nettes</b>
<b>Année de vote du crédit par le CM : 2024</b>	300 000		300 000
<b>2025</b>	4 000 000		4 000 000
<b>2026</b>	4 000 000		4 000 000
<b>2027</b>	763 500	1 237 000	-473 500
<b>Totaux</b>	<b>9 063 500</b>	<b>1 237 000</b>	<b>7 826 500</b>

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

<b>C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs) (nouvelles charges et nouveaux revenus)</b>		
<b>Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit</b>		
<b>Service bénéficiaire concerné : AGCM</b>		
<b>CHARGES</b>		
30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	8 900	
31 - Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	261 600	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>270 500</b>	
<b>REVENUS</b>		
40/42 - Revenus fiscaux et taxes		
43 - Revenus divers		
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)		
46 - Subventions et dédommagements reçus	269 100	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>269 100</b>	
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-1400</b>	

<b>Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement - [A/B] Impact sur le budget de fonctionnement - [C]</b>			
<b>Objet : Délibération III – Acquisition foncière, parcelle 3733</b>			
<b>A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)</b>			
	<b>Montant</b>	<b>%</b>	
Acquisition de parcelles	335 000	90%	
Honoraires	10 000	3%	
Frais financiers	27 900	7%	
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>372 900</b>	<b>100%</b>	
<b>B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)</b>			
<b>Année(s) impactée(s)</b>	<b>Dépenses brutes</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses nettes</b>
<b>Année de vote du crédit par le CM : 2024</b>			0
<b>2025</b>			0
<b>2026</b>			0
<b>2027</b>			0
<b>2028</b>	372 900		372 900
<b>Totaux</b>	<b>372 900</b>	<b>0</b>	<b>372 900</b>

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

<b>C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs) (nouvelles charges et nouveaux revenus)</b>		
<b>Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit</b>		
<b>Service bénéficiaire concerné : UOF</b>		
<b>CHARGES</b>		
30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
31- Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	12 500	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>12 500</b>	
<b>REVENUS</b>		
40/42 - Revenus fiscaux et taxes		
43 - Revenus divers		
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)		
46 - Subventions et dédommagements reçus		
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>	
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-12 500</b>	

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 38 217 600 francs destiné à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations» et à l'aménagement de l'espace public sis route de Ferney, dont à déduire la part du cofinancement fédéral (PA) de 5 696 500 francs et la part de la subvention cantonale (H 1 55.04) de 3 109 000 francs, soit 29 412 100 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 38 217 600 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2056.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 9 063 500 francs destiné à la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux de la route de Ferney, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 648 600 francs et la récupération de la TVA d'un montant de 588 400 francs, soit 7 826 500 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 063 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2065.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

### PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 2, lettre c) de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

vu l'article 9A du règlement concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

vu l'accord intervenu entre le Canton de Genève et le Conseil administratif, en date du 21 juillet 2023;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques concernant l'acquisition des emprises concernant la partie des parcelles 2182, 2184, 2344, 2358, 2356, 2357, 2417, 2574, 2739, 3732, 3733, 3998, 4166, 4937, 5431, 5432, 5433, 5434, 5535, 5610, 5632, 5640, 5723, 5774, 5829

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

et 5830, toutes Commune de Genève, section Petit-Saconnex, à condition que les opérations visées s'inscrivent dans l'exécution de la décision d'approbation des plans de l'Office fédéral des transports (OFT) et des fiches d'emprises faisant partie intégrante de la procédure 411.1-80 – 2022/0145. Les surfaces définitives seront définies à la fin des travaux avec l'abornement. Les surfaces acquises seront versées au domaine public de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – La désaffectation du domaine public communal des parcelles DP 4812 et DP 4813 d'une surface totale de 36 m<sup>2</sup> (Commune de Genève, section Petit-Saconnex) selon fiche d'emprise n°76.3 est acceptée.

*Art. 3.* – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de demander au département compétent d'approuver la désaffectation visée à l'article 2.

*Art. 4.* – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques concernant la mutation des parcelles 4812 et 4813 du domaine public communal de 36 m<sup>2</sup> conformément à la fiche d'emprise N° 76.3. La parcelle ainsi constituée et affectée, propriété privée de la Ville de Genève sera échangée avec une surface équivalente de la parcelle 3732, Commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de Hôtel Intercontinental Genève SA, selon fiche d'emprise N° 76.3, à condition que l'opération visée s'inscrive dans l'exécution de la décision d'approbation des plans de l'Office fédéral des transports (OFT) et des fiches d'emprises faisant partie intégrante de la procédure 411.1-80 – 2022/0145.

*Art. 5.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 345 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier, en vue de l'acquisition d'une partie de la parcelle 3733, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit une surface d'environ 1036 m<sup>2</sup> selon fiche d'emprise N° 16, sise 2, avenue De-Budé, dépendance de diverses propriétés, pour le prix de 65 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) et à verser 280 000 francs aux propriétaires de la dépendance 3733 à titre d'indemnité d'expropriation pour les places de stationnement supprimées.

*Art. 6.* – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques concernant l'acquisition prévue à l'article 5.

*Art. 7.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 6 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 345 000 francs.

*Art. 8.* – La dépense prévue à l'article 5 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2028 à 2067.

Proposition: trois crédits destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations»

*Art. 9.* – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques concernant l'incorporation au domaine public de la parcelle 5611.

*Art. 10.* – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

*Art. 11.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles citées aux art. 1, 2, 4 et 5 de la présente délibération, nécessaire à la réalisation projetée.

—\*\*\*—

**Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition du Conseil administratif à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (65 oui).**

Proposition: crédit pour la rénovation de l'ancienne mairie des Eaux-Vives

**8. Proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> novembre 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 574 000 francs destiné à l'étude pour l'accessibilité universelle du bâtiment de l'état civil, pour la rénovation partielle des aménagements intérieurs du rez-de-chaussée et du premier étage ainsi que pour la rénovation partielle de l'enveloppe de l'ancienne mairie des Eaux-Vives sise rues du Nant 2 et de la Mairie 37 (PR-1595).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

Le bâtiment historique de la rue du Nant 2, rue de la Mairie 37, ancienne Mairie des Eaux-Vives, est partiellement occupé actuellement par le Service de l'état civil (CIV) qui y possède la majorité de ses locaux répartis sur trois niveaux. Les prestations du service sont réparties de la manière suivante:

- rez-de-chaussée: naissance, reconnaissance, changement de sexe, changement de nom;
- 1<sup>er</sup> étage: naturalisation, mandat pour cause d'incapacité, commandes d'actes de l'état civil, carte d'identité, certificat et attestation de séjour et domicile, certificat de vie;
- salle des mariages et salle d'attente attenante;
- 2<sup>e</sup> étage: procédure de mariage, décès, déclaration de reconnaissance et de changement de sexe sur rendez-vous.

C'est un bâtiment visité par quelque 65 000 personnes chaque année. Or, l'une des lacunes principales de ce bâtiment est qu'il ne répond pas aux exigences d'accessibilité universelle d'un lieu recevant du public.

Cette demande de crédit d'étude vise donc à repenser de manière pérenne l'accessibilité aux personnes vivant avec des limitations physiques et sensorielles depuis la rue jusqu'aux étages. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique municipale d'accessibilité universelle menée conjointement par le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) et le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), depuis 2020.

Ce montant permettra aussi d'étudier l'amélioration de certains espaces intérieurs du bâtiment afin d'offrir des prestations en adéquation avec les besoins actuels du service. En effet, la transition numérique des archives et des fichiers, base de travail du CIV, a comme conséquence une reconfiguration des espaces de guichets, ainsi que ceux des bureaux du personnel attenants.

Proposition: crédit pour la rénovation de l'ancienne mairie des Eaux-Vives

S'ajoutent à cela l'étude pour la réfection de la toiture côté rue de la Mairie, rue du Nant et place Jargonnant, ainsi que la réfection partielle des façades par endroits dégradées.

### **Contexte et historique de l'opération**

Ce bâtiment a déjà fait l'objet de rénovations partielles. La couverture de toiture et le crépi de façade côté rue du Nant, rue de la Marie et place Jargonnant ne sont pas d'origine. Une restauration avait été réalisée en 1967-1968.

La couverture en tuile plate de la flèche à l'angle rue de la Mairie et place Jargonnant a été rénovée en 2018. De la même manière, le crépi des façades sur cour de l'immeuble Jargonnant 3 et de l'état civil a été entièrement refait en 2019, ainsi que les pans de toitures donnant sur cette cour. Ces réfections de toitures ont fait suite à des chutes de tuiles lors de forts épisodes venteux. L'accroche des tuiles par des clous qui rouillent ne permet pas de garantir leur bonne tenue et c'est la raison pour laquelle cette démarche doit se poursuivre sur l'entier de la toiture.

En 2017, la réaffectation du logement situé au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble rue de la Mairie 37 a permis de mettre à la disposition du personnel de nouvelles surfaces de bureaux. Cet étage, hormis l'accessibilité, n'est pas concerné par cette demande de crédit.

### **Notice historique**

Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, les communes suburbaines genevoises célèbrent leur pouvoir politique par la construction d'édifices scolaires et publics aux proportions importantes et aux formes originales. La commune des Eaux-Vives n'échappe pas à ce phénomène et fait édifier une nouvelle Mairie par l'architecte Léon Bovy entre 1906 et 1909. Caractérisée par des articulations asymétriques et d'imposantes toitures de tuiles, son architecture est un exemple emblématique du Heimatstil, pittoresque courant architectural alors en vogue, associé à des références médiévales. Erigé à la gloire de la commune, l'édifice s'impose autant par son imposant beffroi, le signalant de loin, que par la polychromie des multiples matériaux utilisés en façades et ses différents corps de bâtiments formant retraits et saillies. Le projet de Bovy inclut la construction d'un immeuble locatif d'habitation en prolongation du côté de la place de Jargonnant.

Après la fusion de la commune des Eaux-Vives avec la Ville de Genève en 1931, l'édifice perd sa fonction de Mairie et devient le siège de l'état civil de la municipalité, tout en conservant son ancien nom. Alors que des appartements occupent depuis toujours les deuxième et troisième étages, le bâtiment principal

Proposition: crédit pour la rénovation de l'ancienne mairie des Eaux-Vives

accueillait à l'origine, en sus de la Mairie au premier étage, l'Automobile-Club – puis l'Urania Genève Sport (UGS) – et les locaux de l'administration des Postes et Télégraphes au rez-de-chaussée, laquelle est remplacée en 1964 par le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF), puis par l'état civil dès 1988.

Un soin tout particulier a été mis en œuvre pour décorer l'intérieur. Éléments de pierre de taille, escalier monumental, ferronneries d'art, boiseries sculptées, carrelages aux dessins colorés et peintures murales de François-Joseph Vernay et Gustave de Beaumont agrémentent les différents espaces de circulation et la Salle des mariages au premier étage: tous ces éléments sont d'origine. En revanche, une expertise réalisée en 2020 a montré que les luminaires (suspensions et appliques en fer forgé) de la salle de l'état civil, au premier étage, et les trois appliques de la cage d'escalier présentent une finition grossière et sont plus récents: ils peuvent être remplacés par des éléments contemporains réalisés avec soin.

L'importance historique de l'édifice et ses qualités architecturales ont conduit, en 1986, à son inscription à l'Inventaire des bâtiments dignes d'être protégés.

### **Réponses aux demandes du Conseil municipal et de la population**

Cette proposition du Conseil administratif apporte une réponse à la motion M-1520 «Pour une meilleure accessibilité et une signalétique appropriée pour les événements et espaces communaux» acceptée le 22 mai 2023 par le Conseil municipal.

Il convient de relever que les citoyennes et citoyens font régulièrement part de leur mécontentement relatif à l'accessibilité inadéquate du bâtiment.

### **Exposé des motifs**

Le bâtiment de l'état civil accueille l'ensemble de la population résidant à Genève pour de nombreuses démarches. Or, les espaces d'accueil au public et de surfaces de travail, notamment au rez-de-chaussée et au premier étage, sont très défraîchis et nécessitent d'être repensés et développés. Ces espaces n'ont pas subi de modifications ou de rénovations depuis les années 1980. L'aménagement (mobilier, guichets, éclairage) n'est plus adapté et ne correspond plus aux contraintes informatiques actuelles. A titre d'exemple, les officières et officiers de l'état civil ne travaillent plus avec des volumineux registres papier posés sur leur bureau.

Depuis la numérisation des registres, le personnel du service travaille sur des postes de travail nécessitant deux écrans. De la même manière, les citoyennes et citoyens suisses qui viennent passer une commande de carte d'identité doivent

## Proposition: crédit pour la rénovation de l'ancienne mairie des Eaux-Vives

signer un formulaire électronique nécessairement installé au guichet. Pour satisfaire cette exigence, des câbles ont été tirés depuis les postes de travail et traversent provisoirement l'espace de travail du personnel. Cette situation génère un risque d'accident.

Le CIV délivre ses prestations sur trois étages du bâtiment: rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> étage et 2<sup>e</sup> étage. Des solutions partielles ont été trouvées jusqu'à maintenant pour faciliter l'accès au bâtiment aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou aux jeunes parents avec poussette. Une antenne du CIV a par exemple été ouverte à la maternité (HUG), fin 2015, afin d'éviter, le plus possible, aux jeunes parents de devoir se rendre à la rue de la Mairie après la naissance de leur enfant. Un bureau spécifique a aussi été aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment afin de faciliter l'accès aux prestations, en particulier pour les personnes en fauteuil roulant.

Cependant, ces solutions ne répondent que partiellement aux problèmes de mobilité restreinte de nombreuses personnes. Le CIV accueille des personnes qui présentent des difficultés pour se déplacer et gravir les escaliers, que ce soit en raison de leur âge ou pour d'autres motifs. Il convient de préciser que les personnes retraitées doivent produire, au moins une fois par année, un certificat de vie pour attester de leur droit à une rente de prévoyance. La génération des baby-boomers représentera ces prochaines années une partie importante de la population. Ce document ne pouvant être remis qu'en présence de son titulaire, il est nécessaire que le bâtiment soit adapté à l'accueil de ce type de population. Les problèmes de déplacement dans les étages du service sont souvent résolus avec l'aide du personnel du service qui soit garde les poussettes au rez-de-chaussée pendant que les parents se rendent dans les autres étages, soit aide les personnes en difficulté dans les escaliers. Cette bonne volonté est louable mais elle ne résout pas toutes les situations. Il est donc indispensable, dans le cadre de cette demande de crédit, de repenser l'accès aux étages, mais aussi au rez-de-chaussée depuis la rue pour les personnes à mobilité réduite, afin de garantir des services accessibles à tous les publics, sans discrimination ou effort particulier.

Finalement, l'état de la toiture nécessite une rénovation. Malgré une rénovation dans les années 1967-1968, la forte pente, ainsi que la fixation des tuiles avec des clous qui rouillent, mettent en péril la bonne tenue de ces dernières. Pour des questions de sécurité, il faudrait, de la même manière que cela avait été fait sur les pans de la partie cour en 2019, poursuivre la rénovation sur les pans de toiture côté rue du Nant, rue de la Mairie et place Jargonnan. La mise en place des échafaudages pour cette réfection permettra aussi de procéder à un entretien des pierres de taille et du crépi de façade pour en limiter leur dégradation et les remettre en état là où cela s'avère nécessaire.

Proposition: crédit pour la rénovation de l'ancienne mairie des Eaux-Vives

### **Programme et descriptif des travaux**

Les interventions prévues dans le cadre de cette étude sont les suivantes:

1. Amélioration de l'accessibilité du bâtiment (rampe, ascenseur et WC PMR);
2. Amélioration de l'éclairage sous le porche d'entrée, le hall d'entrée, au rez-de-chaussée, au 1<sup>er</sup> étage (hors salle des mariages) et dans la cage d'escalier;
3. Amélioration de l'espace d'accueil au public du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage;
4. Rénovation des surfaces de travail au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage;
5. Rénovation de la toiture et travaux d'entretien de l'enveloppe.

Soit, plus en détail:

1. Amélioration de l'accessibilité du bâtiment (rampe, ascenseur et WC PMR)

La mise en place d'un ascenseur desservant les trois étages de l'état civil est à étudier. Dans le cadre d'une étude de faisabilité menée par la Direction du patrimoine bâti (DPBA), l'option privilégiée est celle de la mise en place d'un ascenseur à l'extérieur, dans la cour de l'immeuble, partagé entre l'état civil et les logements Jargonant 3, accédant de plain-pied aux zones d'accueil au public de chaque étage. Un soin particulier devra être amené sur la relation de cet ascenseur au bâtiment et sur les points de contact entre les deux.

L'accès à cet ascenseur, depuis le rez-de-chaussée, devra aussi faire l'objet d'une réflexion poussée. En effet, tant au niveau de l'entrée principale (rue de la Mairie) que de l'entrée de service (rue du Nant), l'accès se fait par six marches qu'il faudra éviter. Un parcours accessible et alternatif comprenant également une signalétique adéquate devra être trouvé, sachant que le CIV préconise que l'entrée de tous les publics puisse se faire par le hall central, dans un souci d'égalité pour tous.

Le service dispose depuis 2017 d'un WC public au 2<sup>e</sup> étage qui n'est pas accessible aux fauteuils roulants, ni équipé d'une table à langer permettant aux parents de changer leurs enfants. Une solution devra donc également être trouvée dans le cadre du projet pour corriger cette situation.

Quelle que soit la solution choisie, elle devra prendre en compte les contraintes liées à la protection des données de l'état civil. Le passage des usagères et usagers ne pourra pas se faire dans les espaces de travail occupés par le personnel. Il est également souhaité de ne pas modifier la répartition actuelle des activités entre les étages. Les prestations sont intimement liées à des pièces et des documents qui sont stockés et archivés dans les différents étages du bâtiment.

Proposition: crédit pour la rénovation de l'ancienne mairie des Eaux-Vives

2. Amélioration de l'éclairage sous le porche d'entrée, le hall d'entrée, au rez-de-chaussée, au 1<sup>er</sup> étage (hors salle des mariages) et dans la cage d'escalier

L'éclairage du porche, du hall d'entrée et de la cage d'escalier est insuffisant. Ces espaces centraux de transit des usagères et usagers sont trop sombres et ne mettent pas en valeur la qualité des détails architecturaux et des peintures qui s'y trouvent.

De la même manière, les luminaires installés dans les espaces de travail, au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment, sont peu fonctionnels et insuffisants. Ils n'éclairent correctement ni les places de travail ni les espaces de guichets.

Ces changements permettront en sus d'intégrer les recommandations actuelles en matière d'économies d'énergie.

3. Amélioration de l'espace d'accueil public du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage

La structure des guichets est traditionnelle. Une réflexion sur l'aménagement de ces espaces d'accueil au public devra être menée pour répondre de manière fluide et efficace aux prestations qui y sont déployées. Au rez-de-chaussée, il sera nécessaire de maintenir quatre guichets, alors qu'il en faudra six ou sept au premier étage.

Les contraintes sanitaires traversées en 2020 et 2021 doivent également être prises en compte pour permettre, dans ces nouveaux espaces d'accueil, l'installation d'un plan de protection rapide si de nouvelles pandémies devaient survenir ces prochaines années.

La rénovation des deux étages ne pourra pas être effectuée simultanément. Le service doit pouvoir continuer à réaliser ses prestations durant les travaux et une solution devra être trouvée à cette fin. Selon la durée des travaux, soit certains membres du personnel seront déplacés dans le service, soit il conviendra de louer une surface de locaux à proximité du service. Il convient de rappeler aussi que chaque prestation offerte nécessite l'accès aux dossiers archivés dans chaque étage.

4. Rénovation des surfaces de travail au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage

Les bureaux du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage n'ont pas été rénovés depuis de nombreuses années, les murs sont défraîchis et les moquettes usées. Il est nécessaire, dans le cadre de la rénovation, de procéder à un rafraîchissement général de ces surfaces. Il conviendra éventuellement d'analyser si le revêtement d'origine est présent sous ces moquettes afin de le revaloriser.

Proposition: crédit pour la rénovation de l'ancienne mairie des Eaux-Vives

De même que pour les zones d'accueil, les bureaux actuels sont anciens et leur aménagement ne correspond plus aux besoins actuels. Ils sont grands et empiètent considérablement sur la surface à disposition. Ils correspondaient, à l'époque, à une nécessité de pouvoir ouvrir de grands registres sur le bureau. Les registres étant aujourd'hui numérisés, les places de travail doivent être adaptées à d'autres contraintes, comme un équipement informatique comprenant deux écrans. L'aménagement et l'ergonomie des postes de travail doivent être repensés pour améliorer la qualité des conditions de travail du personnel. Il faudra maintenir huit postes de travail au rez-de-chaussée. A l'étage, sept postes de travail sont nécessaires dans l'espace d'accueil au public et huit postes supplémentaires dans le bureau dont le public n'est pas présent. L'espace d'archives aux deux étages ne doit pas être modifié.

La rénovation des espaces de travail passe aussi par les locaux destinés à l'usage du personnel, comme les WC privés ou l'espace cafétéria qui permet à l'ensemble du personnel, en heures d'ouverture au public, de prendre une pause-café ou pause-déjeuner dans les locaux.

#### 5. Rénovation de la toiture et travaux d'entretien de l'enveloppe

La pente de toiture étant très raide, les tuiles plates sont tenues par des clous sur un liteau en bois. Ces clous rouillent et fragilisent la bonne tenue des tuiles, qui menacent de tomber lors de forts épisodes venteux. Elles ont été remplacées au coup par coup, lors des entretiens annuels, mais une rénovation globale doit être menée afin de sécuriser l'ensemble, comme cela a été fait sur cour en 2019.

De la même manière, il sera bénéfique de profiter de la présence de l'échafaudage pour intervenir sur les façades. Le crépi présente, par endroits, de nombreuses fissures à proximité des ouvertures. Le faïençage du crépi de finition et des décollements de crépi recouvrant les éléments de modénature en pierre sont aussi visibles.

De manière générale, les façades sont recouvertes de particules de pollution atmosphérique et de poussière.

Les éléments de pierre de taille du bâtiment du Service de l'état civil et de l'immeuble locatif rue Jargonant 3 doivent être restaurés, qu'ils soient des éléments en pierre calcaire d'Arvel, en gneiss ou en molasse. Il s'agit d'éléments de soubassement, de dallage, d'encadrement ou de balcons qui ont été exposés et nécessitent, aujourd'hui, une intervention de remise en état.

Proposition: crédit pour la rénovation de l'ancienne mairie des Eaux-Vives

### **Transition écologique et cohésion sociale**

Ce projet fera l'objet d'un suivi par un ingénieur-conseil en environnement.

Les critères «éco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantiers, seront appliqués. En particulier sera prise en compte, de manière obligatoire, la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction, publiée par l'Etat de Genève. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau<sup>1</sup>.

#### *Electricité*

Les parties du bâtiment rénovées seront équipées de luminaires à haut rendement, maximisant l'éclairage direct. Il est prévu de valoriser l'éclairage naturel afin de réduire les consommations d'énergie par des dispositifs d'automatisation simples et efficaces, des détecteurs de présence et luminosité ou par des commandes sectorielles.

Les besoins énergétiques de l'éclairage répondront à la valeur cible de la SIA 387/4.

#### *Cohésion sociale et prévention des discriminations*

Dans son programme de législature 2020-2025, le Conseil administratif de la Ville de Genève s'engage à améliorer la participation et l'inclusion des personnes confrontées à des situations de handicap, notamment en améliorant l'accessibilité des espaces publics et des bâtiments, en collaboration avec le Comité consultatif d'accessibilité universelle.

Dans ce même programme, le Conseil administratif s'engage à favoriser l'équité dans l'accès aux prestations publiques et aux infrastructures municipales.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans cet objectif, car il permettra de faciliter l'accès aux prestations du Service de l'état civil à l'ensemble de la population genevoise, sans discrimination.

#### *Accessibilité universelle*

En application de la politique de la Ville de Genève pour une «ville universellement accessible»<sup>2</sup>, et suivant les prescriptions de la loi cantonale en

---

<sup>1</sup> [www.eco-bau.ch](http://www.eco-bau.ch) chapitre «fiches CFC»

<sup>2</sup> <https://www.geneve.ch/fr/public/situation-handicap/ville-universellement-accessible#> (consulté le 2 novembre 2023)

Proposition: crédit pour la rénovation de l'ancienne mairie des Eaux-Vives

vigueur<sup>1</sup> au moment de la rédaction de ce texte, les nouvelles constructions et installations de bâtiments publics, de même que leurs abords, doivent être conçus et aménagés de manière à les rendre accessibles et utilisables par tous les usagères et usagers, y compris celles et ceux qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer.

Le cas échéant, les associations pourront être consultées pour optimiser le projet.

Cette question est l'un des enjeux principaux de cette étude. Le projet doit donc améliorer l'accessibilité du bâtiment à toutes les personnes présentant des difficultés de déplacement (chaises roulantes, poussettes, déambulateurs, béquilles, etc.) ainsi que des difficultés d'orientation (malvoyant-e-s, malentendant-e-s). La solution ne doit pas créer un passage dans les espaces de travail réservés au personnel, afin de garantir la confidentialité des données et veiller à ce que l'intervention s'intègre au mieux dans le bâtiment.

### **Estimation des coûts**

La définition des coûts de l'étude est basée sur une estimation du coût total de l'opération effectuée en juin 2023, par la DPBA, qui se monte, brut, à environ 5,2 millions de francs TTC, frais financiers Ville compris.

Cette estimation à environ  $\pm 25\%$  comprend:

- la création d'un ascenseur et d'une rampe d'accès;
- la rénovation des espaces d'accueil et de bureaux du rez-de-chaussée et du premier étage;
- l'amélioration de l'éclairage aux rez-de-chaussée et premier étage, ainsi que de la cage d'escalier;
- la rénovation de la toiture;
- la rénovation de la pierre de taille et du crépi de façade.

Elle ne comprend notamment pas:

- le montant destiné aux mobiliers de bureau;
- le montant destiné aux équipements informatiques;
- d'éventuelles futures augmentations des coûts liées par exemple aux impacts du Covid-19.

L'étude inclut les phases d'avant-projet, de projet d'ouvrage, la procédure de demande d'autorisation et d'appel d'offres.

---

<sup>1</sup>L 5 05.06. Règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI) du 29 janvier 2020, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020

Proposition: crédit pour la rénovation de l'ancienne mairie des Eaux-Vives

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr. Total arrondi</i>
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>15 000</i>
10	Relevé, études géotechniques		15 000
101	Relevés	5 000	
104	Sondages	10 000	
<i>5</i>	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		<i>516 000</i>
51	Autorisations, taxes		3 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	3 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		20 000
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	20 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		493 000
591	Architectes	380 000	
592	Ingénieur-e-s civil-e-s	12 000	
593	Ingénieur-e-s électricien-ne-s	15 000	
594	Ingénieur-e-s en CV et conditionnement d'air	7 000	
595	Ingénieur-e-s en installations sanitaires	15 000	
596.4	Acousticien-ne-s	8 000	
596.9	Ingénieur-e-s désamiantage	5 000	
597	Ingénieur-e-s en sécurité	6 000	
599	Spécialistes (crépissage façades et pierre de taille)	10 000	
599	Consultant-e-s accessibilité universelle	5 000	
599.6	Ingénieur-e-s environnement	4 000	
599.8	Eclairagistes	20 000	
599.9	Expert-e-s ascenseurs	6 000	

**I. Coût total des études (HT)****531 000***Calcul des frais financiers*

Arrondi à la centaine Fr.

TVA 8,1%

43 000

**II. Total du crédit demandé (TTC)****574 000**

Proposition: crédit pour la rénovation de l'ancienne mairie des Eaux-Vives

### **Référence au 19<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035**

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 071.004.09 du 19<sup>e</sup> PFI 2024-2035, en page 52, pour un montant de 600 000 francs, avec une année de dépôt annoncée en 2023.

### **Charges financières annuelles**

Si les études sont suivies d'une réalisation, les dépenses de l'étude seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, l'étude sera amortie en une annuité.

### **Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de juin 2023 et ne comprennent aucune variation.

### **Autorisation de construire**

Au terme des études, le projet fera l'objet d'une requête en autorisation de construire auprès des autorités compétentes.

### **Délai de réalisation**

Les études pourront démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. La finalisation des études prévisionnelle est planifiée pour 2025.

Sous réserve des votes des crédits d'étude et de réalisation, en force, par le Conseil municipal, le planning intentionnel de réalisation est établi ainsi:

2024-2025: études avant-projet, projet de l'ouvrage;

2025: autorisation de construire et élaboration des appels d'offres;

2026-2027: projet d'exécution et chantier de construction;

Été 2027: mise à disposition des locaux.

### **Services gestionnaire et bénéficiaire**

Service gestionnaire: DPBA.

Service bénéficiaire: CIV.

Proposition: crédit pour la rénovation de l'ancienne mairie des Eaux-Vives

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Objet: Etude travaux de rénovation et accessibilité PMR du bâtiment de l'état civil sis rues du Nant 2 et de la Mairie 37

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Total	%
Gros œuvre	15 000	3%
Frais secondaires et comptes d'attente	23 000	4%
Honoraires	493 000	86%
Frais financiers	43 000	7%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>574 000</b>	<b>100%</b>

**B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2023	0	0	0
<b>2024</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>
<b>2025</b>	<b>374 000</b>	<b>0</b>	<b>374 000</b>
<b>Totaux</b>	<b>574 000</b>	<b>0</b>	<b>574 000</b>

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: CIV

<b>CHARGES</b>	
30 - Charges de personnel	0
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	0
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	0
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>0</b>

<b>REVENUS</b>	
40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement **0**

Proposition: crédit pour la rénovation de l'ancienne mairie des Eaux-Vives

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 574 000 francs destiné à l'étude pour l'accessibilité universelle du bâtiment de l'état civil, pour la rénovation partielle des aménagements intérieurs du rez-de-chaussée et du premier étage ainsi que pour la rénovation partielle de l'enveloppe de l'ancienne Mairie des Eaux-Vives sise rues du Nant 2 et de la Mairie 37.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 574 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

—\*\*\*—

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition du Conseil administratif à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (70 oui).

**9. Proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> novembre 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 428 100 francs destiné aux études pour la reconfiguration et végétalisation de neuf préaux d'écoles, soit les sites de De-Budé, des Crêts, des Cropettes, du Mail, de Micheli-du-Crest, de la Roseraie, des Vollandes, de Geisendorf (Central et Faller) et de Saint-Antoine (PR-1596).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

Le présent crédit d'étude porte sur la reconfiguration et végétalisation de neuf préaux d'écoles prioritaires du patrimoine de la Ville de Genève.

Les préaux d'écoles de la Ville de Genève, au nombre de cinquante-trois, répartis de manière homogène sur le territoire municipal, représentent des lieux de vie importants dans les quartiers et répondent à une grande diversité d'usages. Lieux prioritairement destinés aux écoles pour les récréations, ainsi qu'au parascolaire, les préaux sont également des lieux d'activités et de rencontre pour les familles, les personnes âgées et les jeunes, en dehors des horaires scolaires, en soirée et le week-end, notamment en été.

Cependant, force est de constater que la plupart de ces espaces sont encore aujourd'hui très minéraux, fortement bitumés et ne remplissent pas la fonction d'espace vert et de fraîcheur à l'échelle des quartiers. De nombreux préaux sont en effet particulièrement exposés au soleil, peu arborés et manquent d'ombre.

Parallèlement, les préaux d'écoles représentent un fort potentiel de végétalisation à l'échelle de la ville. Disposant souvent de grandes zones de pleine terre, d'espaces libres importants, ces derniers peuvent jouer un rôle clé dans le processus de végétalisation du territoire municipal, et ce d'autant plus que nombreuses sont les écoles genevoises qui demandent ce type d'aménagement.

A titre de comparaison, plusieurs villes européennes ont entamé d'ambitieux aménagements de préaux pour tendre vers des espaces plus verts, plus frais et agréables, en transformant des îlots de chaleur en îlots de fraîcheur<sup>1</sup>, dont les quartiers manquent actuellement. C'est sous l'appellation «cours vertes» que ces villes ont élaboré des principes d'aménagement qui reconfigurent les préaux d'écoles en vrais espaces verts.

La présente demande de crédit d'étude propose d'engager la Ville de Genève dans cette même dynamique en réalisant l'étude approfondie de neuf préaux

---

<sup>1</sup> Voir notamment projet des cours Oasis de la Ville de Paris: <https://www.paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389> (consulté le 7 novembre 2023)

Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles

d'écoles prioritaires, dans l'objectif de les réaménager à court terme selon les principes des «cours vertes».

Cet engagement s'inscrit parfaitement dans le sens de la stratégie climat<sup>1</sup> de la municipalité en renforçant la lutte contre le réchauffement climatique, en favorisant la biodiversité urbaine et la cohésion sociale. Le «maillage fraîcheur» (mesure 43), l'augmentation de la canopée (mesure 46) ou le renforcement de la trame verte (mesure 55) sont autant de mesures de la stratégie climat auxquelles répond la présente proposition.

### Contexte et historique de l'opération

Depuis quelques années, la volonté de la Ville de Genève est d'agir et de promouvoir une approche environnementale durable sur la biodiversité en milieu urbain, ainsi que sur le développement de la végétation en ville.

La Ville de Genève est ainsi favorable à une présence plus forte de la nature dans les préaux. L'objectif de la présente demande de crédit est de faire évoluer les principes d'aménagement de plusieurs cours d'écoles, pour qu'elles deviennent des lieux plus agréables à vivre pour les enfants, mais aussi pour les habitant-e-s du quartier, en les transformant en véritables espaces verts de qualité.

La Ville de Genève opère sur cette question dans un cadre plus large que la présente demande de crédit. Les trois stratégies suivantes sont menées en parallèle pour l'amélioration et la végétalisation des préaux d'écoles:

1. La végétalisation d'environ 29 préaux d'écoles (plantations supplémentaires à venir dès 2023) sous le pilotage du Service des espaces verts (SEVE).
2. Dans le cadre des rénovations complètes de groupes scolaires, les préaux sont transformés et végétalisés. Cela concerne 6 préaux en cours ou à venir, qui répondront à ce nouveau paradigme.
3. Finalement, à travers cette demande de crédit, neuf préaux, sélectionnés en fonction de leur contexte et de leur vétusté, seront reconfigurés et végétalisés.

Au travers de ces différentes stratégies, 44 sur 53 préaux sont concernés par une végétalisation complémentaire ou par une reconfiguration globale, sans compter quatre préaux récemment rénovés qui ne font pour l'heure pas partie de ces démarches. Il sera possible d'imaginer un deuxième lot de préaux à rénover au terme de cette demande de crédit, en fonction des opportunités et du contexte évolutif de certains préaux.

---

<sup>1</sup> Les mesures de la stratégie climat de la Ville de Genève: <https://www.geneve.ch/fr/document/strategie-climat-document-technique-ville-geneve> (consulté le 7 novembre 2023)

Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles

Les estimations des coûts des travaux et le montant de la présente demande de crédit d'étude sont basés sur des coûts effectifs des travaux réalisés en été 2020 sur le préau «Poterie» de l'école de Geisendorf. Ce préau a fait l'objet d'une reconfiguration qui a permis d'estomper la limite préau/parc en faisant rentrer les arbres et les espaces verts dans le périmètre du préau, tout en retrouvant les lignes et les détails historiques de ces espaces extérieurs. Par ailleurs, la base des coûts du préau de la nouvelle école des Vernets, qui a également été conçue comme un préau végétal et naturel avec des sols perméables, a aussi été prise en compte.

### Notice historique

Les neuf écoles concernées par la présente demande de crédit sont des établissements dont les typologies, les années de construction et les niveaux de protection sont différents. La notice ci-dessous propose une synthèse de ces éléments – qui reste à développer – pour que ces singularités soient prises en compte dans les projets. Des études historiques ont été menées sur la plupart de ces sites et sont disponibles.

#### *Ecole De-Budé*

Bâtiment N° 160 classé Ms-c 159 (18/10/1960) et dans le périmètre d'un plan de site, ancienne dépendance de la ferme De-Budé du XVIII<sup>e</sup> siècle, affecté à l'école primaire.

En 1955, le domaine De-Budé est acquis par le groupe Addor/Honegger Frères, et en 1957 une partie de ce domaine devient la propriété de l'Etat (maison de maître, ferme et parc). De 1958 à 1962, le groupe d'architectes-promoteurs bâtit un ensemble de 464 logements et en 1959, ils obtiennent le mandat pour la construction d'une école. Le chantier a lieu de 1962 à 1965 et comprend deux bâtiments neufs ainsi que la reconversion de l'ancien pressoir et cellier.

La Ville de Genève devient propriétaire du terrain en 1969. Trois citernes à mazout sont installées en 1976 (emplacement à vérifier), et en 1990, un bâtiment préfabriqué est implanté au nord du site. A noter, sous le préau nord-ouest, la présence de sous-sols avec abris de la Protection civile (PCi) et chaufferie.

Le préau ouvre au sud-est sur le parc de l'ancien domaine et au nord sur les jardins de la ferme. Les surfaces végétalisées semblaient se situer à l'articulation des trois bâtiments – les arbres sont encore en place – et le long de la voie, formant un écran.

*Ecole des Crêts*

Recensement architectural cantonal, valeur «intéressant».

Etude historique, Conservation du patrimoine architectural, Ville de Genève.

L'école s'est construite en trois étapes, chacune ayant une architecture marquée par sa période: 1886-1887 par Léon Bovy et Marius Riondel, vocabulaire classique; 1898-1901 par Adrien Peyrot, influence Heimatstil; 1939-1940 par Frédéric Gampert, Henri Lesemann et Louis Vincent, style fonctionnaliste.

Le préau ouvre au sud sur le parc très arboré de la maison de retraite (actuel parc A. Chavanne). Si la première étape comprend un extérieur très sobre, la deuxième phase de construction est dotée d'un préau couvert prolongeant le bâtiment vers une cour plantée d'arbres. L'aménagement des extérieurs est en revanche plus élaboré lors de la troisième phase; il comprend murets, fontaine, gazons, arbres et arbustes. Le lien entre les classes de plain-pied et la nature est recherché et de qualité.

*Ecole des Cropettes*

Recensement architectural cantonal, en cours.

Etude historique, Conservation du patrimoine architectural, Ville de Genève.

Une école enfantine est construite en 1889-1890, en complément des salles de la maison de maître; cette dernière sera démolie en 1926. Le nouveau bâtiment (rez-de-chaussée surélevé en 1902) comprend un préau couvert et il est prévu d'aménager ses abords en promenade, mais le préau sera simplement planté d'arbres.

Marc Camoletti conçoit quant à lui l'école primaire dans le style Heimatstil, avec une relative sobriété. Elle est inaugurée en 1902 et le préau fonctionnait alors comme une terrasse arborée ouverte sur la promenade des Cropettes. Ce dispositif est toujours en place, de même que le portillon qui les connecte et l'allée le desservant, axée sur l'école et l'emmarchement central.

Le groupe scolaire est agrandi en 1993-1994, un édifice sur pilotis prend place entre les deux établissements existants.

*Ecole Geisendorf (Central et Fallier)*

Inscrit à l'inventaire Ms-i VGE-90a et 90h.

Etudes historiques, Conservation du patrimoine architectural, Ville de Genève.

L'école est construite de 1952 à 1971 suite à un concours remporté par Georges Brera et Paul Waltenspühl. Elle est de type pavillonnaire et prend place

Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles

sur des parcelles appartenant à d'anciens domaines dont la végétation est en partie conservée. Les cheminements permettent de traverser le site à la manière d'une promenade, reliant les différents édifices. Chaque bâtiment dispose de son préau et le lien intérieur-extérieur est soigné grâce à des stratagèmes architecturaux (larges fenêtres, pilotis, portiques générant de la transparence) et paysagers (géométrie des préaux, murets, plates-bandes de gazons au pied des façades, échelle plus intime ménageant une transition avec le parc). Une riche iconographie permet de bien saisir ces interactions.

*Ecole du Mail*

Recensement architectural cantonal, valeur «intéressant».

Etude historique, Conservation du patrimoine architectural, Ville de Genève.

Le projet d'école est confié à Antoine Leclerc et celui du gymnase et du préau couvert à Alfred Olivet. Ces édifices, construits entre 1917 et 1920, encadrent l'espace du préau, formant une cour intérieure. Celle-ci est très peu plantée, dès sa construction, afin de faciliter les exercices de plein air. Seules deux rangées d'arbres encadrent une cour très minérale, aménagement toujours en place. Le préau couvert a été maintenu lors des différentes démolitions et reconstructions que ce bâtiment a subies en 1920, en 1970-1971 puis en 1992-1995.

*Ecole Micheli-du-Crest*

Recensement architectural cantonal, valeur «intéressant».

Etude historique, Conservation du patrimoine architectural, Ville de Genève.

L'école Micheli-du-Crest est construite en 1883-1886 par les architectes Etienne Poncy et Claude Camuzot. Elle est bâtie en retrait de la rue, et l'espace libre constitue alors un modeste préau entouré de murs, planté de quelques arbres et divisé par des grilles afin de séparer les classes enfantines des classes primaires, mais aussi les filles des garçons. Ce dispositif est modifié dans les années 1930, puis supprimé dans les années 1980. Des préaux couverts sont installés en 1989. En 1993, une extension est construite, sur rue, et son préau couvert se prolonge en une cour à l'arrière. Celle-ci prend place au-dessus du gymnase situé aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> sous-sols, et ne permet pas le développement de végétation en surface.

*Ecole de la Roseraie*

Recensement architectural cantonal, valeur «exceptionnel».

Etude historique, Conservation du patrimoine architectural, Ville de Genève.

Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles

Edouard Chevallaz est l'architecte de ce «palais scolaire Heimatstil» construit entre 1905 et 1907. Deux préaux couverts sont logés entre les trois corps saillants qui rythment la façade. Ces préaux comprennent des dalles de sol vitrées, des colonnes et des arcs en brique. Ils sont prolongés par une cour tout en longueur, clôturée de grilles et plantée d'un alignement d'arbres. Ces arbres ont en partie été enlevés pour aménager un espace ouvert et doté de jeux, sans doute dans les années 1980.

*Ecole des Vollandes*

Etude historique, Conservation du patrimoine architectural, Ville de Genève.

L'école des Vollandes est construite entre 1972 et 1976 par les architectes Alfred Damay et Marcel Burky. L'utilisation du sol est particulièrement rentabilisée puisque le préau de l'école prend place au-dessus d'un parking souterrain. Il consiste en une surface d'asphalte ponctuée de quelques bacs à fleurs en béton; l'aménagement sera complété par des jeux en 1988. Un préau couvert est réservé à l'école enfantine et une œuvre du Fonds d'art contemporain (FMAC), une sculpture monumentale d'Alfred Rouiller, est installée en 1975 sur un édicule du préau.

*Ecole Saint-Antoine*

Zone protégée de la Vieille-Ville et du secteur sud des anciennes fortifications.

Secteur archéologique sensible.

Etude historique, Conservation du patrimoine architectural, Ville de Genève.

La maison de maître est édifiée entre 1857 et 1860. Elle est implantée sur le tracé de l'enceinte médiévale et son sous-sol n'a pas encore fait l'objet de fouilles archéologiques. La destination de la maison change en 1930 lorsqu'elle devient propriété de la Ville de Genève et est transformée en école.

Le préau se divise en deux parties, l'une séparée de la promenade par une grille et une haie, et l'autre installée sur la terrasse, au niveau du 1<sup>er</sup> étage. Le préau inférieur était à l'origine un espace permettant notamment la circulation des voitures (garage, entrée principale); la marquise du XIX<sup>e</sup> siècle a été conservée et sert aujourd'hui de préau couvert. Sur la terrasse, un orme était planté au centre et des arbustes ainsi qu'un bassin étaient disposés en périphérie, le sol était sans doute sablé. Ces éléments ont été retirés, ou déplacés, à partir de 1957.

Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles

### Réponses aux demandes du Conseil municipal

Motion M-1468 «Pour des écoles agréables et respectueuses de l'environnement», déposée le 7 octobre 2020.

Motion M-1609 «Pour plus de fraîcheur et de verdure dans les cours d'écoles», déposée le 8 février 2022.

### Exposé des motifs

Face aux enjeux climatiques actuels (identification des îlots de chaleur dans les quartiers, perte de biodiversité en ville, etc.), de plus en plus d'élèves, de parents, d'enseignant-e-s ou d'habitant-e-s demandent à ce que les préaux soient végétalisés. Nombreuses sont les écoles à solliciter les services de l'administration en vue de repenser l'aménagement de leur préau avec pour objectif de créer des espaces à la fois plus frais, plus vivants et proposant des aménagements de qualité visant à offrir une variété d'ambiances propices aux jeux, à l'exploration, au repos et à l'échange entre les filles, les garçons, les grands et petits enfants, mais aussi entre l'ensemble des usagères et usagers adolescent-e-s et adultes qui fréquentent les préaux.

Car aujourd'hui, les usagères et usagers attendent plus des préaux que le programme pour lequel ils ont été originellement construits. Ces derniers répondent essentiellement au programme défini par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP): proposer des espaces couverts, des jeux diversifiés, permettre la pratique sportive en vue d'accueillir les récréations de manière adaptée et sécurisée<sup>1</sup>. Les sollicitations des usagères et usagers, ainsi que l'urgence climatique décrétée par les autorités, demandent une reconsidération de ces modèles d'aménagement pour offrir des espaces plus verts, ombragés et en phase avec les attentes d'aujourd'hui. Le DIP est également sensible à ces enjeux et à l'évolution des cours d'écoles en général<sup>2</sup>.

L'objectif de la présente demande de crédit est l'étude du réaménagement complet de neuf préaux d'écoles dans un modèle nouveau, alliant:

- végétalisation des différents espaces et renforcement de l'ombrage;
- aménagement paysager et requalification écologique des espaces extérieurs;
- approche réfléchie et concertée en termes de jeux et d'organisation des espaces;
- participation des usagères et usagers.

---

<sup>1</sup>«Règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux de l'enseignement primaire régulier et spécialisé ainsi qu'aux fiches techniques qui l'accompagnent»

<sup>2</sup>L'Etat de Genève mène actuellement un projet similaire de grande ampleur au Cycle d'orientation (CO) de Sécheron. Les références au Plan climat 2030 du Canton sont nombreuses

Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles

Cette nouvelle approche permet de répondre aux enjeux globaux suivants:

- adaptation de la ville au réchauffement climatique;
- développement de la canopée et du maillage vert en ville;
- renforcement de la biodiversité urbaine;
- en termes de cohésion sociale, d'aménagement d'espaces de jeux et de rencontre pour les enfants, les familles et l'ensemble de la population;
- au niveau scolaire, création d'aménagements inclusifs permettant aux enfants de jouer en contact avec la nature et de proposer une diversité de jeux et d'ambiances aussi propices aux filles qu'aux garçons, aux grands qu'aux petits, aux enfants ayant besoin de se défouler qu'aux enfants ayant besoin de calme.

Concrètement, les principes de réaménagement des préaux dits «verts» se basent sur les expériences innovantes menées notamment par la Ville de Paris, ou par d'autres villes européennes, via le programme «cours Oasis» développé dans la capitale française ainsi que via le programme «CoolSchools» qui intègre les villes de Barcelone, Bruxelles et Rotterdam.

Selon ces principes, les préaux doivent disposer:

- d'arbres en nombre important (selon la surface, les usages et l'aspect patrimonial);
- de zones généreuses en sol naturel et perméable (divers matériaux à étudier);
- de haies et arbustes adaptés au milieu scolaire et urbain et d'origine locale;
- d'éléments ludiques en lien avec la nature (favorisant par exemple l'expérimentation et le lien avec des matériaux naturels);
- de mobilier incitant à la rencontre et au vivre-ensemble;
- d'un accès à l'eau;
- d'éléments fixes ou mobiles permettant de créer des espaces ombragés généreux.

Par ailleurs, la valorisation des matériaux naturels pour le mobilier et les éléments fixes du préau (jeux, mobilier, etc.) sont privilégiés, tout comme le choix de couleurs et de revêtements de sols clairs pour atténuer l'effet de la chaleur.

Ces principes permettent de réaliser des préaux qui jouent plusieurs fonctions, tant sociales, éducatives que récréatives, et offrent à la population des espaces plus frais et verts. Par ailleurs, il est essentiel dans cette perspective que les préaux concernés soient aménagés avec le concours actif des partenaires de l'école, et avant tout des enfants.

Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles

*Une nouvelle approche du jeu*

En parallèle à l'objectif environnemental du réaménagement des préaux se pose également la très actuelle question du jeu. Comme dit précédemment, le jeu dans les préaux d'écoles a longtemps consisté en une série d'espaces dévolus aux jeux collectifs (foot, basket, ping-pong) ou à des modules de jeux permettant de grimper, sauter, glisser. L'enfant y appréhende la prise de risque, les limites, l'interaction avec les autres, sur des modules qui dirigent l'action à entreprendre.

Le fait d'introduire la nature, la végétation et des éléments naturels (matériaux, revêtements) dans les préaux permet de repenser ces modèles et de les faire évoluer. Un sol en terre ou en copeaux devient également jeu, tout comme un arbre, un bosquet deviennent éléments de découverte, etc. Les matériaux apportés dans un préau végétalisé sont aussi des éléments d'expérimentation très utiles dans le développement de l'enfant. Un jeu moins «dirigé» et plus expérimental est de plus en plus préconisé.

L'aménagement des préaux peut par conséquent être pensé pour favoriser ces nouvelles manières de jouer: création de zones naturelles pour explorer, manipuler, être en contact avec des éléments naturels (terre, sable, bois, gravier, végétation), zones où la nature peut prospérer (groupes d'arbres), tout en conservant des espaces pour la pratique du sport, pour courir, se défouler, se réunir. Une attention particulière est également portée sur l'organisation des espaces en lien avec les interactions dans les préaux, entre petits et grands, et entre filles et garçons.

*Participation des usagères et usagers*

Selon le modèle des «cours vertes», les préaux d'écoles sont pensés et aménagés en impliquant, autant que faire se peut, les différent-e-s acteurs et actrices scolaires et de quartier, et en particulier les élèves. Basé sur un processus participatif propre au contexte local, le programme de réaménagement tend vers l'inclusion des différents publics (filles, garçons, élèves des grands degrés, des petits degrés, habitant-e-s du quartier, etc.) au vu de la grande diversité des usages et occupations des lieux. Cet aspect nécessite une attention particulière en vue d'une bonne appropriation des préaux par les futur-e-s usagers et usagères. La participation concerne tous les aspects de l'aménagement, du choix des jeux à la définition des espaces, des matériaux, du mobilier ou la place de la nature, et nécessite un accompagnement professionnel afin d'assurer une bonne prise en compte des avis des partenaires scolaires.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) a par le passé déjà mené des processus participatifs dans plusieurs préaux, accompagné de mandataires externes, et peut donc compter sur une certaine expérience dans le domaine. Par ailleurs, l'implication des élèves permet de les sensibiliser à une démarche

Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles

citoyenne en lien avec des enjeux actuels importants (biodiversité, climat, vivre-ensemble, etc.).

La durée de la concertation, avec des mandataires spécialisés dans la médiation, implique un temps d'étude qui peut s'avérer plus long que pour un projet sans concertation. Cela est dû au temps des rencontres avec les différentes parties prenantes, à l'intégration des éléments retenus et aux présentations qui s'ensuivent. Le temps consacré à l'étude est adapté à ce processus transversal.

### Obligations légales et/ou de sécurité

- Les normes de la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (LPE).
- L'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir), règlement cantonal de protection de l'air (K 1 70.08 de 2002) et plan de mesures pour l'amélioration de la qualité de l'air à Genève (2003-2010).
- La loi et l'Ordonnance fédérale sur l'énergie (LEn 1998, OEn 1998).
- La loi cantonale sur l'énergie (L 2 30 – 1986) et son règlement d'application (L 2. 30.01 – 1988, modifié en août 2010).
- La loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (Ordonnance du 8 juin 2007 sur la taxe sur le CO<sub>2</sub>).
- Normes et directives de protection incendie AEAI 2015 – Police du feu.

Normes SIA de la Société suisse des ingénieurs et architectes:

- SIA 118/318: conditions générales relatives aux aménagements extérieurs (Ed. 2009). Dispositions contractuelles spécifiques à la norme SIA 318 (Ed. 2009).
- SIA 180: isolation thermique et protection contre l'humidité dans le bâtiment (Ed. 1999).
- SIA 270: étanchéité et évacuation des eaux – bases générales et délimitations (Ed. 2007).
- SIA 271/2: toitures-jardins (Ed. 1994). Complément à la recommandation SIA 271 «toits plats» (Ed. 1986).
- SIA 281: lés d'étanchéité bitumeux – lés bitumineux (Ed. 2007).
- SIA 279: matériaux de construction isolants (Ed. 2011).
- SIA 318: aménagements extérieurs (Ed. 2009).

Normes Jeux:

- SN EN 1176: sécurité des aires de jeux.
- SN EN 1177: revêtements de surfaces d'aires de jeux absorbant l'impact.

Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles

Règlements, recommandations et mesures:

- Pour la végétalisation (OCAN Office cantonal de l'agriculture et de la nature): cofinancement par l'Etat de Genève sur la base de l'art. 16, al. 2 de la Loi sur la biodiversité (LBio-M 5 15) inscrite aux articles 4 à 9 du Règlement sur la biodiversité du 8 mai 2013 (M 5 15.1).
- Règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux de l'enseignement primaire régulier et spécialisé (RCLEP) C 1 10.11.
- Règlement des espaces verts, préaux et places de jeux de la Ville de Genève LC 21 331.

Références:

- Guide pour le réaménagement de cours verts réalisé par RADIX <https://www.radix.ch/fr/ecoles-en-sante/>.
- Les cours OASIS – Ville de Paris <https://www.paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389#la-methode-oasis>.
- <https://coolschools.eu>.
- Le ballon de Manon et la corde à sauter de Noé: guide pour prévenir les discriminations et les violences de genre destiné au corps enseignant du primaire et aux professionnel-le-s de l'enfance [www.2e-observatoire.com](http://www.2e-observatoire.com).
- Denk an mich: loisirs et vacances pour personnes handicapées, <https://architecturesansobstacles.ch/>.

### Programme et description de l'ouvrage

Les préaux concernés par la présente demande de crédit ont été sélectionnés sur plusieurs critères en lien avec leur situation dans les quartiers, leur rôle d'espace public de quartier, le potentiel de végétalisation qu'ils représentent ou l'importance du sujet pour les écoles concernées, notamment. Ces derniers sont listés ci-dessous:

- Rive gauche: Micheli-du-Crest, Les Vollandes, Le Mail, La Roseraie, Saint-Antoine.
- Rive droite: De-Budé, Les Crêts, Geisendorf, Les Croupettes.
  - a) Micheli-du-Crest: ce préau s'inscrit dans un espace urbain très dense, peu végétalisé. L'école a émis plusieurs demandes de renforcement de l'ombre dans la cour.
  - b) Les Vollandes: ce préau fait partie des préaux les plus minéraux de la ville, il s'inscrit en plein cœur du quartier des Eaux-Vives qui est une des priorités du plan Stratégie Climat de la Ville de Genève. Ce préau est le centre

Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles

d'un complexe municipal regroupant école, logements, abri PCI, crèche et espace de quartier. Situé sur une dalle (parking en sous-sol), il est particulièrement exposé au soleil et représente un îlot de chaleur important. L'école est demandeuse de végétation.

- c) Le Mail: l'école du Mail a sollicité à plusieurs reprises l'ECO pour l'enfance afin d'améliorer la végétation du préau. Plusieurs projets ont été menés par l'école par le passé. Le préau présente par ailleurs un potentiel intéressant.
- d) La Roseraie: l'école dispose de grandes surfaces en bitume. Les possibilités de végétaliser le préau et de rendre les sols plus perméables sont importantes.
- e) Saint-Antoine: le préau supérieur, en pleine terre, présente un potentiel important. L'esplanade adjacente à l'école est particulièrement chaude et ensoleillée en été.
- f) De-Budé: une grande esplanade de bitume caractérise ce préau. Il présente un potentiel important car en pleine terre sur toute sa surface.
- g) Les Crêts: préau de taille importante et en pleine terre, son potentiel est intéressant.
- h) Geisendorf: le préau du bâtiment «Poterie» a récemment été reconfiguré selon certains principes des préaux «verts». Les deux préaux restants, «Central» et «Faller», faisant aussi partie du parc, pourront également être réaménagés selon les mêmes principes.
- i) Les Croupettes: l'école sollicite depuis plusieurs années l'ECO pour l'enfance en vue de réaménager le préau. En pleine terre et en bordure du parc, le préau présente un potentiel de plantations intéressant.

La phase d'étude proposée ici permettra de développer les neuf projets jusqu'au stade des plans définitifs, en incluant les processus participatifs susmentionnés nécessaires à l'élaboration des projets ainsi que les études paysagères, patrimoniales et architecturales. A l'issue des études, une demande de crédit de réalisation suivra pour la réalisation des travaux dans les neuf écoles.

En termes d'organisation du processus, un mandat réunissant architectes, paysagistes et bureau en charge du processus participatif aura lieu afin de garantir une cohérence architecturale, une vision paysagère et un programme répondant aux besoins et attentes des usagères et des usagers.

Chaque réalisation sera donc propre à son contexte local et répondra au mieux aux attentes des publics concernés.

Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles**Surfaces préaux**

Ecole De-Budé	7 200 m <sup>2</sup>
Ecole des Crêts	3 680 m <sup>2</sup>
Ecole des Cropettes	5 600 m <sup>2</sup>
Ecole du Mail	2 440 m <sup>2</sup>
Ecole de Micheli-du-Crest	1 740 m <sup>2</sup>
Ecole de la Roseraie	3 130 m <sup>2</sup>
Ecole des Vollandes	3 350 m <sup>2</sup>
Ecole Geisendorf (Central et Faller)	9 392 m <sup>2</sup>
Ecole Saint-Antoine	883 m <sup>2</sup>
<b>Total surfaces</b>	<b>37 415 m<sup>2</sup></b>

**Transition écologique et cohésion sociale***Végétalisation*

L'urgence climatique impose une nouvelle approche dans le réaménagement des espaces extérieurs. Cette nouvelle approche met l'arbre au cœur du projet. L'arbre ornemental laisse sa place à l'arbre climatique qui joue un rôle majeur de régulation. Cette nouvelle approche prévoit une végétalisation affirmée avec un renforcement de l'ombrage et une requalification écologique des espaces extérieurs. Elle permet de répondre aux enjeux majeurs en adaptant la ville au réchauffement climatique (maillage vert, développement de la canopée, renforcement de la biodiversité).

Cette étude mettra en évidence l'importance de la végétalisation des préaux d'écoles avec une arborisation ambitieuse. Associés à une végétation extensive, ces arbres apporteront l'ombre et la fraîcheur nécessaires. Des mesures de protection des arbres et du sol devront être étudiées, sans limiter pour autant l'accès des enfants à la végétation. En effet, outre la fonction climatique, l'arbre jouera un rôle ludique (cabanes-pont de singe canopée par exemple) et pédagogique (atelier participatif pour les plantations-potager-verger).

Le choix des arbres se portera sur des essences d'avenir adaptées au changement climatique. La gestion différenciée des espaces et l'interdiction d'emploi de produits phytosanitaires permettront le développement de la biodiversité. Bien plus que de simples plantations, la végétalisation des préaux d'écoles replace l'enfant au cœur de son environnement en l'intégrant à son écosystème.

Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles

*Impact environnemental*

Les travaux entrepris et les mesures envisagées (végétalisation, traitement de sols perméables, récupération des eaux, réutilisation des matériaux) permettent de réduire l'empreinte climatique de la Ville, notamment moins de CO<sub>2</sub>, et mettent en évidence l'intérêt pour la nature, le climat et les économies d'énergie. Ils traitent simultanément deux aspects:

- d'un côté les aspects liés à la biodiversité, à la gestion de l'eau de pluie et réduction du ruissellement et à l'amélioration du microclimat urbain tels que les surchauffes estivales ou la qualité de l'air,
- d'un autre côté les aspects énergétiques, en valorisant la fraîcheur et en créant des zones d'ombre pour éviter des îlots de chaleur en été.

Les études qui seront menées sur chaque préau fixeront le potentiel et les priorités à donner à l'un ou l'autre de ces deux aspects.

La végétalisation partielle des préaux concernés ainsi que le traitement adapté et durable des sols sur la surface totale concernée de 35 773 m<sup>2</sup> participent véritablement à l'amélioration du confort estival des utilisatrices et utilisateurs dans les préaux, à la gestion des eaux pluviales, au rafraîchissement ambiant et à diversifier les écosystèmes naturels urbains.

*Amélioration de la qualité de l'air*

De nombreuses études ont mis en lumière les bénéfices et avantages de végétaliser la ville. On peut noter entre autres que les plantes contribuent à réduire les gaz à effet de serre grâce à leur capacité à capter le CO<sub>2</sub>.

Les plantations et végétaux, grâce à leur capacité d'absorber la chaleur par rayonnement, participent à la réduction des températures et au rafraîchissement en milieu urbain, pour autant que leur surface soit importante, que le substrat soit suffisamment épais et que leur composition permette de stocker l'eau disponible pour développer une végétation abondante biodiverse. La gestion de l'eau de pluie sur site, permettant l'arrosage en période de stress hydrique, peut être un atout supplémentaire.

*Cohésion sociale et prévention des discriminations*

Les aménagements proposés répondront pleinement aux enjeux de genre, de promotion de l'égalité et de prévention des discriminations. De même, le projet proposera des aménagements satisfaisant aux enjeux d'accessibilité et d'inclusion sociale. Pour atteindre ces objectifs, le projet sera conduit en partenariat avec tous les services de la Ville impliqués par ces thématiques, mais aussi avec les associations de quartier ou de mobilité et d'accessibilité universelle.

Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles

*Accessibilité universelle*

En application de la politique de la Ville de Genève pour une «ville universellement accessible»<sup>1</sup>, et suivant les prescriptions de la loi cantonale en vigueur<sup>2</sup> au moment de la rédaction de ce texte, les nouvelles constructions et installations de bâtiments publics, de même que leurs abords, doivent être conçus et aménagés de manière à les rendre accessibles et utilisables par tou-te-s les usagères et usagers, y compris celles et ceux qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer.

Le cas échéant, les associations pourront être consultées pour optimiser le projet.

**Estimation des coûts**

La définition des coûts de l'étude est basée sur une estimation du coût total de l'opération effectuée en février 2023. Le coût de réalisation de ces aménagements est ainsi évalué à 34 950 221 francs HT (montant  $\pm 20\%$ ).

A ce stade de réflexion, il est important de prévoir une estimation des coûts des travaux permettant de dégager le coût induit des frais d'étude. L'estimation du coût de réalisation de cet aménagement a été effectuée sur la base des coûts de réalisations similaires, portant le coût moyen au mètre carré des travaux à environ 934 francs.

La présente estimation prend en compte le coût pour la tenue des études ainsi que les honoraires des mandataires pour l'ensemble des phases d'études jusqu'à et y compris la phase d'appel d'offres. Les honoraires des phases de réalisation seront intégrés dans la future demande de crédit pour la réalisation des travaux.

---

<sup>1</sup> <https://www.geneve.ch/fr/public/situation-handicap/ville-universellement-accessible#> (consulté le 7 novembre 2023)

<sup>2</sup> L. 5 05.06. Règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI) du 29 janvier 2020, entré en vigueur le 1er avril 2020

4070 SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023 (après-midi)  
 Proposition: crédit pour la reconfiguration  
 et végétalisation de neuf préaux d'écoles

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		
10	Relevés, études géotechniques		166 500
102	Etudes géotechniques	90 000	
104	Sondages	76 500	
<i>5</i>	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		133 200
521	Echantillons, essais de matériaux	45 000	
524	Reproduction de documents, héliographies	34 200	
525	Documents promotionnels, plaquettes	54 000	
56	Autres frais secondaires		72 000
569	Divers	72 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		2 799 500
591	Architectes	700 638	
592	Ingénieur-e civil-e	225 000	
595	Ingénieur-e en installations sanitaires	112 500	
596	Spécialistes:		
596.0	Géomètre	67 500	
596.4	Géologue, géotechnicien-ne	76 500	
596.5	Architecte paysagiste	856 362	
596.6	Ingénieur-e gestion des déchets	85 500	
596.9	Ingénieur-e désamiantage, pollution	49 500	
597	Ingénieur-e en sécurité	58 500	
599	Expert-e en arbres	108 000	
599	Expert-e médiateur ou médiatrice en charge de la concertation	275 000	
599.6	Ingénieur-e environnement	108 000	
599.8	Eclairagiste	76 500	
<b>I. Coût total du crédit d'étude (HT)</b>			<b>3 171 200</b>
+ TVA 8,1%, arrondi			256 900
<b>II. Total du crédit demandé (TTC)</b>			<b>3 428 100</b>

Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles

### **Référence au 19<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035**

Cet objet figure en qualité de projet actif, sous le numéro 030.104.04, page 49, pour un montant de 3 700 000 francs avec un dépôt prévu en 2023.

### **Budget de fonctionnement**

Au stade actuel, il n'est pas possible de prévoir les nouvelles charges potentielles liées à ce projet. Elles seront précisées dans la future demande de crédit pour la réalisation des travaux.

### **Charges financières annuelles**

Si les études sont suivies d'une réalisation, les dépenses seront ajoutées à celle-ci et amorties sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, les études seront amorties en une annuité.

### **Autorisation de construire**

A l'issue des études, une requête en autorisation de construire sera déposée par préau auprès des autorités compétentes.

### **Délai de réalisation**

Sous réserve des votes des crédits d'étude et de réalisation, en force, par le Conseil municipal, le planning intentionnel de réalisation pour ce projet est établi ainsi:

- 2024: Appel d'offres mandataires et démarrage de la phase d'étude avec concertation.
- 2025: Phase d'études avec concertation.
- 2026: Dépose des demandes d'autorisation de construire et dépôt du crédit de réalisation en fin d'année.
- dès 2027: Phase réalisation: les chantiers des neuf préaux se dérouleront par étapes.

### **Information publique**

Il est prévu de réaliser des actions de communication autour du projet.

4072

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023 (après-midi)

Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles

**Services gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire du présent crédit d'étude est la Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Le service bénéficiaire est l'ECO.

Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement  
et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Objet: Etudes de reconfiguration et végétalisation de neuf préaux d'écoles

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Total	%
Gros œuvre	166 500	5%
Frais secondaires et comptes d'attente	205 200	6%
Honoraires	2 799 500	82%
Frais financiers	256 900	7%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>3 428 100</b>	<b>100%</b>

**B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Vote du crédit par le CM: 2024</b>	750 000	0	750 000
<b>2025</b>	1 678 100	0	1 678 100
<b>2026</b>	1 000 000	0	1 000 000
<b>Totaux</b>	<b>3 428 100</b>	<b>0</b>	<b>3 428 100</b>

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT  
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: ECO

**CHARGES**

30 - Charges de personnel	0
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	0
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	0
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>0</b>

**REVENUS**

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement**

**0**

Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 428 100 francs destiné aux études pour la reconfiguration et végétalisation de neuf préaux d'écoles, soit les sites de De-Budé, des Crêts, des Cropettes, du Mail, de Micheli-du-Crest, de la Roseraie, des Vollandes, de Geisendorf (Central et Faller) et de Saint-Antoine.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 428 100 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

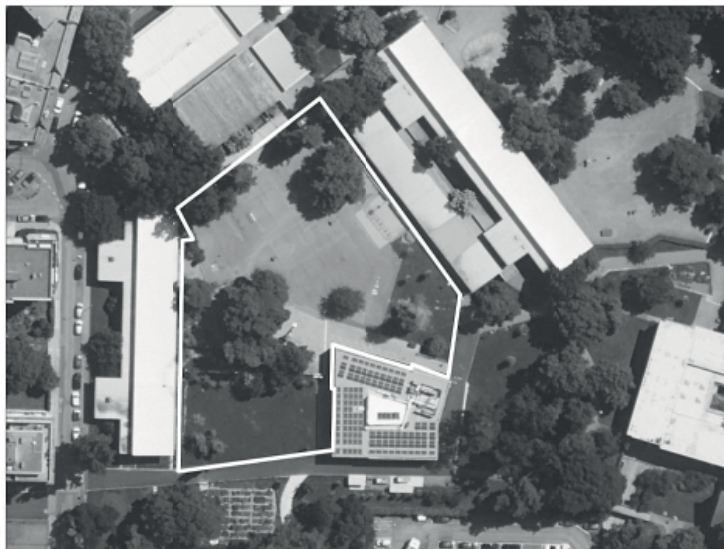
*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

*Annexe:* plans des préaux

Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles

Ecole de Geisendorf Faller

SITG | LE TERRITOIRE GENEVOIS  
À LA CARTE



Date: 09/06/2023  
SITG - 11001 0001 000001

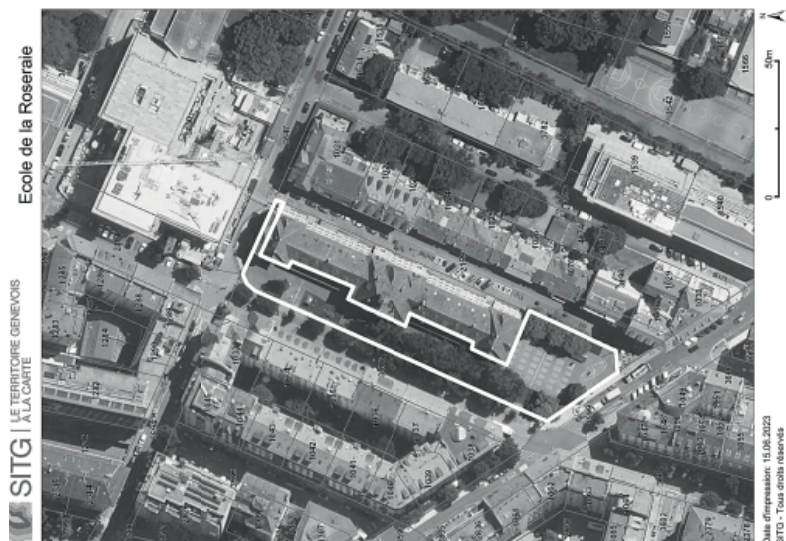
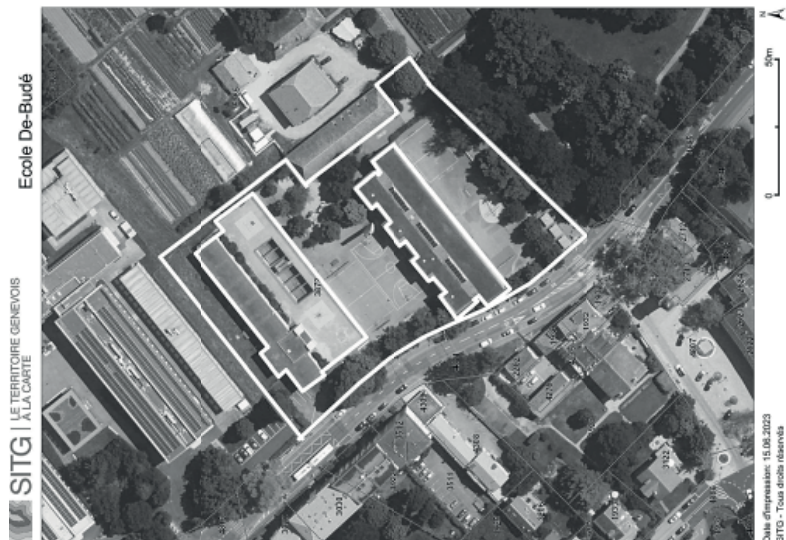
Ecole de Geisendorf Central

SITG | LE TERRITOIRE GENEVOIS  
À LA CARTE



Date: 09/06/2023  
SITG - 11001 0001 000001

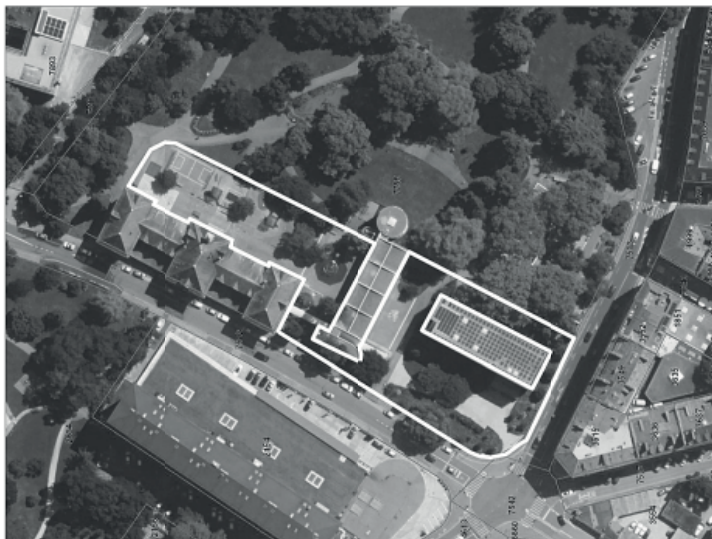
Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles



Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles

Ecole des Croupettes

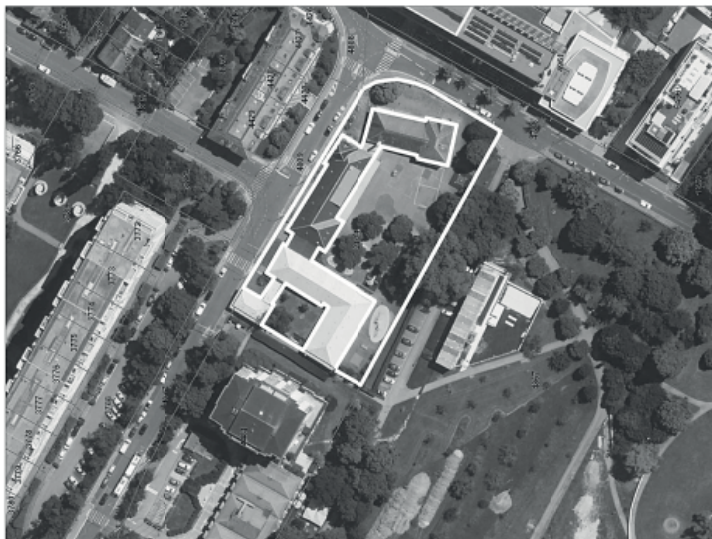
SITG | LE TERRITOIRE GÉNÉROIS  
À LA CARTE



0 50m  
Date d'acquisition: 15.08.2023  
SITG - Tous droits réservés

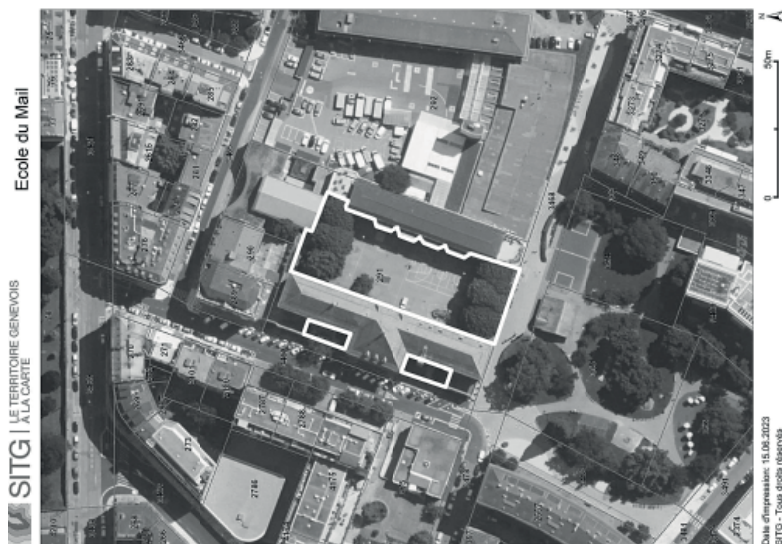
Ecole des Crêts

SITG | LE TERRITOIRE GÉNÉROIS  
À LA CARTE

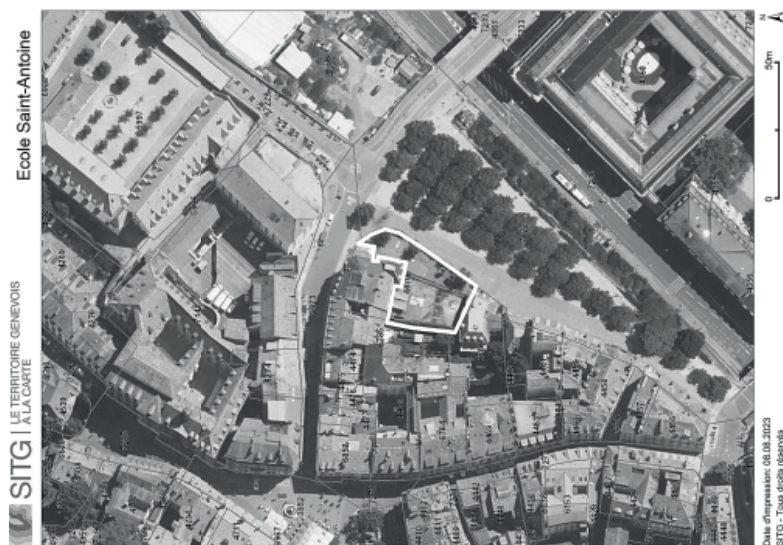


0 50m  
Date d'acquisition: 15.08.2023  
SITG - Tous droits réservés

Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles



Proposition: crédit pour la reconfiguration  
et végétalisation de neuf préaux d'écoles



Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition du Conseil administratif à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté à l'unanimité (68 oui).

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

**10. Proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> novembre 2023 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 109 000 francs, soit:**

- **Délibération I: 780 000 francs, destinés à mettre en place un environnement technique et à financer des projets d'implémentation de Gestion électronique des documents (GED) pour les services de l'administration municipale.**
- **Délibération II: 1 329 000 francs, destinés à financer un Système d'archivage électronique (SAE), ainsi qu'un système de «Digital Asset Management» (DAM), pour accueillir, gérer, indexer, classer, rendre accessibles et archiver de manière pérenne les ressources numériques multimédias et les collections numériques ainsi que l'ensemble des documents des services de l'administration municipale (PR-1597).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

**Introduction et contexte de la demande de crédit**

La transition numérique est une dynamique de changement sociétal profond (social, culturel, économique), amenée par l'utilisation innovante des technologies et d'internet qui, bien plus qu'une finalité, sont des moyens très puissants qui ont des impacts à tous les plans: personne individuelle, groupe ou organisation, administration, entreprise, société en général. Cette évolution, qui peut difficilement être freinée en tant que telle, comporte de réelles opportunités mais aussi des risques.

La politique de la transition numérique de la Ville de Genève est pensée pour répondre aux attentes de la population et aux défis de notre temps. Elle repose sur des services publics efficaces qui peuvent satisfaire les besoins et savent s'adapter aux évolutions de la société. Mais la transition numérique nécessite également un regard critique et un engagement public car, si elle est porteuse de progrès, elle recèle également d'importants enjeux de société: fracture numérique, protection des données personnelles et ouverture des données publiques, marchandisation et accaparement des informations, enjeux écologiques, éthiques et de santé.

Plaçant l'humain au centre de sa politique, la Ville de Genève souhaite bénéficier des réels avantages qu'offre la transition numérique et tient à pouvoir accompagner au mieux les risques qu'elle comporte par ailleurs.

Elle saisit ainsi cette opportunité pour transformer son administration et ses prestations dans un cadre éthique, transparent, sûr et durable tel que défini dans

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion  
et de l'archivage des données numériques de l'administration

la Charte des valeurs du numérique des villes genevoises. Elle tient compte de l'empreinte énergétique et environnementale nette pour tendre vers une sobriété numérique. Elle favorise l'inclusion numérique et veille aux enjeux de formation, d'accessibilité et d'autonomie numérique pour toutes et tous. Elle soutient les milieux économiques et culturels en favorisant l'innovation et la création numérique. Enfin, elle renforce ses collaborations avec les collectivités genevoises pour développer des solutions numériques mutualisées.

La politique de transition numérique s'inscrit dans le cadre de la Stratégie suisse numérique (2020), la Politique en matière d'administration en ligne, la Politique numérique pour le Canton de Genève, la Stratégie en matière de libre accès aux données publiques de l'administration genevoise, ainsi qu'au respect de la charte de l'Institut numérique responsable (INR) signée par la Ville de Genève en 2022.

Elle pose un cadre de référence aux nombreuses initiatives internes et externes de l'administration concernant le domaine numérique et ses impacts sur la société et sert ainsi de boussole aux départements de la Ville de Genève. C'est dans ce cadre que la Ville poursuit sa transformation numérique, telle qu'énoncée dans le Plan directeur de transformation numérique (PDTN) de l'administration conduit par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) avec l'ensemble des services municipaux.

Toutes les organisations qu'elles soient publiques ou privées, et quelles que soient leur taille et leur secteur d'activité, possèdent et doivent gérer quotidiennement une grande variété de données, de documents et de fichiers. Factures, courriers divers, demandes de congés, contrats produits par l'administration municipale, fiches de paie, photographies, vidéos, fichiers audiovisuels, etc., tous ces documents doivent être créés, numérisés, traités, diffusés aux bonnes personnes et stockés. Cela représente des processus chronophages et complexes (cf. Exposé des motifs). Durant l'ensemble de la chaîne en lien avec ces processus, la sécurité des données, des utilisateurs et des utilisatrices et des infrastructures informatiques doit être garantie. La transformation numérique vise comme mentionné ci-dessus à mieux gérer, mieux organiser et stocker tous ces documents de manière électronique mais aussi à mieux les valoriser tout en respectant des standards éthiques et écologiques

Les technologies numériques apportent aujourd'hui un soutien essentiel aux services de l'administration. Afin d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions, les services doivent disposer d'un accès rapide, fiable et durable aux documents et informations numériques nécessaires à leurs activités. Pour répondre à ce besoin, la mise en place d'outils appropriés est devenue indispensable. Les trois types de solutions requises, Gestion électronique des documents (GED), Digital Asset Management (DAM ou gestion des ressources numériques)

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

et Système d'archivage électronique (SAE), font l'objet de la présente demande de crédit.

### **Description des solutions à financer: GED, SAE et DAM**

#### *Délibération I: Gestion électronique des documents (GED)*

La GED est un système informatique qui permet de gérer des documents électroniques. Elle permet de stocker, d'organiser, de retrouver et de partager des documents de manière efficace et sécurisée.

La GED est composée de plusieurs fonctionnalités, notamment:

- la numérisation des documents papier: les documents papier scannés sont intégrés en format numérique avec des métadonnées structurantes;
- l'indexation des documents: les documents sont indexés par des mots-clés ou des catégories, ce qui facilite leur recherche ou leur traitement;
- les versions de document: différentes versions de document sont générées automatiquement et stockées selon des règles prédéfinies;
- les workflows de validation: permettent des validations de documents selon des règles de gestion;
- le partage des documents: les documents peuvent être partagés avec des utilisateurs autorisés et/ou publiés sur intranet ou internet;
- l'archivage des documents: les documents, selon un cycle de vie spécifique, sont supprimés après leur durée d'utilité légale, ou métier. Les autres, nécessitant une conservation à temps long, sont migrés dans le SAE.

Une solution de Gestion électronique des documents permet de gagner du temps et de réduire les coûts de traitement liés à la gestion des documents papier, d'améliorer la traçabilité en suivant l'historique des modifications des documents et finalement de s'assurer de la sécurité des documents sensibles. Avec la dématérialisation des processus, tous les services de la Ville seront concernés par ce type de solution.

De plus la solution intégrera un logiciel de signature électronique, procédé technique permettant de s'assurer de l'identité et du rôle du signataire, d'un document ou d'un message numérique. Selon certaines conditions, la signature électronique pourra être considérée comme égale à une signature manuscrite sur le plan légal.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

*Délibération II: Digital Asset Management, Stockage et Système d'archivage électronique (DAM-SAE)*

*Digital Asset Management (DAM)*

L'appellation DAM, en français «gestion des ressources numériques», désigne les solutions logicielles permettant d'analyser, d'organiser, d'indexer et de partager les ressources numériques multimédia, notamment les photographies et les vidéos de manière sécurisée. Les fonctionnalités principales de ces solutions sont la gestion des versions (historique des modifications), leur publication sur des sites web ou réseaux sociaux, et le contrôle de qualité (format de fichier, taille...).

Le DAM gère la mise à disposition d'un fichier pour plusieurs canaux différents. L'image est stockée une seule et unique fois en haute définition sur la plateforme, puis lors de la distribution pour une utilisation particulière, elle est automatiquement transformée dans une taille appropriée, en fonction du besoin et du canal sur lequel elle sera utilisée. Ainsi, les collaborateurs et les collaboratrices en charge de ce type d'opération peuvent facilement accéder aux contenus numériques dont ils ont besoin et ce, quel que soit le lieu où ils se trouvent et l'appareil qu'ils utilisent (ordinateur, smartphone ou tablette).

Les demandes pour ce type d'outil proviennent principalement des institutions culturelles du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), car les photographies et vidéos numériques constituent une part de plus en plus importante de leurs collections. D'autres services qui documentent leurs activités à l'aide de photographies numériques (notamment dans les domaines du patrimoine bâti et de l'espace public) ont également le même type de besoins.

*Système d'archivage électronique (SAE)*

Si les institutions culturelles, les musées et les bibliothèques conservent leurs collections physiques dans des locaux sécurisés, dans le contexte actuel une part de plus en plus importante du patrimoine culturel est nativement numérique (par exemple des fonds photographiques), ou numérisé pour s'assurer de leur conservation (par exemple des œuvres fragiles ou se détériorant). Tout comme les objets physiques, ce patrimoine doit être conservé et protégé de manière adéquate, et être dans la capacité d'être diffusé et partagé avec les technologies actuelles.

De plus, au sein de l'administration, les documents produits et reçus par les services sont désormais en majorité de nature numérique. Soumise à la loi sur les archives publiques (LArch), la Ville a l'obligation légale d'archiver les documents ayant une valeur juridique, politique ou historique. Seul un pourcentage très faible des documents produits est concerné, mais leur conservation permet

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

d'assurer la sécurité du droit, de rendre des comptes sur les décisions et activités de l'administration et de constituer la mémoire de la Ville.

Afin de répondre aux besoins, soit la pérennisation et la diffusion du patrimoine numérique ainsi que l'archivage des documents administratifs, un système de stockage de fichiers numériques, permettant de conserver et de diffuser ces éléments, ainsi qu'un système d'archivage électronique à long terme sont nécessaires. Ces SAE permettent de garantir la confidentialité, la pérennité et l'intégrité des documents numériques conservés. Des contrôles y sont effectués à intervalles réguliers afin de vérifier qu'ils n'ont subi aucune altération. La traçabilité de l'ensemble des opérations permet de démontrer l'authenticité des documents.

La conservation numérique à long terme est un défi: seuls les documents pertinents doivent être sélectionnés et archivés, puis face à l'obsolescence des logiciels, des formats et des supports de données, ils doivent être préservés afin de rester accessibles, fiables et exploitables sur le temps long. La bonne gouvernance des actifs numériques de la Ville requiert d'une part une réponse technique, via un SAE, et d'autre part une réponse organisationnelle afin d'identifier clairement les documents à conserver et d'être en mesure de supprimer ceux qui n'ont plus de valeur légale ou administrative.

### **Exposé des motifs**

Le développement des outils numériques et la dématérialisation concernent l'ensemble de l'administration. Ces outils n'intéressent plus seulement le monde des institutions culturelles, mais bien l'ensemble des domaines, qu'ils aient trait aux ressources humaines, aux finances, etc. Cette évolution s'est traduite ces dernières années par une très forte sollicitation de la DSIC par les services de l'administration municipale afin d'obtenir les moyens nécessaires à la dématérialisation des documents, à la gestion des processus, ainsi qu'à l'archivage des contenus numériques. En 2020, parmi les 42 services de la Ville de Genève, dix d'entre eux avaient exprimé des besoins en matière d'archivage numérique.

Dans un esprit de rationalisation du besoin, d'homogénéisation des solutions et d'usage du denier public le plus économique possible, la DSIC a décidé de réunir les demandes de tous les services, afin de concevoir une stratégie de gestion documentaire adaptée et holistique. Pour cela, le projet d'étude sur la Gestion documentaire et archivage numérique (e-GDAN) a vu le jour.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion  
et de l'archivage des données numériques de l'administration

*Etude e-GDAN: périmètres, résultats et besoins émis*

Périmètre

Fin 2021, la DSIC a confié le mandat à un prestataire externe, la société ELCA, de conduire cette étude. Afin de prendre en compte de la manière la plus large possible les besoins existants au sein de l'administration, un comité de pilotage a été formé avec des représentants des principaux services demandeurs de la Ville de Genève et de la DSIC, afin de piloter le groupe de projet. Parallèlement, un comité de projet composé de spécialistes métiers des services demandeurs a été chargé, quant à lui, de s'assurer que toutes les exigences soient couvertes et de mettre à disposition les informations nécessaires pour réaliser cette étude.

Les objectifs visés par cette étude étaient les suivants: établir un inventaire et une analyse des besoins actuels, les axes d'améliorations et les besoins futurs; définir une architecture cible et examiner les solutions existantes sur le marché en identifiant avantages et risques de chaque solution. Enfin, les livrables attendus comprenaient une feuille de route et un macro-chiffrage pour la mise en œuvre des solutions.

Le périmètre de cette étude s'étendait:

1. aux documents actifs: il s'agit des données ou documents numériques utilisés par les services dans le cadre de leurs activités (p. ex. rapports, documents, etc.);
2. aux documents semi-actifs: il s'agit des documents numériques conservés par les services, pour des raisons administratives ou légales, mais accédés peu fréquemment (p. ex. contrats, conventions, etc.);
3. aux documents archivés: documents numériques et médias, sous la responsabilité des Archives de la Ville, des bibliothèques ou des musées, et qui doivent être conservés à très long terme (p. ex. collections numérisées, fonds d'archives manuscrites, sonores, etc.);
4. à évaluer la notion de la valeur probante des documents numériques: afin de garantir leur valeur légale, certains documents numériques nécessitent des mesures particulières;
5. à la signature électronique qualifiée ou certifiée.

Cette étude e-GDAN a également intégré dès sa genèse les enjeux liés au futur projet de numérisation des collections patrimoniales de la Ville de Genève. Ce projet qui fera l'objet d'une demande de crédit auprès du Conseil municipal en 2024 est inscrit aux plans financiers d'investissement (PFI) 2023-2034 et 2024-2035 (041.034.02 et 041.034.06). Depuis janvier 2023, plusieurs groupes de travail œuvrent à la sélection des collections prioritaires à numériser et à l'évaluation des besoins en matière de chantiers de conservation-restauration préliminaires à la numérisation des collections choisies. Un groupe de travail a également pour tâche de déterminer les modes de stockage et de diffusion des données numériques qui

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion  
et de l'archivage des données numériques de l'administration

seront générées. Ce vaste projet de numérisation permettra d'ouvrir de nouvelles collections à tous les publics, de valoriser un patrimoine séculaire et garantira aussi un moyen de conservation pour les collections et les fonds les plus fragiles. En effet, la numérisation permet de créer un support de substitution qui est mis à disposition des demandeurs et des demandeuses (prêt, recherche, exposition) et évite de manipuler les objets originaux.

Compte tenu de la masse que représenteront ces nouvelles données numériques, des enjeux de leur diffusion et de leur conservation, il était fondamental que l'équipe projet de l'étude e-GDAN prenne en compte les besoins liés au projet de numérisation des collections patrimoniales.

### Résultats

Lors de l'étude e-GDAN, l'analyse des projets et des besoins exprimés par les services a montré que le Secrétariat général (SEG) et l'ensemble des départements étaient concernés par les solutions de type GED, SAE, DAM, ainsi que par la signature électronique, objets de la présente demande de crédit.

- Le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) souhaite dématérialiser ses processus administratifs encore basés sur des documents papier et mettre en place une GED afin d'obtenir des dossiers numériques complets.
- Le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), et tout particulièrement le Service de l'état civil (CIV), doit absolument mener un important travail de sécurisation des données des pièces justificatives de l'état civil.
- Au DCTN, toutes les institutions culturelles sont concernées, qu'il s'agisse de la Bibliothèque de Genève (BGE), du Musée d'art et d'histoire (MAH), du Muséum d'histoire naturelle (MHN), du Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), du Musée d'ethnographie de Genève (MEG), du Musée Ariana (ARI), du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC). Ces institutions doivent garantir la conservation pérenne des objets qu'elles ont numérisés mais aussi des fonds «nés numériques» qu'elles ont acquis. Elles doivent également assurer la description, l'indexation et la mise en ligne de ces œuvres et plus généralement leur accessibilité à l'ensemble des publics.
- Le SEG est concerné, les Archives de la Ville qui lui sont rattachées ayant pour mission de conserver les documents à valeur durable produits et reçus par les autorités de la Ville et par l'administration, conformément à la LArch.
- Enfin, tous les départements ont émis des besoins sur la gestion globale des courriers physiques et électroniques.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

Toutes ces demandes résultent de l'absence de solutions informatiques adaptées et de la nécessité de disposer des logiciels GED, SAE et DAM. Ces lacunes importantes induisent des risques réels.

### *Conséquences des lacunes actuelles en matière de GED, de SAE et de DAM*

Ci-dessous sont énumérées quelques conséquences représentatives de l'absence des solutions GED, signature électronique, DAM, et SAE.

### *Gestion électronique des documents (GED) et signature électronique*

- Le Service juridique (LEX-SG), les institutions culturelles (DCTN), la Direction des finances (DFIN-DFEL), l'Unité de la conservation du patrimoine architectural (UCP-DACM) et tous les services utilisateurs de l'application Gestion électronique des courriers (GEC) font face à l'obsolescence de cette solution dont les fonctionnalités ne sont plus en adéquation avec les besoins actuels et basée sur une technologie vieillissante.
- En l'absence de GED garantissant la valeur probante des documents, en cas de contestation juridique la Ville pourrait se retrouver en incapacité de démontrer la valeur légale des documents qu'elle conserve. Les services particulièrement concernés sont la Direction des ressources humaines (DRH), la Gérance immobilière municipale (GIM) mais aussi la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) ou encore le CIV. Ces services utilisent des espaces de stockage sur les serveurs de la Ville qui sont inadaptés et qui ne permettent pas de garantir la non-modification des documents.
- La signature électronique est un besoin récurrent des services de la Ville de Genève. Souvent, les initiatives de dématérialisation des processus ne peuvent pas aboutir complètement sans une signature électronique formalisée. En l'état actuel, les utilisateurs et les utilisatrices sont contraints d'imprimer les documents pour les faire signer et les renumériser par la suite. Quelques exemples dans ce domaine: signature des contrats CMAI, signature de documents RH, signatures de contrats DSIC.

Voici ci-dessous quelques exemples illustratifs et non exhaustifs des besoins émis:

- *Solution de Gestion électronique des documents (GED) pour le DACM (D-013011)*

En 2022, le DACM s'est engagé dans une démarche de gouvernance documentaire dont l'objectif est de disposer de manière rapide, fiable et durable des documents nécessaires aux activités du service. Dans ce but, les processus encore actuellement basés sur des documents papier seront dématérialisés

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

afin d'obtenir des dossiers numériques complets. Ces dossiers feront référence et pourront être partagés par les collaborateurs et les collaboratrices qui doivent y avoir accès. Dans ce cadre, le DACM a revu le plan de classement de l'ensemble de ses documents numériques et papier. Le département dispose depuis l'été 2023 d'un plan complet basé sur ses activités, d'un calendrier de conservation qui indique les dossiers à archiver à long terme et les dossiers à détruire, et d'un tableau qui spécifie les droits d'accès. Un logiciel de GED est nécessaire pour implémenter les différents éléments définis dans ce plan de classement (valeur légale, classification, recherche efficiente, durée de conservation, archivage...).

- *Transmission électronique sécurisée des annonces de naissance et de décès pour tous les partenaires du CIV (D-011832)*

Les annonces de naissances et de décès doivent être transmises en original sous forme papier et sont communiquées par porteur chaque jour à l'état civil de plusieurs partenaires (HUG, cliniques, pompes funèbres privées, SPF, EMS, etc.). L'article 35, alinéa 7, de l'ordonnance fédérale sur l'état civil sera prochainement modifié comme suit: «Si l'annonce est effectuée sous forme électronique, son auteur doit être clairement identifié et la confidentialité de la transmission doit être garantie par cryptage. Ces règles s'appliquent également au certificat médical mentionné à l'alinéa 5.» Grâce à ce nouveau cadre légal, nous pourrons recevoir ces documents par voie électronique en évitant notamment de nombreux déplacements inutiles sur le territoire du canton. Ce projet novateur aura de nombreux impacts: technologique, efficacité de l'administration, sécurité des documents transmis, écologique, etc. La plateforme d'annonces sera utilisée quotidiennement par les institutions qui ont l'obligation d'émettre les annonces de naissances (5000 par année) et décès (1500 par année). Elle sera également utilisée par le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF).

- *Mise en place des signatures électroniques en interne et en externe avec une valeur juridique (D-013054)*

L'objectif est de permettre la modernisation du processus de signature des contrats en interne et par des externes avec valeur juridique afin de limiter les échanges de contrats au format papier et d'assurer la confidentialité des données de nos contrats.

- *Environnement de travail – Dossier administratif du personnel (DAP)*

L'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices disposent d'un dossier personnel qui comprend, en plus des pièces constitutives du dossier, les pièces juridiques (lettre de nomination, promotions, résiliation, contrat, etc.), la correspondance diverse, les attestations de salaire, les demandes de formation, etc. Ces pièces sont toutes classées dans un système d'archivage manuel et

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

papier Rotomat qui nécessite un lourd traitement administratif et technique. Les capacités de stockage actuelles sont nettement insuffisantes et inadéquates tant en termes de sécurité (feu et accès notamment) qu'en termes de place. Les possibilités d'extension sont limitées et coûteuses car elles dépendent directement de la configuration des locaux. Ces contraintes poussent la DRH à passer d'un archivage manuel à un archivage numérique.

Lors de l'analyse de risques liés aux lacunes mentionnées ci-dessus, l'impact réputationnel et formel pour la Ville (non-conformité), l'impact sur les prestations, l'impact financier et l'impact énergétique ont été déterminés comme majeurs.

#### Digital Asset Management (DAM)

- Les collaborateurs et les collaboratrices en charge des services au public ou de projets de valorisation (publications, expositions) doivent utiliser des biais informatiques pour atteindre leurs objectifs alors même que des solutions de traitement d'images et de partage existent. Cela représente une perte considérable dans le domaine de la valorisation. En somme, les institutions culturelles peuvent disposer des ressources numériques sur une collection mais n'ont pas les moyens technologiques pour les traiter et les diffuser de manière efficiente.
- L'usage d'un espace de stockage inadapté sur le serveur de la Ville: cette solution, en plus d'être inadaptée, est très coûteuse, obligeant selon les cas à investir rapidement dans plusieurs dizaines de téraoctets (To) pour une seule collection, afin de répondre aux besoins de sécurité de non-perte de documents de manière pérenne.
- L'absence de DAM entraîne également des copies multiples difficilement contrôlables. Cela occasionne une surcharge des réseaux et une réplication de fichiers de transferts de médias vers les sites de diffusion.

Ces quelques exemples représentent des impacts financiers importants mais aussi un impact énergétique majeur, des réplifications de processus inutiles et complexifient les processus de travail des équipes.

#### Stockage et Système d'archivage électronique (SAE)

En ce qui concerne l'archivage pérenne, comme mentionné plus haut, tous les services sont concernés (CMAI, CIV, LEX, etc.) et tout particulièrement les services dont la mission est la conservation sur la longue durée de données qu'ils ont produites ou reçues. Aujourd'hui, les services sont confrontés à une masse croissante de données à conserver, qu'il s'agisse de documents administratifs ou

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

de collections patrimoniales. Les serveurs actuels sont saturés, certaines institutions culturelles se voient contraintes de renoncer à des donations de nouveaux fonds numériques alors que ceux-ci auraient toute leur place au sein des collections de la Ville (par exemple des fonds de photographes). Par ailleurs, les solutions de stockage en place ne répondent pas aux exigences telles que celles définies plus haut sur le SAE, en matière de préservation à long terme, à savoir la fiabilité, la confidentialité, l'authenticité, la traçabilité, la lisibilité. Ces inadéquations entraînent des risques de pertes, de mauvaise identification ou de destruction accidentelle. La perte effective de documents numériques, pour lesquels il n'existe pas de copie papier, signifierait pour l'administration une incapacité à attester de ses droits et une non-conformité avec ses missions étatiques dans le domaine de la préservation d'un patrimoine public.

Voici ci-dessous quelques exemples illustratifs et non exhaustifs des besoins émis:

- *Système d'archivage des documents numériques pour la Ville de Genève (D-010993)*

Plus la transition numérique progresse en Ville, plus le besoin devient pressant de se doter d'un système permettant d'archiver les documents numériques. Si les informations et documents dématérialisés permettent à la Ville de mener à bien ses missions et de prouver ses droits, une partie de ces documents doit être pérennisée pour constituer ses archives historiques. Ainsi, lors de toute mise en place de nouvelle application, les Archives de la Ville conviennent avec les services propriétaires des documents à conserver à long terme. Le système d'archivage doit permettre d'extraire les documents de leur application d'origine, d'en assurer l'intégrité et la conservation sur le temps long, et enfin de les mettre à disposition de l'administration et du public, dans le respect des délais légaux en vigueur.

- *Projet de numérisation des collections patrimoniales de la Ville de Genève*

Dans le cadre du projet de numérisation des collections de la Ville de Genève, des besoins ont été émis d'avoir à disposition des fichiers numériques pour pouvoir les diffuser mais également de conserver de manière pérenne tous les fonds et les œuvres dans leur version numérique originale, c'est-à-dire les versions les plus complètes, de plus haute qualité ou dans la résolution la plus élevée.

A la lecture de ces quelques lignes, on peut aisément mesurer les impacts réputationnels, financiers et induits par l'absence de SAE et les risques auxquels sont confrontés nos services. Par ailleurs, la mise en place d'un SAE efficace et performant participe aussi à une réduction du coût énergétique et des impacts écologiques des infrastructures informatiques.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

### **Transition écologique et cohésion sociale**

La DSIC applique une politique d'acquisition responsable, soit en incitant les fournisseurs ainsi que leurs sous-traitants à assumer leurs responsabilités sociales et les principes du développement durable, soit en intégrant ces responsabilités et ces principes dans les critères d'adjudication des marchés. Attachée au respect de l'environnement, la DSIC œuvre également à diminuer son empreinte carbone en veillant à optimiser sa consommation d'énergie, par exemple par des opérations de virtualisation de ses environnements ou par des actions de surveillance et d'adaptation de ses infrastructures.

Dans le cadre de l'étude e-GDAN, la conscience de la sobriété numérique a été particulièrement mise en avant, les principes de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), ainsi que les nouvelles normes Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) ont fait l'objet de plusieurs séances avec des experts. Chaque processus a ainsi fait l'objet d'une analyse de performance numérique afin de privilégier les supports et les techniques les plus raisonnables.

L'architecture future répondant à tous ces besoins et tous ces prérequis a été proposée et approuvée par le Comité de direction de projet et se compose des éléments qui font l'objet de la présente demande de crédit.

Dans le cadre de cette étude, l'archivage hors ligne, c'est-à-dire sur des bandes magnétiques de type LTO plutôt que sur des serveurs, a été étudié. Cet archivage sur bande présente des avantages très significatifs en termes de coûts, de sobriété numérique et de sécurité.

La mise en place de bonnes pratiques documentaires et la gestion du cycle de vie des documents permettent également de ne pas conserver pléthore de copies dans plusieurs solutions et types de serveurs, mais de constituer un dossier numérique unique et complet, accessibles à l'ensemble des personnes qui doivent y avoir accès. La durée de conservation permet de procéder régulièrement et de manière maîtrisée à la suppression des documents qui n'ont plus d'utilité légale ou administrative.

Enfin la catégorisation des documents, permet également de stocker et d'archiver les documents dans des serveurs plus ou moins performants, donc plus ou moins énergivores, en adéquation avec les besoins.

### **Estimation et répartition des coûts**

Les objets de la présente proposition de crédit sont regroupés en deux projets de délibération visant à financer les investissements nécessaires pour le traitement des documents et des images, leur stockage et leur archivage à long terme.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

Plusieurs analyses de produits existants sur le marché ont été réalisées afin d'évaluer les solutions possibles locales, nationales et internationales et d'effectuer un chiffrage le plus précis possible basé sur nos principes de stratégie numérique. Les solutions bénéficiant d'un fort potentiel de transversalité et de mutualisation ont été étudiées ainsi que celles présentant des bénéfices potentiels en termes:

- d'efficacité au sein des services pour la gestion des documents patrimoniaux;
- de fiabilisation des procédures / processus pour certains services;
- de standardisation / d'harmonisation des pratiques;
- d'efficacité d'automatisation des processus métiers liés à l'accès à l'information, à l'archivage, à la conservation et à la diffusion;
- de qualité de service aux services métiers et au public;
- d'une capacité à répondre aux demandes futures de dématérialisation de l'administration municipale.

*Délibération I: Gestion électronique des documents et signature électronique (GED)*

Ce crédit comprend les investissements nécessaires à mettre en place des solutions de GED afin de dématérialiser les processus métiers de la Ville de Genève. Ces solutions sont soit du stockage lié à un système de gestion métier soit un outil complet de traitement du cycle de vie du document (par exemple pour les projets du Dossier numérique du personnel pour la DRH ou pour la gestion des dossiers du DACM).

Ce crédit intégrera également un outil de signature numérique. La DSIC s'est associée à l'initiative de la société eOperations pour travailler en commun sur un appel d'offre portant sur l'acquisition d'une solution de signature électronique. La société eOperations, propriété des pouvoirs publics, facilite la coopération entre la Confédération, les Cantons et les communes dans le domaine des prestations électroniques des autorités, pour la population et le secteur économique. La Ville de Genève peut donc profiter des initiatives portées par cette organisation.

Le coût de ces solutions est estimé à

- 100 000 francs pour la mise en place de la solution de GED;
- implémentation de six projets estimés à 100 000 francs chacun, comprenant l'analyse et l'optimisation du processus ainsi que leur réalisation et déploiement. Le comité d'arbitrage «e-administration» allouera ce montant de 600 000 francs aux projets les plus importants en fonction de critères de valeur et des ressources humaines disponibles pour les exécuter conformé-

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

ment à la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration;

- la solution sélectionnée par eOperations sera à disposition des administrations dès 2024 pour un montant estimé de 80 000 francs.

Soit un montant total de 780 000 francs.

### *Délibération II: Digital Asset Management, Stockage et Système d'archivage électronique (DAM-SAE)*

Le DAM permettra de répondre aux besoins de traitement des actifs numériques (images, fichiers audio, vidéo...) demandés par les équipes métiers de la Ville de Genève, notamment l'analyse, la recherche et l'indexation, le partage et l'intégration avec nos serveurs et le système d'archivage à long terme. Le coût de l'implémentation de cette solution destinée à classer et rendre accessibles ces actifs numériques multimédia est estimé à 100 000 francs.

Le SAE répondra aux besoins de pérennisation et de sécurisation de documents électroniques, autant pour les collections numériques des musées, des bibliothèques et des institutions culturelles que pour archiver les documents des autorités et de l'ensemble des services de l'administration qui nécessitent une conservation à long terme, comme le prévoit la LArch. Ce crédit comprend les investissements nécessaires à la mise en place d'un système d'archivage numérique à long terme, conforme aux bonnes pratiques, aux normes internationales et aux standards reconnus dans le domaine. Le coût est estimé à 515 000 francs.

Pour accueillir ces données, un investissement dans l'infrastructure informatique sera également nécessaire afin de déposer des données évaluées à 600 To. Le type de stockage sera différencié selon la fréquence de l'utilisation des données. Certaines données rarement consultées seront stockées sur des serveurs moins onéreux («stockage froid»), voire sur des bandes LTO (support de stockage de données magnétique). Le montant de cet investissement est estimé à 714 000 francs.

Soit un montant total de 1 329 000 francs.

### **Délai de réalisation**

Conformément au PDTN 2021-2025, la DSIC estime pouvoir réaliser l'ensemble des travaux dans un délai de cinq ans au maximum à partir de l'ouverture du crédit.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

### **Référence au 19<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035 (page 49)**

Ce projet figure au 19<sup>e</sup> PFI, en qualité de projet actif, sous le N° 041.034.06, DCTN – DSIC: Numérisation du patrimoine intellectuel genevois, pour un montant estimé à 1 740 000 francs avec une date en dépôt prévue en 2023.

L'augmentation de 21% est liée à l'inflation des prix dans le domaine des infrastructures et des solutions numériques existantes sur le marché (ce montant a été estimé en 2018, soit il y a six ans). Le dépassement s'explique également par l'intégration des besoins similaires de plusieurs services de la Ville afin de rationaliser les solutions et d'optimiser les coûts.

### **Budget de fonctionnement**

Il est important de noter que de nombreuses solutions actuelles, qui répondent aux différents besoins, sont des solutions en «Software as a Service» (SaaS) qui sont des logiciels hébergés sur des serveurs distants et accessibles via internet. Ce type d'environnement a fait ses preuves et est désormais relativement courant. Il s'acquière par abonnement ou location de services qui doit être pris en charge par le budget de fonctionnement.

L'avantage de ces solutions est le déplacement de la responsabilité des applications logicielles, et/ou des serveurs de données, vers l'adjudicataire, ce qui présente les bénéfices suivants:

- Flexibilité et évolutivité: les solutions SaaS sont flexibles et peuvent être facilement adaptées aux besoins de l'administration. Elles sont également évolutives, ce qui permet de les adapter à la croissance de l'utilisation du système.
- Réduction des coûts: les solutions SaaS permettent de réduire les coûts IT. La facturation se fait souvent en fonction de l'utilisation effective de la solution et l'organisation n'a pas à investir dans des serveurs, des logiciels ou des spécialistes informatiques.
- Facilité d'utilisation: les solutions SaaS sont généralement faciles à utiliser et à configurer. Elles sont également accessibles depuis n'importe quel appareil connecté à internet.
- Mises à jour automatiques: les solutions SaaS sont mises à jour automatiquement par l'éditeur. Cela permet de garantir la sécurité et la fiabilité des logiciels. Pour chaque solution (GED, SAE, DAM) nous avons étudié différentes hypothèses (serveurs internalisés, solution SaaS, solution hybride) afin d'obtenir des coûts le plus raisonnables possible en fonction des besoins de stockage et d'utilisation des systèmes.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion et de l'archivage des données numériques de l'administration

Le montant prévisionnel des souscriptions et des contrats d'entretien ou de maintenance relatif aux objets de l'ensemble des délibérations est estimé à 428 800 francs par an selon le détail par délibération suivant:

*Délibération I: gestion électronique des documents et signature électronique (GED)*

- 15% de maintenance applicative pour les projets de GED estimés à 90 000 francs.
- Souscription à la signature électronique (estimation 2000 signatures/an) estimé à 6000 francs.

*Délibération II: Système d'archivage électronique (SAE) et Digital Asset Management (DAM)*

- Maintenance du système d'archivage électronique: 100 000 francs.
- Souscription pour 100 To de données en ligne pour le DAM: 100 000 francs.
- Maintenance annuelle sur les serveurs de stockage: 132 800 francs.

Un phasage sur quatre ans est prévu pour le dépôt des fiches d'arbitrages des charges contraintes des déploiements progressifs des solutions et aux projets de numérisations.

### **Charges financières annuelles**

Projet de délibération I: la charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, se montera à 202 400 francs.

Projet de délibération II: la charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, se montera à 344 800 francs.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire de l'ensemble des délibérations est la DSIC.

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion  
et de l'archivage des données numériques de l'administration

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement  
et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: financement de la transformation numérique de la Ville de Genève**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Délibération I: GED: Gestion électronique des documents et signature électronique	780 000	37%
Délibération II: DAM-SAE Digital Asset Management, Stockage et Système d'archivage électronique	1 329 000	63%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>2 109 000</b>	<b>100%</b>

**B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2024</b>			0
2025	500 000		500 000
2026	590 000		590 000
2027	560 000		560 000
2028	459 000		459 000
<b>Totaux</b>	<b>2 109 000</b>	<b>0</b>	<b>2 109 000</b>

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT  
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: DSIC

**CHARGES**

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	428 800	
31 - Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	547 200	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>976 000</b>	

**REVENUS**

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -976 000**

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion  
et de l'archivage des données numériques de l'administration

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 780 000 francs destiné au financement de projets de Gestion électronique de document (GED) et d'une solution de signature électronique pour les services de l'administration municipale.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 780 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2025 à 2028.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 329 000 francs destiné aux projets d'implémentation d'une solution de Digital Asset Management (DAM), d'un Système d'archivage électronique (SAE) et de l'infrastructure nécessaire pour les services de l'administration municipale.

4098

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023 (après-midi)

Proposition: deux crédits pour l'amélioration de la gestion  
et de l'archivage des données numériques de l'administration

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 329 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2025 à 2028.

—\*\*\*—

**Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition du Conseil administratif à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté à l'unanimité (70 oui).**

- 11. Proposition du Conseil administratif du 15 novembre 2023 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 3 182 600 francs brut, 3 171 100 francs net recettes déduites, soit:**
- **Délibération I: 1 037 800 francs brut destinés à des études pour assurer le suivi du Plan lumière II en vue d'économiser l'énergie et de diminuer la pollution lumineuse, dont à déduire 11 500 francs de recettes du Canton de Genève, soit 1 026 300 francs net;**
  - **Délibération II: 669 200 francs destinés à des travaux de mise en œuvre d'une partie de la restauration de la trame noire ainsi que des illuminations désuètes;**
  - **Délibération III: 1 475 600 francs destinés à des travaux de restauration des illuminations de la cathédrale Saint-Pierre (PR-1598).**

### **Introduction**

La Ville de Genève a édité son premier Plan lumière en 2008. Il a été validé et intégré au Plan directeur communal en 2009. Ce document a permis d'offrir, pour la première fois, une vision globale en matière d'urbanisme lumière. L'application de plusieurs mesures du volet énergétique «éclairer mieux, consommer moins» a permis de réduire la consommation énergétique de l'éclairage public de la Ville de Genève au-delà des 35% annoncés.

Un des cinq autres objectifs du premier Plan lumière demandait également de tenir compte «autant des usages que de l'image de la ville» et ainsi de se préoccuper tout autant de la vie des citoyen-ne-s que des mises en valeur de bâtiments ou d'ouvrages d'art. La conscience que l'éclairage public peut être réfléchi plus en adéquation avec les différentes activités dans la ville, en fonction des différents «temps de la nuit» a commencé à s'installer durant ces années-là. Si la nécessité d'éclairer les rues n'est pas remise en cause, l'éclairage ne doit pas forcément être de la même intensité durant toute la nuit.

Ces questionnements, ainsi que l'urgence climatique et l'augmentation drastique de la pollution lumineuse, ont conduit à la révision du premier Plan lumière. Le défi principal a été de trouver un meilleur équilibre entre les espaces à préserver de l'éclairage artificiel et ceux devant être accueillants et permettre les déplacements piétons et cyclistes dans les meilleures conditions possible, notamment en termes de sécurité. Ainsi, le Plan lumière II (PLII), révisé et validé par le Conseil administratif en mai 2021, prend en compte les enjeux essentiels liés à la préservation de la biodiversité en s'appuyant sur la trame noire.

La présente demande de crédits concerne les études et les travaux des projets à mettre en œuvre, selon les recommandations du PLII – projets pour lesquels aucun aménagement ou réaménagement d’espaces publics n’est prévu. Dans ce dernier cas, l’éclairage est intégré aux demandes de crédits d’études et de travaux du projet considéré.

Nous profitons d’intégrer à la présente une délibération III concernant les travaux d’illumination de la cathédrale Saint-Pierre.

Actuellement, l’illumination met en valeur les deux tours, la flèche ainsi que le péristyle de la cathédrale. Elle a été réalisée en 1995, à l’exception de la mise en valeur du péristyle et du fronton qui date de 2005.

La silhouette de la cathédrale est un élément emblématique du paysage nocturne genevois. N’étant pas perturbée par d’autres constructions, l’illumination est visible depuis plusieurs points de vue de la Ville de Genève. Sa mise en valeur reste donc recommandée dans le Plan lumière II. Cependant, l’illumination actuelle, en plus d’être vétuste et partiellement déposée, génère une importante pollution lumineuse. Elle doit par conséquent être intégralement revue pour être en adéquation avec les critères environnementaux actuels. Le projet permet d’éclairer également la partie basse de la cathédrale, ce qui n’est pas le cas actuellement. Cela apporte une plus-value pour le site et son approche.

### **Exposé des motifs**

Cela fait de nombreuses années que l’éclairage artificiel ne cesse d’augmenter dans les villes. Cet excès de lumière génère de la pollution lumineuse qui engendre une dégradation environnementale du vivant.

Il s’agit aujourd’hui de tenir compte de ces enjeux et de mieux équilibrer, voire limiter l’éclairage selon les contextes.

### **La trame noire de Genève**

On sait aujourd’hui qu’il est possible, même dans une ville comme Genève avec des quartiers très denses, d’intégrer des dispositions pour mieux préserver la biodiversité. Grâce à un travail conséquent mené avec différent-e-s expert-e-s en biodiversité, une carte s’appelant trame noire a été dessinée sur l’ensemble du territoire communal. Les réservoirs noirs et les corridors biologiques, se basant sur les déplacements potentiels des chiroptères (chauves-souris), apparaissent sur cette carte. Les chiroptères ont été choisis comme «taxon» de référence car les

résultats obtenus à travers leur observation sont très représentatifs et permettent de créer des zones et corridors utiles à la grande majorité des autres espèces lucifuges<sup>1</sup>.

La carte situe également les «zones de conflits» qui sont des espaces fortement impactés par l'éclairage artificiel et se trouvant dans des sites sensibles du point de vue de la biodiversité. Ces zones doivent être «restaurées» en priorité.

La présente demande de crédit comporte trois délibérations.

### **Délibération I: crédit d'études**

Les études ont pour objectifs:

- d'assurer le suivi du Plan lumière II sur la base d'indicateurs de biodiversité et de consommation et efficacité énergétique;
- de restaurer la trame noire;
- d'améliorer l'éclairage suspendu afin de limiter les nuisances générées pour les riverains;
- de rénover les illuminations obsolètes;
- de modifier les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public, en vue d'économiser l'énergie et de diminuer la pollution lumineuse.

### **Biodiversité**

Afin de suivre l'impact de la modification de l'éclairage sur les chauves-souris ainsi que sur certains papillons de nuit, le Centre chauves-souris (CCO) et l'association Elpénor, spécialiste des insectes, ont réalisé un état des lieux concernant ces deux familles sur quatre sites différents. Ces lieux bénéficieront, à moyen terme, de travaux de réaménagement, y compris l'éclairage.

Le suivi de ces deux espèces se fera depuis l'année de la fin des travaux (T) et de la manière suivante:

- pour les chauves-souris: T+2, T+3, T+5;
- pour les papillons de nuit: T+1, T+2, T+3 et T+4.

Ce travail nécessite de passer de nombreuses heures sur le terrain, pour les écoutes des chauves-souris, ainsi que pour la pose de «pièges» à papillons de nuit et le relevé hebdomadaire de ceux-ci.

---

<sup>1</sup> Espèces qui fuient la lumière

Les quatre sites retenus sont:

- avenue du Mail / CCO;
- quai du Cheval-Blanc / CCO;
- parc Bertrand / CCO et Elpénor;
- Perle du Lac / Elpénor.

Un rapport sera établi à la fin du monitoring. Il permettra de visualiser, sur la base de chiffres, l'évolution de ces deux espèces de mammifères et d'insectes et donc d'identifier l'évolution de la biodiversité. Les résultats nécessitent une analyse fine car de nombreux facteurs peuvent influencer la présence de ces espèces telles que les conditions météorologiques présentes lors du travail de terrain qui peuvent, en cas de fortes pluies notamment, influencer les résultats. Il faut également mentionner que d'autres travaux d'aménagement étant réalisés en même temps que la modification de l'éclairage sur les quatre sites précités (plantations par exemple), il sera délicat de dissocier quelles actions exactes ont amené à une modification de la présence de ces deux espèces. Il est cependant avéré que la limitation de l'éclairage (par sa suppression, son abaissement, la non-vision directe de la source lumineuse ou encore une température de couleur plus chaude) contribue largement à améliorer la situation concernant les espaces potentiels de nidification, les déplacements et la chasse des espèces lucifuges. Ces études très précises permettront quand même de mesurer l'évolution de ces populations.

### **Consommation et efficacité énergétique**

L'application de mesures énergétiques édictées dans le premier Plan lumière a permis de diminuer non seulement la facture énergétique, mais également la pollution lumineuse, les luminaires étant plus récents et plus efficaces, avec une orientation mieux maîtrisée du flux lumineux.

Il s'agit de poursuivre ce travail et de continuer à limiter, voire diminuer la consommation énergétique de l'éclairage public. Cela pourra notamment être accompli en améliorant l'efficacité énergétique des luminaires les plus anciens.

La Ville de Genève reçoit une facture mensuelle concernant son parc d'éclairage public et d'illuminations. Le suivi de la consommation électrique est donc relativement simple, même si cela doit être mis en regard de l'évolution de la quantité des points lumineux (ou luminaires).

L'état des lieux concernant l'efficacité énergétique de l'ensemble «luminaire + source lumineuse» a été plus complexe à réaliser. Cela a nécessité un travail de recherche conséquent, notamment pour retrouver l'efficacité des luminaires les plus anciens. Nous connaissons aujourd'hui l'efficacité énergétique en lm/W, par typologie de «luminaire + source lumineuse» de l'ensemble de la base de don-

nées de l'éclairage public. Il est également possible de suivre la moyenne du parc chaque année.

Il s'agira de mettre régulièrement la base de données à jour, afin d'intégrer les changements de luminaires (les nouveaux et les anciens supprimés) pour vérifier les améliorations en efficacité énergétique. Cela permettra de vérifier et de s'assurer de l'augmentation de l'efficacité énergétique du parc d'éclairage public de la Ville de Genève sur les dix années à venir.

### **Restaurer la trame noire**

Dans le cadre du PLII et de la définition cartographique de la trame noire, des zones de conflits ont été identifiées et doivent être restaurées en priorité pour permettre de rétablir des déplacements d'espèces lucifuges qui sont fortement impactées par l'éclairage artificiel et la perception des sources lumineuses.

Afin de pouvoir passer de la théorie à la pratique, une méthodologie reproductible est en cours de développement. Son objectif est de proposer différentes stratégies à appliquer, en fonction de configurations de sites «similaires», dans le but de préserver les zones «noires» ou les corridors biologiques. Trois zones de conflits se trouvant dans trois contextes différents ont été choisies pour mener cette étude: un parc (le parc des Croupettes), un pont (le pont des Acacias) et un centre-ville (la petite rade). Dès que les préconisations seront connues, il s'agira de les tester sur site, de les valider et ensuite de les déployer à plus large échelle.

L'ensemble de cette réflexion doit être en adéquation avec la mesure 56, axe 6, de la Stratégie climat de la Ville de Genève: *« limiter la pollution lumineuse, notamment celle d'origine commerciale, en mettant en œuvre le Plan lumière nouvelle génération et sa trame noire »*, ainsi qu'avec le Plan directeur cantonal de l'énergie 2020-2030 qui demande « que la sobriété énergétique devienne la norme ».

Il s'agit de réfléchir non seulement à la diminution de la consommation d'énergie, mais également à la non-consommation d'un luminaire. Donc envisager de le supprimer par exemple.

### **Améliorer l'éclairage suspendu afin de limiter les nuisances générées pour les riverain-e-s**

L'éclairage suspendu a l'avantage de libérer complètement l'espace public. Cependant il peut générer, dans certaines configurations, des nuisances pour les riverain-e-s, notamment ceux habitant à proximité ou juste en dessous d'un luminaire suspendu.

L'étude consistera, dans un premier temps, à établir un diagnostic sur la base de différents profils de rues avec des luminaires sur câbles porteurs et, dans un deuxième temps, à faire des propositions d'améliorations, en modifiant soit les implantations, soit les luminaires. Les résultats de l'étude permettront de mettre en œuvre (délibération II) plusieurs situations nécessitant une amélioration.

### **Rénover les illuminations obsolètes**

Il s'agit de faire une étude sur plusieurs illuminations emblématiques devenues obsolètes dont certaines ont déjà dû être déposées ou sont partiellement en panne. Les nouvelles illuminations doivent tenir compte des recommandations du PLII. Il s'agit notamment du Mur des Réformateurs (pour lequel il n'y a plus aucune illumination à ce jour), du Palais Anna et Jean-Gabriel Eynard, de la rue de la Corraterie, du monument Brunswick et du musée de l'Ariana.

### **Modifier des horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public, en vue d'économiser l'énergie**

La limitation horaire, voire l'extinction dans certains secteurs, de l'éclairage public peut contribuer aux économies d'électricité nécessaires dans le cadre de la crise énergétique.

Avant la mise en œuvre de telles mesures, il est nécessaire d'étudier les secteurs où il serait envisageable de réduire la durée du fonctionnement de l'éclairage public, en éteignant en cœur de nuit ou en retardant son allumage et/ou avançant son extinction. Ces décisions doivent être étudiées en amont et faire l'objet de différentes pesées d'intérêts, en tenant compte de tous les usagers et les usagères, particulièrement en considérant les notions de genre.

### **Délibération II: crédit de travaux**

Les deux objets suivants sont mentionnés et décrits dans le crédit d'études (délibération I).

### **Restaurer la trame noire**

La mise en œuvre émanant des études susmentionnées concerne potentiellement 2000 points lumineux à revoir, sur 18 sites différents. Ces sites se trouvent dans des zones ou dans des corridors biologiques interrompus et «abîmés» par l'éclairage artificiel. Il s'agit principalement de parcs, de ponts, des rives du Rhône (entre le viaduc de la Jonction et le pont du Mont-Blanc) et de la rade. Le

présent crédit propose de mettre en œuvre les premiers résultats de la méthodologie reproductible de la restauration de la trame noire.

### **Rénover les illuminations obsolètes**

La mise en œuvre des études susmentionnées concerne 125 points lumineux pour une puissance consommée de 12 000 W.

### **Délibération III: crédit de travaux pour l'illumination de la cathédrale Saint-Pierre**

L'illumination extérieure actuelle appartient à la Ville de Genève. Le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), à travers le contrat d'entretien octroyé aux Services industriels de Genève (SIG), s'occupe de la maintenance et de la facture de la consommation électrique. Le futur projet permet un entretien nettement plus aisé ainsi qu'une forte diminution de la consommation électrique.

#### *Illumination actuelle des deux tours et de la flèche*

Les projecteurs existants sont majoritairement installés sur différentes toitures avoisinantes, dont certaines se trouvent à plus de 100 mètres de l'édifice. Cet écart important entre le luminaire et l'objet à éclairer induit une puissance électrique élevée par appareil (entre 400 et 1000 W) et génère également une forte pollution lumineuse.

Les accès aux installations électriques deviennent très vétustes à certains endroits. Il faut noter qu'une des deux tours n'est plus illuminée depuis août 2020, à la suite d'un violent orage.

#### *Illumination actuelle du péristyle et du fronton*

Une dizaine de luminaires installés directement sur la façade principale éclairent le péristyle et son fronton.

#### *La Fondation des Clefs de Saint-Pierre (FCSP)*

La FCSP a entièrement rénové l'éclairage intérieur de la cathédrale en 2017. Elle a, dans la foulée, octroyé un mandat complémentaire au groupe d'études constitué de Ruffieux-Chebab Architectes SA et de Piero Castiglioni SRL, pour l'étude de l'illumination extérieure afin qu'une cohérence soit trouvée entre l'éclairage intérieur et extérieur.

La FCSP a également pu bénéficier de l'appui technique de l'AGCM lors de cette étude. Plusieurs tests sur site ont été réalisés, avec notamment des représentants de la Commission des monuments et des sites. Une requête en autorisation de construire est sur le point d'être déposée par la FCSP.

### **Transition écologique et cohésion sociale**

Comme mentionné au préalable, le PLII vise une réduction de la pollution lumineuse pour tout être vivant. Cela nécessitera d'utiliser la lumière au bon endroit, au bon moment, en privilégiant des solutions «sobres». Dans ce sens, il est en cohérence avec la mesure 56, axe 6 de la Stratégie climat de la Ville de Genève et le plan directeur cantonal de l'énergie 2020-2030.

Les différentes études et mises en œuvre proposées dans cette demande de crédits sont en cohérence avec une gestion plus adéquate de l'éclairage artificiel. Le suivi étalé sur plusieurs années, après la fin des travaux, de l'évolution de deux espèces de mammifères (chauves-souris) et insectes (papillons de nuit) permettra de quantifier l'impact de la diminution de l'éclairage sur ces familles.

Le processus de restauration de la trame noire, et de manière plus large, la mise en œuvre du PLII, nécessitera de nouveaux abaissements lumineux, des extinctions et des modifications de l'éclairage. Notre rapport à l'espace public nocturne et à la nuit doit changer. L'éclairage n'a cessé d'augmenter en même temps que la croissance des villes. Il s'agit de changer de paradigme. Ce processus nécessite un accompagnement, des discussions entre expert-e-s et communes limitrophes.

### **Estimation des coûts**

#### **Délibération I: crédit d'études**

##### A. Estimation des coûts

###### Honoraires

Suivi chauves-souris et papillons de nuit	135 000
Ingénieur-e-s électricien-ne-s et éclairagistes	816 000
Total honoraires (HT)	951 000

###### Frais secondaires

Frais de reproduction	3 000
Information publique et communication (0,6%)	6 000
Total frais secondaires (HT)	9 000

Coût total études (HT)	960 000
------------------------	---------

##### B. Calcul des frais financiers

I. Coût total études (HT)	960 000
---------------------------	---------

+ TVA (8,1%)	77 800
II. Coût total de l'investissement (TTC)	<u>1 037 800</u>
III. Coût total brut de l'opération (TTC)	1 037 800
A déduire les recettes du Canton	-11 500
IV. Total net de la délibération I (TTC)	<u>1 026 300</u>

**Délibération II: crédit de travaux**

A. Estimation des coûts

Honoraires

Architecte, ingénieur-e électricien-ne et éclairagiste 200 000

Total Honoraires (HT) 200 000

Travaux

Génie civil et installations électriques 360 000

Total coût des travaux (HT) 360 000

Frais secondaires

Frais de reproduction 3 000

Information publique et communication (0,6%) 4 000

Total frais secondaires (HT) 7 000

Coût total travaux (HT) 567 000

B. Calcul des frais financiers

I. Coût total travaux (HT) 567 000

+ TVA (8,1% × 567 000 francs) 45 900

II. Coût total de l'investissement (TTC) 612 900

+ Prestations du personnel en faveur des investissements  
 (5% × 612 900 francs) arrondis 30 600

III. Sous-total 643 500

+ Intérêts intercalaires  
 (2% × 643 500 francs × 48 mois) / (2 × 12) arrondis 25 700

IV. Coût total de l'opération (TTC) 669 200

V. Total de la délibération II (TTC) 669 200

**Délibération III: crédit de travaux pour l'illumination  
 de la cathédrale Saint-Pierre**

A. Estimation des coûts

Honoraires

Architecte, ingénieur-e électricien-ne et éclairagiste 295 000

Total honoraires (HT) 295 000

Travaux

Ferblanterie, charpentes et installations électriques 982 100

Total coût des travaux (HT) 982 100

Frais secondaires	
Frais de reproduction	10 000
Information publique et communication (0,6%)	
Total frais secondaires (HT)	<u>10 000</u>
Total coût travaux (HT)	1 287 100
B. Calcul des frais financiers	
I. Coût total construction (HT)	<u>1 287 100</u>
+ T V A (8,1% × 1 287 100 francs)	<u>104 300</u>
II. Coût total de l'investissement (TTC)	1 391 400
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (5% × 1 391 400 francs) arrondis	<u>69 600</u>
III. Sous-total	1 461 000
+ Intérêts intercalaires (2% × 1 461 000 francs × 12 mois) / (2 × 12) arrondis	<u>14 600</u>
IV. Coût total de l'opération (TTC)	<u>1 475 600</u>
V. Total de la délibération III (TTC)	1 475 600

### Délai de réalisation

Les études commenceront dès le délai référendaire écoulé. La durée totale de l'opération pour les délibérations I et II est estimée à 48 mois. Ce délai est notamment lié au monitoring du PLII qui nécessite que les travaux soient réalisés pour ensuite pouvoir vérifier sur site l'évolution des chauves-souris et des papillons de nuit.

La durée de mise en œuvre de la délibération III est prévue de se dérouler sur une année.

### Recettes

L'Office cantonal de l'agriculture et de la nature subventionne à hauteur de 11 500 francs les honoraires pour l'étude de la méthodologie reproductible de la restauration de la trame noire. Cette subvention est mentionnée dans la délibération I.

### Références au 19<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2024-2035

Les crédits I et II figurent au 19<sup>e</sup> PFI, en qualité de projet actif sous la référence N° 101.900.52 (p. 55) pour un montant total de 1 700 000 francs, avec un dépôt prévu en 2023.

Le crédit III figure au 19<sup>e</sup> PFI, en qualité de nouveau projet actif sous la référence N° 044.048.02 (p. 50) pour un montant total de 1 500 000 francs, avec un dépôt prévu en 2023.

### **Budget de fonctionnement**

Il n'est pas possible de prévoir l'impact annuel sur le budget de fonctionnement. Il est cependant attendu une réduction de la consommation énergétique globale liée. Pour l'entretien des nouveaux équipements, les budgets actuels des services n'ont pas besoin d'être augmentés.

### **Charges financières annuelles**

Pour la délibération I, si les études sont suivies de réalisations, les dépenses de chaque étude seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée totale d'amortissement de la réalisation. En l'absence de réalisation, l'étude sera amortie en une annuité.

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,50% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 72 600 francs pour la délibération II et à 160 000 francs pour la délibération III.

### **Autorisation de construire**

Une autorisation de construire sera déposée lorsque les travaux prévus se situeront en site protégé ou sur un bâtiment ou ouvrage classé ou présentant un intérêt patrimonial.

### **Information publique**

Des informations publiques seront organisées en cas de mesures d'extinction par exemple ou pour toute autre action importante concernant une modification de l'éclairage public, en lien avec le PLII ou la crise énergétique.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire des délibérations I, II et III est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

**Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses  
 d'investissement - [A/B]  
 Impact sur le budget de fonctionnement - [C]**

<b>Objet: PLII / Délibération I: monitoring, méthodologie restauration de la trame noire, améliorer l'éclairage suspendu, études rénovation d'illuminations obsolètes, modifications des horaires d'allumage et extinction de l'éclairage public</b>			
<b>A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)</b>			
	<b>Montant</b>	<b>%</b>	
Honoraires	960 000	92%	
Frais financiers (yc TVA)	77 800	8%	
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>1 037 800</b>	<b>100%</b>	

<b>B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)</b>			
<b>Année(s) impactée(s)</b>	<b>Dépenses brutes</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses nettes</b>
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2024</b>			
<b>2025</b>	150 000	11'500	138'500
<b>2026</b>	400 000	0	400 000
<b>2027</b>	350 000	0	350 000
<b>2028</b>	137 800	0	137 800
<b>Totaux</b>	<b>1 037 800</b>	<b>11 500</b>	<b>1 026 300</b>

<b>C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs)</b> (nouvelles charges et nouveaux revenus)			
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit			
<b>Service bénéficiaire concerné: AGCM</b>			
<b>CHARGES</b>			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			
31 - Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	-		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>-</b>		
<b>REVENUS</b>			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>			
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-</b>		

**Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement - [A/B]**  
*Impact sur le budget de fonctionnement - [C]*

<b>Objet: PLII / Délibération II - mise en œuvre d'une partie des projets étudiés dans la délibération I</b>			
<b>A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)</b>			
	Montant	%	
Travaux de génie civil et installations électriques	567 000	85%	
Frais financiers (yc TVA)	102 200	15%	
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>669 200</b>	<b>100%</b>	

<b>B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)</b>			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2024</b>			
2025			
2026	100 000		100 000
2027	150 000		150 000
2028	419 200		419 200
<b>Totaux</b>	<b>669 200</b>		<b>669 200</b>

<b>C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs) (nouvelles charges et nouveaux revenus)</b>			
<b>Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit</b>			
<b>Service bénéficiaire concerné: AGCM</b>			
<b>CHARGES</b>			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			
31 - Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	72 600		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
<b>Total des nouvelles charges induites</b>			
<b>REVENUS</b>			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>		
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-72 600</b>		

**Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses  
 d'investissement - [A/B]  
 Impact sur le budget de fonctionnement - [C]**

<b>Objet: Cathédrale Saint-Pierre / Délibération III – travaux pour l'illumination extérieure</b>			
<b>A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)</b>			
	<b>Montant</b>	<b>%</b>	
Travaux d'installations électriques	1 287 100	87%	
Frais financiers (yc TVA)	188 500	13%	
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>1 475 600</b>	<b>100%</b>	

<b>B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)</b>			
<b>Année(s) impactée(s)</b>	<b>Dépenses brutes</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses nettes</b>
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2024</b>			
2025			
2026	700 000		700 000
2027	775 600		775 600
<b>Totaux</b>	<b>1 475 600</b>		<b>1 475 600</b>

<b>C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs) (nouvelles charges et nouveaux revenus)</b>			
<b>Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit</b>			
<b>Service bénéficiaire concerné: AGCM</b>			
<b>CHARGES</b>			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			
31 - Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	160 000		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>160 000</b>		
<b>REVENUS</b>			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>		
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-160 000</b>		

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 037 800 francs destiné à des études pour assurer le suivi du Plan lumière II en vue d'économiser l'énergie et de diminuer la pollution lumineuse, dont à déduire 11 500 francs de recettes du Canton de Genève, soit 1 026 300 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 037 800 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 669 200 francs destiné à des travaux de mise en œuvre d'une partie de la restauration de la trame noire ainsi que des illuminations désuètes.

Proposition: trois crédits pour la réalisation du Plan lumière

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 669 200 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2036.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 475 600 francs destiné à des travaux de restauration des illuminations de la cathédrale Saint-Pierre.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 475 600 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2036.

—\*\*\*—

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition du Conseil administratif à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (69 oui).

Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran

## **12. Proposition du Conseil administratif du 15 novembre 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 692 200 francs destiné aux études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran (PR-1599).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

La rue Edouard-Rod est une rue de desserte qui relie deux axes secondaires que sont la route des Franchises et la route de Meyrin. Celles-ci sont bien desservies par les Transports publics genevois.

A l'horizon 2030, plus de 1300 logements sont attendus dans les quartiers de Saint-Jean/Charmilles. Les rues Soret, Edouard-Rod et Soubeyran sont appelées à se transformer pour accueillir les nouveaux habitant-e-s et équipements qui se mettront en place. Cet îlot en triangle que forment ces trois rues verra sa morphologie définitive finalisée avec la réalisation des trois PLQ N<sup>os</sup> 29 462 et 29656 déjà réalisés et le N<sup>o</sup>29 971A en chantier.

Plusieurs chantiers en cours de réalisation, tels que le PLQ de Vieusseux avec la construction du groupe scolaire et des logements, les réseaux du chauffage à distance (CAD) et le PLQ Soret-Rod-Soubeyran, sont autant de changements qui posent la question de l'adaptation des rues ainsi que de la sécurité et du confort de leur utilisation.

C'est dans ce contexte que le projet de requalification des rues Edouard-Rod et Soubeyran doit être étudié en vue d'adapter le gabarit, l'éclairage et le mobilier aux nouveaux besoins.

### **Exposé des motifs**

Afin de poursuivre les objectifs d'une Ville résiliente face à l'exigence de l'urgence climatique, le Conseil administratif de la Ville de Genève a élaboré sa stratégie climat qui reprend les mêmes thématiques que le plan climat cantonal pour les développer et les appliquer à l'échelle de la Ville.

Afin de s'y tenir, les projets portés par le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) visent à proposer des aménagements qui répondent à la lutte contre les îlots de chaleur suivant une approche de développement durable.

Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran

Le projet de réaménagement de la rue de quartier Edouard-Rod consiste à mettre à la disposition de la population, d'ici à 2027, un nouvel espace public sécurisé et convivial.

Il prévoit la plantation de nouveaux arbres, l'aménagement de trottoirs élargis, la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public; le tout selon un régime de circulation apaisé qui redéfinit le gabarit routier.

### **Description de l'ouvrage**

Le programme de projet à détailler pour atteindre l'objectif de la mise en place d'un espace public qualitatif et convivial dans les rues Edouard-Rod et Soubeyran portera sur les thématiques suivantes.

Espaces publics inclusifs: renforcement de la cohésion sociale et de l'inclusivité de toutes les catégories sociales grâce à des espaces publics de qualité, qui favorisent la rencontre et qui sont accessibles à toutes et à tous.

Espace public résilient: face au réchauffement climatique, créer des îlots de fraîcheur en plantant plus d'arbres et d'essences plus adaptées au nouveau climat. Désimperméabiliser les sols urbains et favoriser l'infiltration naturelle des eaux de pluie.

Espace public durable: favoriser la biodiversité des espèces et du biotope. Favoriser le réemploi des matériaux dans la construction...

### **Programme et descriptif des travaux**

Ces thématiques décrites plus haut seront combinées entre elles pour se décliner en un programme d'actions à mener:

- rénover le réseau d'éclairage public: choisir des sources d'éclairage conformes aux exigences d'économie d'énergie et au Plan lumière II tout en assurant la sécurité et le confort des usager-ère-s et la préservation de la faune et de la flore;
- exploiter les cessions gratuites pour élargir les trottoirs, planter de nouveaux arbres et privilégier les revêtements perméables et de couleur claire. Ces actions permettront d'augmenter le taux des surfaces désimperméabilisées et des zones ombragées pour une meilleure couverture de canopée;
- mutualiser l'espace souterrain routier en faisant cohabiter les réseaux souterrains et les plantations grâce au système dit «fosses de Stockholm» pour stocker, infiltrer et redistribuer les eaux de surface en faveur des végétaux et favoriser la restauration de sols urbains;

Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran

- créer, par la mise en réseau d'espaces naturels, d'équipements publics et autres, un maillage de lieux interconnectés adaptés aux besoins de tous et renforcer le sentiment d'appartenance et du bien vivre ensemble;
- restructurer le gabarit routier pour créer des aménagements de rues de quartier apaisées et donnant la priorité aux modes de déplacement doux.

## Surfaces

La surface à aménager couvre un total de 11 302 m<sup>2</sup>. Elle comprend toute la longueur de la rue Edouard-Rod depuis son intersection avec la route des Franchises jusqu'à sa connexion à la route de Meyrin. Le tronçon de la rue Soubeyran, entre son intersection avec l'avenue Ernest-Pictet, jusqu'à la hauteur du futur parc public du triangle du PLQ de Soret-Rod-Soubeyran, est aussi compris dans le périmètre à aménager.

## Transition écologique et cohésion sociale

### *Impact environnemental*

La présente demande de crédit répond pleinement aux critères du développement durable et aux objectifs de la stratégie climat de la Ville de Genève. Elle traite dans le concept architectural proposé les thématiques des axes 3 – mobilité, 4 – aménagement du territoire et 6 – biodiversité et milieux naturels.

Et dans une approche environnementale, elle développe les paradigmes de gestion des eaux pluviales, d'éclairage public, de végétalisation des espaces (plantations et mise en œuvre de revêtements perméables) et enfin de valorisation des matériaux.

La plantation de nouveaux arbres augmentera la canopée. L'aménagement en faveur de la sécurité et du confort des déplacements pour les piétons et les cyclistes encourage la marche à pied et le vélo et contribue à augmenter la part modale de la mobilité active au détriment du transport individuel motorisé (TIM) et à réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES). La création d'espaces publics connectés et de qualité offre un cadre de vie convivial au sein des quartiers avec des impacts positifs sur la santé et la sécurité des habitant-e-s.

Les cessions gratuites au domaine public rendues disponibles grâce à la construction des divers PLQ seront exploitées pour redéfinir le gabarit routier afin de créer des trottoirs élargis, planter de nouveaux arbres et assurer un trafic routier apaisé et sécurisé en faveur de la mobilité active (douce).

Ainsi, les objectifs 2 et 4 de la feuille de route du DACM sont traités dans le cadre de cette demande.

Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran

Objectif-2 Aménager de façon à lutter contre les îlots de chaleur et l'effondrement de la biodiversité: de nouvelles plantations sont prévues avec un système de gestion des eaux de surface au profit du sol naturel et des arbres pour créer des espaces rafraîchis et conviviaux. La couverture de la canopée au sol sera ainsi augmentée et la création de nouveaux espaces perméables au détriment de revêtement imperméable préservera la biodiversité.

Objectif-4 Développer la mobilité douce dans une ville de courtes distances: la rue Edouard-Rod déjà en zone 30 km/h pourra être étudiée dans un régime de zone plus apaisée pour réduire le bruit et la pollution. Son réaménagement favorisera, entre autres, la mise en réseau des équipements scolaires (Liotard, Vieusseux et Edmond-Vaucher) et des parcs publics (Franchises, Soubeyran en chantier et du futur parc de Bourgogne).

### Estimation des coûts

	Montant
A Estimation des coûts	
Honoraires ingénieur-e civil-e	140 000
Honoraires architecte paysagiste	270 000
Honoraires ingénieur-e mobilité	40 000
Honoraires autres ingénieur-e-s	69 800
Honoraires (géomètre, sondage, relevés, etc.)	25 000
Honoraires autres prestations (émoluments DD, expert jury, taxes...)	40 000
Information publique et communication	25 000
Divers et imprévus	<u>30 490</u>
I Coût total du projet (HT)	640 290
B Calcul des frais financiers	
I Coût total du projet (HT)	<u>640 290</u>
TVA (8,1%)	51 900
II Coût total de l'investissement (TTC)	<u>692 200</u>
III Total du crédit demandé (TTC) arrondi à	<b>692 200</b>

### Délai de réalisation

Les études débiteront rapidement après le vote du crédit, soit après sa validation par le Service des affaires communales (2024), et leur finalisation est prévue pour 2025.

Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran

### **Référence au 19<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035**

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 102.094.03 du 19<sup>e</sup> PFI 2024-2035, en page 55, pour un montant de 700 000 francs, avec une année de dépôt annoncée en 2023.

### **Budget de fonctionnement**

Le développement des études permettra de définir l'impact annuel qu'engendrerait cet objet sur le budget de fonctionnement. Au stade actuel, il n'est pas possible de prévoir les nouvelles charges potentielles liées à cette délibération; elles seront précisées dans la future demande de crédit pour la réalisation des travaux.

### **Charges financières annuelles**

Si l'étude est suivie d'une réalisation, les dépenses seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée d'amortissement de la réalisation. En l'absence de réalisation, les études seront amorties en une annuité.

### **Validité des coûts**

L'estimation des coûts est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (valeur 2023) et les temps et coûts horaires actuels des mandataires nécessaires à la conduite de ce projet. Aucune hausse des prix éventuelle n'est comprise dans les montants présentés.

### **Autorisation de construire**

Les autorisations de construire et les arrêtés de circulation nécessaires seront déposés selon le besoin et en fonction de l'avancement des projets.

### **Régime foncier**

Les parcelles sur lesquelles se situent les projets de la présente demande de crédit feront partie du domaine public de la Ville de Genève.

### **Information publique**

En fonction des phases d'études, une information publique sera organisée pour les riverain-e-s et diffusée via nos canaux de diffusion habituels tels que le

4122

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023 (après-midi)

Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran

magazine communal, le site internet de Ville de Genève et des flyers de communication distribués en porte-à-porte. Une séance publique sera organisée pour présenter le projet aux riverain-e-s et obtenir leur validation du projet.

**Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023 (après-midi)      4123  
 Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces  
 publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et  
 planification des dépenses d'investissement**

<b>Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses                      d'investissement - [A/B]                      Impact sur le budget de fonctionnement - [C]</b>			
<b>Objet: Etudes pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran</b>			
<b>A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS                      (francs)</b>			
	<b>Montant</b>	<b>%</b>	
Honoraires ingénieur-e civil	140 000	20%	
Honoraires architecte paysagiste	270 000	39%	
Honoraires ingénieur-e mobilité	40 000	6%	
Honoraires autres ingénieur-e-s	69 800	10%	
Honoraires autres prestations (émoluments DD, expert jury, taxes...)	40 000	6%	
Information publique et communication	25 000	4%	
Divers et imprévus	30 490	4%	
TVA (8,1%)	51 900	7%	
<b>Coût total du projet TTC arrondi à</b>	<b>692 200</b>	<b>100%</b>	
<b>B. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES                      D'INVESTISSEMENT (francs)</b>			
<b>Année(s) impactée(s)</b>	<b>Dépenses brutes</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses nettes</b>
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2024</b>	100 000		100 000
<b>2025</b>	450 000		450 000
<b>2026</b>	142 200		142 200
			0
<b>Totaux</b>	<b>692 200</b>	<b>0</b>	<b>692 200</b>

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023 (après-midi)  
 Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces  
 publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran

<b>C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs) (nouvelles charges et nouveaux revenus)</b>		
<b>Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit</b>		
<b>Service bénéficiaire concerné: AGCM</b>		
<b>CHARGES</b>		
30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
31 - Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>A définir ultérieurement</b>	
<b>REVENUS</b>		
40/42 - Revenus fiscaux et taxes		
43 - Revenus divers		
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)		
46 - Subventions et dédommagements reçus		
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>A définir ultérieurement</b>	
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>A définir ultérieurement</b>	

Proposition: crédit d'études pour le réaménagement des espaces  
publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*  
(*Etudes pour le réaménagement des espaces publics*  
*des rues Edouard-Rod et Soubeyran*)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 692 200 francs destiné aux études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 692 200 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

—\*\*\*—

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition du Conseil administratif à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (68 oui).

**13. Projet de délibération du 1<sup>er</sup> novembre 2023 de M<sup>mes</sup> et MM. Maxime Provini, Florence Kraft-Babel, Rémy Burri, Alia Meyer, Patricia Richard, Kevin Schmid, Michèle Roulet, Nadine Béné et Ruzanna Tarverdyan: «Pour la mise en place de panneaux géothermiques dans les parkings souterrains sur le territoire de la Ville de Genève» (PRD-345)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

*Exposé des motifs*

Enerdrape<sup>2</sup> est une société suisse qui a mis en place une technologie de panneaux géothermiques préfabriqués qui permettent d'exploiter l'énergie thermique renouvelable sans avoir besoin de forage, convertissant efficacement des espaces souterrains tels que des parkings ou des tunnels en sources d'énergie durables. En utilisant ces panneaux, les bâtiments peuvent être chauffés et refroidis grâce à une énergie renouvelable, ce qui entraîne une réduction substantielle des émissions de CO<sub>2</sub>.

Les panneaux Enerdrape sont modulaires, minces et flexibles, et sont construits à partir de matériaux recyclables. Ils sont compatibles avec toutes les pompes à chaleur, ce qui en fait un choix polyvalent pour la rénovation de bâtiments existants et leur intégration dans de nouveaux projets de construction.

Considérant:

- le nombre important de parkings sur le territoire de la Ville de Genève;
- les possibilités importantes de production d'énergie renouvelable que présente cette solution<sup>3</sup>;
- le fait que cette technologie est applicable aux constructions nouvelles et existantes;
- la facilité et la rapidité d'installation et d'entretien de ces panneaux;
- le fait que cette solution puisse fournir de l'énergie renouvelable disponible 24/7;
- le succès du projet Enerdrape réalisé à Renens<sup>4</sup>,

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 181<sup>e</sup> année: Annoncé, N° 22, p. 3987.

<sup>2</sup> <https://enerdrape.com/solution/> (consulté le 2 novembre 2023)

<sup>3</sup> <https://enerdrape.com/actualites/> (consulté le 2 novembre 2023)

<sup>4</sup> <https://www.letemps.ch/economie/premier-grand-projet-denerdrape> (consulté le 2 novembre 2023)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné au lancement d'un projet pilote de mise en place de panneaux géothermiques dans les parkings souterrains sur le territoire de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2033.

*Art. 4.* – La Ville de Genève prendra contact avec le Canton, la Fondation des parkings et tous les acteurs qui exploitent des parkings privés sur le territoire de la Ville de Genève afin d'encourager un développement global de cette solution et de créer des synergies.

—\*\*\*—

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du logement est accepté par 65 oui contre 5 non.

**14. Projet de délibération du 1<sup>er</sup> novembre 2023 de M<sup>mes</sup> et MM. Timothée Fontolliet, Paule Mangeat, Manuel Zwyszig, Dorothée Marthaler Ghidoni, Leyma Milena Wisard Prado, Christian Zaugg et Brigitte Studer: «Pour l'étude de la transformation d'une voie de circulation sur le quai Général-Guisan» (PRD-346)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

*Exposé des motifs*

Le U cyclable, tronçon principal du réseau cyclable genevois, finalisé sous sa forme actuelle en avril 2021, est défini sur le site internet de la Ville de Genève comme «un itinéraire cyclable continu, sécurisé et à double sens (...) aménagé autour de la rade, entre Genève-Plage et le parc Mon-Repos». Cet itinéraire traverse actuellement le Jardin anglais sur une portion de plus de 200 mètres, débouchant sur l'Horloge fleurie, un des monuments genevois les plus visités du canton, ce tronçon est très fréquenté par les piétons. Les aménagements à venir, liés à la construction de la passerelle piétonne du Mont-Blanc, vont modifier le tracé du U cyclable.

Considérant:

- l'importance que représente le U lacustre au sein du réseau cyclable genevois et la circulation inhérente;
- le danger que représente le passage du U cyclable dans le Jardin anglais et devant l'Horloge fleurie, fortement fréquentés par des piétons;
- l'augmentation du nombre de vélos électriques roulant à très vive allure;
- les prochaines modifications du U cyclable, liées à la construction de la passerelle piétonne du Mont-Blanc, qui permettront d'améliorer la situation mais n'incluent pas de modification de la section traversant le Jardin anglais;
- la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée qui précise qu'en zones I et II, dans lesquelles se trouvent le quai Général-Guisan, la priorité en matière de gestion du trafic et d'aménagement des réseaux est donnée à la mobilité douce et aux transports publics;
- la possibilité de libérer le Jardin anglais et la zone autour de l'Horloge fleurie de la conduite cycliste;
- le besoin de réaliser une étude pour identifier les effets d'une modification du réseau de transport individuel motorisé primaire,

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 181<sup>e</sup> année: Annoncé, N° 22, p. 3987.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 100 000 francs destiné à l'étude de la transformation d'une voie de circulation sur le quai Général-Guisan permettant l'aménagement de la portion bidirectionnelle du U cyclable traversant actuellement le Jardin anglais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu aux dépenses prévues à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 000 francs.

*Art. 3.* – Les dépenses prévues à l'article premier seront inscrites à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si les études sont suivies d'une réalisation, les dépenses seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, les études seront amorties en une annuité.

—\*\*\*—

**Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 56 oui contre 9 non.**

- 15. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 29 juin 2021 de M<sup>mes</sup> et MM. Maxime Provini, Timothée Fontolliet, Alain de Kalbermatten, Daniel Dany Pastore, Rémy Burri, John Rossi, Anne Carron, Philippe de Rougemont, Uzma Khamis Vannini, Paule Mangeat, Amanda Ojalvo, Anna Barseghian, Christel Saura et Pierre Scherb: «Représentation du Conseil municipal au sein du jury sollicité dans le cadre de concours d'aménagement» (PRD-296 A)<sup>1</sup>.**

*Troisième débat*

**M. Pierre-Yves Bosshard (S).** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chers collègues, le précédent débat, lors de notre session de début novembre, a eu lieu peu avant 23 h, si bien que les esprits étaient peut-être un peu embrumés. En outre, ni la présidente de la commission du règlement ni le rapporteur n'étaient présents; ils n'ont donc pas pu cadrer l'objet de cette modification du règlement. On a ainsi entendu, tant à gauche qu'à droite, des propos qui sortaient du cadre de cet objet.

Il faut rappeler qu'initialement la proposition était d'inclure quatre conseillers municipaux dans les jurys des concours d'architecture que la Ville organise en suivant les règles de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA). Mais les travaux en commission ont démontré que cette proposition, que certains estimaient illégale, était très difficilement praticable dans une commune aussi grande que la Ville de Genève, dont le Conseil municipal est, par nature, très politisé. Cela aurait posé des problèmes de taille et de représentativité du jury, d'équilibre des pouvoirs entre l'exécutif et le délibératif, ainsi que des questions aiguës sur le rôle des conseillers municipaux délégués dans ces jurys, tenus à des devoirs de confidentialité des débats et de soutien sans réserve au résultat des concours.

Par conséquent, la proposition a été modifiée, en ce sens qu'en amont de la procédure de concours l'exécutif consulte les commissions spécialisées, où sont représentés tous les partis, sur le programme du concours avant sa publication. C'est l'objet de cette modification de notre règlement. Il s'agit, comme l'a très justement dit notre collègue Maxime Provini, d'une solution de compromis, un compromis dynamique et constructif.

Il ne s'agit donc pas de revenir à la proposition initiale, ni de résoudre la question de la participation de la société civile aux projets emblématiques de la cité – question qui a été traitée par notre Conseil par le renvoi, il y a six mois, d'une motion au Conseil administratif.

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 181<sup>e</sup> année: Rapport, N° 22, p. 3978.

Projet de délibération: représentation du Conseil municipal  
dans les jurys de concours d'aménagement

Le Parti socialiste vous encourage donc à voter, avec enthousiasme, cette modification de notre règlement, fruit d'un compromis dynamique. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Corinne Bonnet-Mérier** (EàG). Chères et chers collègues, ce troisième débat est forcément un peu formel, car imposé par le règlement. Nous avons tous été d'accord pour accepter cette proposition. Ensemble à gauche soutiendra toujours la concertation, quelles que soient les circonstances qui la motivent, mais je tiens toutefois à redire l'importance du travail conjoint et transversal entre la commission du règlement et la commission des travaux et des constructions, qui a permis d'arriver à une proposition acceptée à la quasi-unanimité. Ce résultat nous interroge donc sur la possibilité de traiter d'autres objets de la même manière dans le futur. Je vous remercie.

**M. Daniel Dany Pastore** (MCG). Chers collègues, ce projet est important, car ces jurys sont composés de gens extérieurs aux décisionnaires, nous-mêmes. Ces personnes ont, plus ou moins, des intérêts, du copinage, et ainsi de suite.

Au sein de la commission des travaux et des constructions, qu'on soit de gauche, de droite ou de la quatrième dimension, on est au courant de quasiment tout ce qui se passe dans le domaine des travaux en ville de Genève. Les commissaires sont à l'écoute des citoyens de la Ville, pas d'ailleurs. Nous les représentons, ne l'oublions pas. Il serait bien que les jurys, avant d'accepter et d'applaudir un projet, écoutent l'avis des conseillers municipaux et prennent conscience des besoins des gens qui vont l'utiliser. Il faut que nous «surveillions», ou du moins que nous soyons partie prenante des futurs projets.

On peut voir les difficultés que nous rencontrons avec la passerelle du Mont-Blanc. C'est un grand projet coûtant 60 millions de francs, pour que ces pauvres piétons puissent enfin traverser la rade en toute sécurité et ne se fassent pas shooter par des cyclistes. Bravo! Mais le premier projet a dû être lourdement modifié, car les commissaires ont fait un excellent travail non pas avec le jury mais après que le prix a été décerné. Les conseillers de la commission des travaux et des constructions ont été mis devant le fait accompli. Heureusement que nous avons découvert que la Compagnie générale de navigation ne pourrait plus manœuvrer dans la rade, et que nous avons pu modifier le projet de pont.

D'après ce que j'ai compris – on n'est jamais sûr de tout –, l'architecte, M. Dupraz, conservera son mandat, je l'en félicite et je me réjouis que le projet aboutisse. Mais on aurait avancé beaucoup plus vite si des conseillers municipaux avaient été mandatés auprès du jury pour penser à tout, à tous les problèmes. Un

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023 (après-midi)  
Projet de délibération: représentation du Conseil municipal  
dans les jurys de concours d'aménagement

architecte pense à son architecture, à son aménagement. Mais un conseiller municipal, ou une conseillère, excusez-moi, Mesdames, est au courant des besoins de la ville; ils savent à peu près dans tous les domaines ce dont la ville a besoin – les gens qui y habitent, évidemment, pas les bâtiments en béton, eux ne bougent pas, à moins qu'on les démolisse.

Sur ce, je vous remercie. J'espère que vous appréciez, de temps en temps, un mot un peu plus léger pour alléger nos conversations.

*Une voix.* Bravo.

**M. Omar Azzabi** (Ve). Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux et conseillères municipales, l'objet étant un projet de délibération, le troisième débat est obligatoire. Il n'y a pas vraiment d'éléments nouveaux. Je remercie M. Pierre-Yves Bosshard de nous avoir éclairés sur quelques questions que les Vertes et les Verts avaient soulevées à propos du projet initial, sur sa légalité, la taille des jurys, l'équilibre entre exécutif et délibératif et le devoir de confidentialité.

Nous avons estimé – contrairement à M. Pastore, vous transmettez, Monsieur le président – que la compétence des conseillers municipaux et conseillères municipales n'est pas toujours avérée dans le cadre de ce type de concours. Parfois, il est préférable de laisser les spécialistes discuter de ces questions, en ayant eu un entretien préalable avec eux, et c'est le sens du compromis qui a été trouvé par la commission.

Nous espérons que ce compromis – à savoir une consultation préalable – permette de renforcer la durabilité des projets et d'éviter certains écueils. Les Vertes et les Verts se réjouissent beaucoup des compromis trouvés autour du MAH et dans le cadre du concours de la future Bibliothèque de Genève. Ce sont des exemples atypiques de projets que nous sommes parvenus à rendre plus durables et conformes aux impératifs du changement climatique – une priorité pour notre groupe – et pour lesquels les conseillères municipales et les conseillers municipaux de ce plénum, de droite comme de gauche, ont su trouver un compromis. Pour toutes ces raisons, nous maintenons notre soutien au compromis sorti de la commission.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Alain Miserez, vous avez la parole; je rappelle que vous étiez rapporteur sur l'objet.

Projet de délibération: représentation du Conseil municipal  
dans les jurys de concours d'aménagement

**M. Alain Miserez (LC).** Merci beaucoup, Monsieur le président. Cette proposition qui traite de la composition des jurys dans le cadre des concours d'aménagement est, comme l'a rappelé mon préopinant, M. Bosshard, le fruit de longues discussions et de compromis entre les différents acteurs.

Il y a évidemment la nécessité d'avoir des spécialistes du domaine pour composer ces jurys et une autre nécessité, liée à la première, qui est celle de la confidentialité. Mais cette nécessité de confidentialité entre en conflit avec celle de la transparence de tous les actes de la cité, notion fondamentale pour Le Centre. A ce titre, la solution consistant à consulter préalablement les différentes commissions spécialisées représente un progrès par rapport au projet de M. Provini. Ainsi, le Centre vous encourage également à voter oui à cette proposition.

**M. Daniel Dany Pastore (MCG).** Monsieur le président, je m'adresse à vous, on est bien d'accord, vous transmettez: je ne comprends pas très bien pourquoi M. Omar Azzabi n'a pris légèrement à partie. Je croyais avoir été clair en défendant que les commissaires avaient leur place dans un jury. Je ne crois pas qu'il y ait matière à faire un débat là-dessus. Mais si M. Omar Azzabi n'a pas compris, peut-être devrait-il revoir ça avec son groupe, car il me semble que l'on est tous d'accord. Pourquoi essayer de tirer sur une corde, alors qu'au bout il n'y a rien? Je vous remercie, Monsieur le président.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal, je transmets toute cette information à M. Omar Azzabi, et je passe la parole à M. Pascal Holenweg.

**M. Pascal Holenweg (S).** Merci, Monsieur le président. Ce n'est pas M. Azzabi, dans ce dialogue avec M. Pastore, qui n'a rien compris. La proposition qui vous est soumise ne concerne plus la représentation du Conseil municipal dans les jurys. Il ne vous est plus proposé d'expédier des conseillers municipaux dans un jury dont nous ne maîtrisons pas la composition, car elle est déterminée par un règlement de la SIA. On n'envoie plus dans les jurys des conseillers municipaux, qui ne pourraient pas rendre compte de leur travail et seraient obligés de défendre des positions avec lesquelles ils ne sont pas d'accord, car tel est le règlement de la SIA. On ne vous propose plus qu'une information en amont. La proposition initiale était impraticable, sur certains points elle était illégale, de toute façon elle était inutile, car les conseillers municipaux ne pouvaient pas nous rendre compte d'un éventuel travail qu'ils auraient réalisé dans le cadre du jury. On s'est donc acheminé vers une information préalable des commissions spécialisées; il n'y a

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023 (après-midi)  
Projet de délibération: représentation du Conseil municipal  
dans les jurys de concours d'aménagement

plus de proposition de représentation des conseillers municipaux dans les jurys de concours.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour que tout le monde comprenne bien, l'article unique qui a été modifié et adopté en commission dit: «Lorsque la Ville de Genève prévoit le lancement d'un concours d'aménagement ou d'architecture, les commissions du Conseil municipal concernées sont consultées sur le programme du concours avant sa publication, afin que l'administration municipale puisse prendre en considération les éventuelles remarques des commissaires.» Monsieur Pascal Altenbach, vous avez la parole.

**M. Pascal Altenbach** (UDC). Merci, Monsieur le président. Nous estimons tout à fait normal que, lorsque la Ville de Genève prévoit le lancement d'un concours d'aménagement ou d'architecture, les commissions de notre Conseil municipal soient consultées sur le programme du concours avant sa publication. Les membres de la commission doivent pouvoir faire des remarques. On pourra donc envoyer des commissaires des commissions concernées, afin de sensibiliser le jury d'un concours. Il est clair qu'il s'agit d'une activité supplémentaire pour des conseillers municipaux, mais cela s'avère tout à fait utile.

Le Conseil municipal n'est certes pas totalement absent aujourd'hui, puisqu'il est associé lors du plénum et lors des auditions et études en commission. Faire entendre la voix des commissaires dans le jury paraît néanmoins tout à fait complémentaire.

Le travail du jury est sérieux, très souvent très très lourd. Le jury valide le cahier des charges, le programme et le règlement du concours, et répond aux questions des concurrents. Les sessions pour le jugement des projets sont nombreuses. Il lui faut encore délibérer et procéder au choix des objets primés, qu'il classe. Puis il rédige ses critiques.

Depuis des décennies, la Ville de Genève recourt aux procédures de concours pour les projets importants, afin d'assurer une bonne qualité architecturale et urbanistique, et de permettre, entre autres, à de jeunes bureaux d'accéder à la commande publique. Il est donc tout à fait normal que des représentants du peuple, en la personne des conseillers municipaux, puissent être présents dans lesdits jurys. (*Protestations.*)

**Le président.** Monsieur le conseiller municipal... Je viens de lire l'amendement adopté en commission: il n'y a plus de conseillers municipaux dans les jurys.

*M. Pascal Altenbach.* C'est juste, excusez-moi...

**Le président.** La commission concernée sera consultée en amont. (*Brouhaha.*)

*Une voix.* Laissez-le s'exprimer!

*M. Pascal Altenbach.* Mais je tiens à souligner que l'Union démocratique du centre était favorable à ce qui était proposé auparavant et qui n'a malheureusement pas été accepté.

**Le président.** Ah, d'accord, d'accord...

*M. Pascal Altenbach.* Mais l'Union démocratique du centre a approuvé ce projet de délibération tel qu'amendé et l'accepte ce soir dans notre plénum. Je vous remercie.

**Le président.** D'accord, maintenant je comprends, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Maxime Provini, vous avez la parole.

**M. Maxime Provini** (PLR). Oui, merci, Monsieur le président. On voit qu'un troisième débat était bien nécessaire, hein... (*Rires.*) Waouh!

*Une voix.* Ce n'est pas suffisant!

*M. Maxime Provini.* Non, justement... il est l'heure de suspendre la séance et, juste avant ça, de se féliciter, une fois de plus, d'avoir eu deux commissions qui ont travaillé ensemble et l'ensemble des partis qui ont réussi à se mettre d'accord. Cela permettra, demain, d'améliorer la manière dont on aménage et construit la cité. Je pense que l'on peut tous s'en réjouir. Voilà, merci et bon appétit!

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Bon, c'est encore moi qui préside et qui décide quand on lève la séance, Monsieur le conseiller municipal... (*Rires. Applaudissements.*) Mais comme il n'y a plus de demandes

4136

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023 (après-midi)  
Projet de délibération: représentation du Conseil municipal  
dans les jurys de concours d'aménagement

de prise de parole, je vous fais donc voter, en troisième débat, l'article unique de la délibération telle qu'amendée par la commission.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération amendée est accepté à l'unanimité (70 oui).

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – L'article 122 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (LC 21 111) est modifié comme suit:

**Art. 122 Travaux de la commission**

<sup>6</sup> (nouveau) Lorsque la Ville de Genève prévoit le lancement d'un concours d'aménagement ou d'architecture, les commissions du Conseil municipal concernées sont consultées sur le programme du concours avant sa publication, afin que l'administration municipale puisse prendre en considération les éventuelles remarques des commissaires.

*Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.*

## **16. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **17. Interpellations.**

Néant.

## **18. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Je vous retrouve à 20 h 30 pour les motions d'ordonnancement, et je vous rappelle que la commission du règlement doit juste se réunir deux minutes dans la salle Nicolas-Bogueret. Je vous remercie.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	3992
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	3992
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	3992
4. Pétitions. . . . .	3994
5. Démission du Conseil municipal . . . . .	3994
6. Questions orales . . . . .	3999
7. Proposition du Conseil administratif du 18 octobre 2023 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 47 654 000 francs, dont à déduire des recettes totales pour 10 042 500 francs, soit un montant total net de 37 611 500 francs, ainsi que diverses opérations foncières, soit:	
– Délibération I: 38 217 600 francs brut destinés à l'implantation d'une ligne de transport en commun dite «Tram des Nations» et à l'aménagement de l'espace public sis route de Ferney, dont à déduire une recette totale de 8 805 500 francs (subventions fédé- rale et cantonale – H 1 55.04), soit 29 412 100 francs net;	
– Délibération II: 9 063 500 francs bruts destinés à la réhabilita- tion du réseau d'assainissement des eaux de la route de Ferney, dont à déduire une recette totale de 1 237 000 francs (rembourse- ment des propriétaires des biens-fonds et TVA récupérable), soit 7 826 500 francs net;	
– Délibération III:	
– 372 900 francs destinés à l'acquisition d'environ 1036 m <sup>2</sup> de la parcelle 3733 (commune de Genève, section Petit-Sacon- nex), sise avenue De-Budé 2, dépendance de diverses proprié- tés qui comprend également:	
– l'acquisition des emprises concernant les parcelles 2182, 2184, 2344, 2358, 2356, 2357, 2417, 2574, 2739, 3732, 3733, 3998, 4166, 4937, 5431, 5432, 5433, 5434, 5535, 5610, 5632, 5640, 5723, 5774, 5829 et 5830 (commune de Genève, section Petit-Saconnex);	

- la désaffectation de 36 m<sup>2</sup> du domaine public communal issu des parcelles 4812 et 4813 (commune de Genève, section Petit-Saconnex), en vue de la création d’une parcelle du domaine privé propriété de la Ville de Genève;
  - l’échange de la future parcelle propriété privée de la Ville de Genève, générée par la désaffectation partielle des parcelles 4812 et 4823 (commune de Genève, section Petit-Saconnex), du domaine public communal, avec la parcelle 3732 (commune de Genève, section Petit-Saconnex), propriété de Hôtel Intercontinental Genève SA (PR-1593) . . . . . 4014
8. Proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> novembre 2023 en vue de l’ouverture d’un crédit de 574 000 francs destiné à l’étude pour l’accessibilité universelle du bâtiment de l’état civil, pour la rénovation partielle des aménagements intérieurs du rez-de-chaussée et du premier étage ainsi que pour la rénovation partielle de l’enveloppe de l’ancienne Mairie des Eaux-Vives sise rues du Nant 2 et de la Mairie 37 (PR-1595). . . . . 4042
9. Proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> novembre 2023 en vue de l’ouverture d’un crédit de 3 428 100 francs destiné aux études pour la reconfiguration et végétalisation de neuf préaux d’écoles, soit les sites de De-Budé, des Crêts, des Cropettes, du Mail, de Micheli-du-Crest, de la Roseraie, des Vollandes, de Geisendorf (Central et Faller) et de Saint-Antoine (PR-1596) . . . . . 4055
10. Proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> novembre 2023 en vue de l’ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 109 000 francs, soit:
- Délibération I: 780 000 francs, destinés à mettre en place un environnement technique et à financer des projets d’implémentation de Gestion électronique des documents (GED) pour les services de l’administration municipale.
  - Délibération II: 1 329 000 francs, destinés à financer un Système d’archivage électronique (SAE), ainsi qu’un système de «Digital Asset Management» (DAM), pour accueillir, gérer, indexer, classer, rendre accessibles et archiver de manière pérenne les ressources numériques multimédias et les collections numériques ainsi que l’ensemble des documents des services de l’administration municipale (PR-1597) . . . . . 4080

11. Proposition du Conseil administratif du 15 novembre 2023 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 3 182 600 francs brut, 3 171 100 francs net recettes déduites, soit:
- Délibération I: 1 037 800 francs brut destinés à des études pour assurer le suivi du Plan lumière II en vue d'économiser l'énergie et de diminuer la pollution lumineuse, dont à déduire 11 500 francs de recettes du Canton de Genève, soit 1 026 300 francs net;
  - Délibération II: 669 200 francs destinés à des travaux de mise en œuvre d'une partie de la restauration de la trame noire ainsi que des illuminations désuètes;
  - Délibération III: 1 475 600 francs destinés à des travaux de restauration des illuminations de la cathédrale Saint-Pierre (PR-1598) ..... 4099
12. Proposition du Conseil administratif du 15 novembre 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 692 200 francs destiné aux études pour le réaménagement des espaces publics des rues Edouard-Rod et Soubeyran (PR-1599) ..... 4117
13. Projet de délibération du 1<sup>er</sup> novembre 2023 de M<sup>mes</sup> et MM. Maxime Provini, Florence Kraft-Babel, Rémy Burri, Alia Meyer, Patricia Richard, Kevin Schmid, Michèle Roullet, Nadine Béné et Ruzanna Tarverdyan: «Pour la mise en place de panneaux géothermiques dans les parkings souterrains sur le territoire de la Ville de Genève» (PRD-345). ..... 4126
14. Projet de délibération du 1<sup>er</sup> novembre 2023 de M<sup>mes</sup> et MM. Timothée Fontolliet, Paule Mangeat, Manuel Zwyszig, Dorothée Marthaler Ghidoni, Leyma Milena Wisard Prado, Christian Zaugg et Brigitte Studer: «Pour l'étude de la transformation d'une voie de circulation sur le quai Général-Guisan» (PRD-346). ..... 4128
15. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 29 juin 2021 de M<sup>mes</sup> et MM. Maxime Provini, Timothée Fontolliet, Alain de Kalbermatten, Daniel Dany Pastore, Rémy Burri, John Rossi, Anne Carron, Philippe de Rougemont, Uzma Khamis Vannini, Paule Mangeat, Amanda Ojalvo, Anna Barseghian, Christel Saura et Pierre Scherb: «Représentation du Conseil municipal au sein du jury sollicité dans le cadre de concours d'aménagement» (PRD-296 A). Troisième débat. .... 4130

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023 (après-midi) 4141

16. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	4137
17. Interpellations . . . . .	4137
18. Questions écrites . . . . .	4137

Le mémorialiste:  
*Gérard-Philippe Riedi*